



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



# CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL (CDN) REVISEES

Document intérimaire

Octobre 2021



Supported by:



based on a decision of the German Bundestag



Federal Ministry for Economic Cooperation and Development



+ UNDP's Core Donors

**CONTRIBUTIONS  
DETERMINEES AU NIVEAU  
NATIONAL (CDN) REVISEES  
DU TOGO**

**Document interimaire**

<b>Sigles et Acronymes</b>	<b>IV</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>X</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>XI</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Contexte national</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation générale	3
1.2. Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre des CDN initiales du Togo	4
<b>Chapitre 2 : Gouvernance</b>	<b>6</b>
2.1. Dispositif institutionnel existant des CDN	6
2.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du dispositif institutionnel existant	6
2.3. Renforcement des capacités pour la gouvernance	7
<b>Chapitre 3 : Atténuation</b>	<b>9</b>
3.1. Contributions à l'atténuation : scénarios de référence et d'atténuation	9
3.2. Information pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension (ICTC) des contributions déterminées au niveau national révisées	17
<b>Chapitre 4 : Adaptation</b>	<b>33</b>
4.1. Contexte national de l'adaptation aux changements climatiques	33
4.2. Analyse des impacts, risques et de la vulnérabilités des secteurs prioritaires	34
4.3. Priorités, objectifs et mesures d'adaptation	40
4.4. Etat de mise en œuvre des mesures d'adaptation	47
4.5. Savoir traditionnel et mesures tenant compte du genre en matière d'adaptation	54
4.6. Informations utiles : situation de l'adaptation en lien avec le covid 19	55
<b>Chapitre 5 : Financement</b>	<b>57</b>
5.1. Besoins d'investissement pour l'atténuation	57
5.2. Besoins d'investissement pour le volet adaptation	70
5.3. besoins d'investissement en renforcement de capacités et en transfert de technologie	76

5.4. Financement total requis pour la CDN revisee du Togo .....	81
<b>Chapitre 6 : Mesure, notification et vérification .....</b>	<b>82</b>
6.1. Système MNV/MRV .....	82
6.2. Besoins de renforcement des capacités en matière de MNV .....	86
6.3. Amélioration du système de MNV au fil du temps .....	87
6.4. Structure pertinente pour la MNV .....	87
<b>Chapitre 7 : Stratégie de communication pour la mise en œuvre des CDN .....</b>	<b>92</b>
7.1. Analyse diagnostique de la communication sur les CDN au Togo .....	92
7.2. Stratégie .....	93
<b>Bibliographie .....</b>	<b>99</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>103</b>

## Sigles et Acronymes

---

ADAPT	Adaptation de la production agricole au changement climatique
AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
ANASAP	Agence national d'assainissement et de salubrité publique
ANGE	Agence nationale de gestion de l'environnement
ANPC	Agence nationale de la protection civile
AP	Assainissement pluvial, aires protégées
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest
BIE	Budget d'Investissements et d'Equipements
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CC	Changement climatique
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CDQ	Comité de développement de quartier
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEREEC	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO
CET	Centre d'enfouissement technique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CFC	Chlorofluorocarbones
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CSIGERN	Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNDD	Commission nationale du développement durable

CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COA/GIRE	Conférence Ouest-Africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau
COP/CdP	<i>Conférence of Parties /Conférence des parties</i>
CSI	Cadre stratégique d'investissement
CVD	Comité villageois de développement
CPDD	Commission préfectorale de développement durable
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
DAC	Direction des affaires communes
DCNCC	Deuxième communication nationale sur les changements climatiques
DE	Direction de l'environnement
DGSCN	Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale
DRERF	Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières
DRF	Direction des ressources forestières
DSRP-C	Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté
EESS	Evaluation environnementale et sociale stratégique
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
EIES	Etude d'impact environnemental et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Food and Agriculture Organization
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FDR	Feuille de route gouvernementale Togo 2025
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
FNDF	Fonds national de développement forestier
FNE	Fonds national de l'environnement
FVC	Fonds vert pour le climat
GAFSP	<i>Global Agriculture and Food Security Program</i>
GDF	Gestion durable des forêts
GERN	Gestion pour l'environnement et les ressources naturelles
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIFERC	Gestion intégrée de la fertilité de l'eau et des ravageurs par les champignons

GIFS	Gestion intégrée de la fertilité des sols
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GERN/GRN	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles/Gestion des ressources naturelles
GT	Groupe de travail
GTVD	Gestion Traitement Valorisation des Déchets
IEC	Information éducation communication
IFN	Inventaire forestier national
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
IRENA	International renewable energy agency / Agence internationale des énergies renouvelables
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
MAEH	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MDP	Mécanisme de développement propre
MEAHV	Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise
MER	Ministère de l'équipement rural (actuellement fusionné au MAEH)
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
MRV / MNV	Mesure, reporting and verification / Mesure notification et vérification
MUH	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
NEPAD	<i>New Partnership for Africa's Development</i> /Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique/
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONAEM	Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer
ONG	Organisation non gouvernementale

OSC	Organisation de la société civile
OTR	Office togolais des recettes
PADAT	Projet d'appui au développement agricole du Togo
PALCC	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique
PAFN	Plan d'action forestier national du Togo
PANA	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PAN-LCD	Plan d'action national de la lutte contre la désertification
PANSEA	Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement
PASA	Programme d'appui au secteur agricole
PAUT	Projet d'aménagement urbain du Togo
PAZOL	Projet d'aménagement de la zone lagunaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PEUL	Projet d'environnement urbain de Lomé
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGFF	Plan de gestion des fluides frigorigènes
PGICT	Projet de gestion Intégrée des catastrophes et des terres
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNACC	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNADE	Programme national d'actions décentralisées de gestion de l'environnement
PNASAP	Plan stratégique national d'assainissement et de salubrité publique du Togo
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNE	Politique nationale de l'eau
PNE TOGO	Partenariat national de l'eau du Togo
PNGE	Programme national de gestion de l'environnement
PNHAT	Politique nationale d'hygiène et d'assainissement du Togo
PNIASA	Programme national d'investissements agricole et de sécurité alimentaire

PNIASAN	Programme national d'investissements agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNIERN	Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles
PNPC	Politique nationale de la protection civile
PNR	Programme national de reboisement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PMA	Pays moins avancés
PONAT	Politique nationale d'aménagement du territoire
PP	Politique publique
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest-
PRAPT	Projet de renforcement du rôle de conservation du système national des aires protégées du Togo
PRCGE	Projet de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement
PRCNDGE	Projet de renforcement de capacités nationales décentralisé de gestion de l'environnement
ProDRA	Programme de développement rural y compris l'agriculture
ProREDD	Programme d'appui à la préparation à la REDD+ et à la réhabilitation des forêts au Togo
PSSET	Plan stratégique du sous-secteur de l'énergie au Togo
PTF	Partenaire technique et financier
PUDC	Programme d'urgence pour le développement communautaire
PURISE	Projet d'urgence de réhabilitation des services et infrastructures électriques
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
RAPD	Rapport sur l'aide publique au développement
REDD+,	Réduction des émissions dues à la déforestation et de la dégradation des forêts
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSO	Responsabilité sociétale des organismes
S&E	Suivi-évaluation

SAP	Système d'alerte précoce
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SDAL	Schéma d'aménagement du littoral
SISL	Système d'information et de suivi du littoral
SNGF	Stratégie nationale de gestion des feux de végétation
SNRRC	Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles
SPANB	Stratégie et plan d'action nationale de la biodiversité
SRRC	Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Togo
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de gestion du projet
UNESCO	United Nations education, scientific and cultural organization / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WACA	West Africa coastal areas management program
WACAF	Zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
WASCAL	West African science service center on climate change and adapted land use

## Liste des figures

---

Figure 1: Scenarios d'atténuation prévue et d'atténuation réelle en 2020 par rapport à la référence.....	5
Figure 2: Tendances des projections des émissions de GES des différents secteurs selon le scénario de référence.....	10
Figure 3: Tendances des réductions globales des émissions de GES par rapport au scénario de référence.....	12
Figure 4: Tendances des réductions des émissions de GES par rapport au scénario de référence dans les différents secteurs.....	14
Figure 5: Carte stratégique de l'adaptation au Togo.....	40
Figure 6 : proportions des actions du Scénario d'adaptation par secteurs en coûts d'investissements sur un total de 2, 8 milliards\$.....	76
Figure 7 : répartition des coûts des besoins en transfert de technologie par secteur	79
Figure 8 : Structure du système national MNV .....	89

## Liste des tableaux

---

Tableau 1: Forces, faiblesses, opportunités et menaces du cadre institutionnel existant.....	7
Tableau 2: Ambition d'atténuation par rapport aux CDN actuelles .....	15
Tableau 3: Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTC) .....	18
Tableau 4: Mesures d'adaptation prioritaires par secteur.....	42
Tableau 5: Efforts d'adaptation du Togo .....	48
Tableau 6: Impacts du Covid 19 et réponses prioritaires en matière d'adaptation au Togo .....	55
Tableau 7: Coûts d'investissements des actions CDN révisée du sous - secteur de la production d'électricité .....	58
Tableau 8: Coûts d'investissements total du sous-secteur transport.....	60
Tableau 9: Besoins en investissement des actions CDN sous-secteur résidentiel	61
Tableau 10: Besoins en investissement des actions CDN sous-secteur agriculture	62
Tableau 11: Besoins en investissement des actions CDN du sous-secteur foresterie et autres affectations des terres .....	64
Tableau 12: Besoins en investissement des actions CDN du secteur PIUP .....	66
Tableau 13: Besoins en investissement des actions CDN du secteur dechet.....	68
Tableau 14: Coûts d'investissements associés suivants les scenarii d'atténuation.	69
Tableau 15: Coûts d'investissement pour toutes les mesures d'atténuation (millions USD).....	70
Tableau 16: Mesures d'adaptations sectorielles avec estimation des coûts .....	71
Tableau 17: Coûts de transfert de technologie.....	78
Tableau 18: Besoins prioritaires en ressources techniques et renforcement de Capacités institutionnel, individuel et systémique.....	80
Tableau 19: Financements d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour la CDN révisée.....	81
Tableau 20: Forces et faibles du système MNV existant.....	84
Tableau 21: Aide reçu par le Togo en matière de MNV .....	90
Tableau 22 : Matrice FFOM de l'analyse de la communication sur la mise en œuvre des CDN.....	92
Tableau 23 : Développement des orientations stratégiques et formulation des objectifs .....	95

Tableau 24 : Cadre de performance des interventions.....	96
Tableau 25 : Plan pluriannuel budgétisé .....	98

Lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP21) à Paris, le 12 décembre 2015, les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont parvenues à un accord historique pour lutter contre les changements climatiques. Ceci pour accélérer et intensifier les actions et les investissements nécessaires pour un développement durable à faible émission de carbone. L'Accord de Paris (AP) est entré en vigueur en novembre 2016, à la suite de l'adoption universelle de l'Accord par les Parties. Par le biais de cet accord, toutes les parties prenantes ont pris des engagements volontaires pour la transition vers un avenir résilient aux changements climatiques et à faibles émissions des Gaz à effet de serre (GES).

Les Parties sont tenues d'entreprendre et de communiquer leurs efforts pour contribuer à la réalisation de ces objectifs sous la forme de contributions déterminées au niveau national (CDN) communiquées à la CCNUCC (article 3). Les CDN sont donc la pièce maîtresse de l'Accord de Paris qui invite les pays signataires à réviser leurs engagements chaque 5 ans dans l'optique de rehausser les ambitions en matière d'atténuation comme d'adaptation afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C voire 1,5 °C.

En prélude à l'Accord de Paris, le Togo a préparé et soumis ses contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) en 2015 qui ont été confirmées comme ses CDN après l'adoption de cet accord. Le Togo avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au travers de l'initiative de la « Promesse climatique » et du Programme d'appui aux CDN (*NDC Support Programme*) s'est engagé dans la révision de ses CDN en 2020.

Le Togo vise, par la révision de ses CDN, à se conformer aux engagements pris vis-à-vis de l'Accord de Paris et d'assurer leur alignement à ses priorités de développement (Plan National de développement-PND et feuille de route gouvernementale 2025) et aux Objectifs de Développement Durables (ODD).

La révision des CDN du Togo couvre entre autres, l'actualisation des données et des informations au regard des nouveaux développements programmatiques et politiques, la prise en compte du secteur des infrastructures, une meilleure intégration du secteur des ressources en eau et l'intégration des hydrofluorocarbures (HFC) et les polluants atmosphériques et climatiques de courte durée de vie dans les gaz dont les émissions sont à réduire. Ce qui a permis d'actualiser les objectifs du pays en matière d'engagement en y intégrant les nouveaux projets sur la base des nouvelles mesures incitatives dans le domaine des transports et des énergies renouvelables pour relever le niveau de l'ambition.

Les CDN révisées du Togo décrivent les actions renforcées et l'environnement favorable nécessaire au cours de la période 2015-2020 qui ont jeté les bases d'objectifs plus ambitieux au-delà de 2020, contribuant à l'effort concerté pour empêcher une augmentation de 2 °C de la température moyenne mondiale et

poursuivre les efforts pour limiter la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

D'ici 2030, le Togo envisage d'augmenter la résilience climatique grâce à des stratégies globales d'atténuation et d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Le Togo s'est fixé des objectifs ambitieux de durabilité liés à la production et à la consommation de nourriture, d'eau et d'énergie. Ces objectifs seront atteints en soutenant l'autonomisation et le renforcement des capacités, l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base, l'innovation technologique et la gestion durable des ressources naturelles, dans le respect des principes de bonne gouvernance.

Au-delà de l'objectif CDN 2030, le Togo s'est engagé à progresser vers une stratégie de développement à long terme à faible émission de carbone et de résilience climatique à travers son plan national de développement (PND 2018-2022) et la feuille de route gouvernementale 2025.

Dans cette optique, le pays s'est doté d'un plan de préparation et de mise en œuvre de ses CDN couvrant la période 2020-2024. Ce plan regroupant neuf programmes vise à accélérer les changements transformationnels vers un développement à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques.

Le présent document de CDN révisées comporte sept chapitres portant respectivement sur le contexte national, la gouvernance, l'atténuation, l'adaptation, les besoins financiers, technologiques et l'aide requise, le système national de mesure, notification et vérification (MNV), et la stratégie de communication sur la mise en œuvre des CDN.

## 1.1. PRESENTATION GENERALE

Le Togo est situé dans la zone intertropicale. Il jouit d'un climat tropical guinéen à 4 saisons dans la partie méridionale et d'un climat tropical soudanien à deux saisons dans la partie septentrionale. Les régions Maritime et des Savanes sont celles qui reçoivent moins de 1000 millimètres d'eau par an. Une irrégularité des saisons est observée ces dernières décennies. Les massifs de l'Atakora et les monts du Togo prennent en écharpe le territoire togolais du nord-est au sud-ouest. Le mont Agou est le plus haut sommet du pays qui culmine à plus de 900 m au sud-ouest. De part et d'autre de cette chaîne s'étend la pénéplaine. Au Togo, quatre grandes classes de sols sont rencontrées. Il s'agit des sols minéraux bruts et peu évolués ; des sols ferrugineux tropicaux ; des sols ferralitiques et des vertisols et les sols hydromorphes.

Avec une couverture forestière de 24,24%, les ressources biologiques du Togo sont nombreuses et diversifiées. Les formations végétales sont constituées de forêts denses semi-décidues, de savanes guinéennes, des savanes soudaniennes entrecoupées de forêts sèches ou des forêts claires selon les localités, de forêts galeries et ripicoles, etc. Au Togo, la flore compte 3491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques identifiées. La faune, évaluée à 3469 espèces, est composée des espèces terrestres, de l'avifaune et de la faune aquatique. Cinq principaux domaines phytogéographiques se partagent le Togo. Elles sont dénommées zones écologiques.

Les ressources en eau dont dispose le Togo sont assez abondantes. Elles sont constituées des eaux de surface que drainent les trois principaux bassins versants (Oti, 47,3%, Mono, 37,5%, Lac Togo, 16 %) et des eaux souterraines renouvelables contenues dans les deux aquifères du socle et du sédimentaire côtier. Le volume total des ressources en eau renouvelables est estimé à environ 19 milliards de mètres cube par an, soit environ 27 % des pluies (de l'ordre de 70 milliards de mètres cube par an).

Le Togo dispose d'une zone côtière longue de 50 km qui s'étend de Lomé à Aného avec une importance économique capitale pour le pays. En effet, une diversité d'activités comme la pêche, l'industrie, l'artisanat, le tourisme, etc. s'exerce dans cette zone. S'ouvrant sur le golfe de Guinée, l'équilibre du cadre physique du littoral revêt une certaine particularité du fait des interrelations qui existent entre les différents éléments de ce milieu fragile, du poids de l'accroissement démographique, des aménagements existants qui s'agrandissent chaque année. Elle est exposée aux risques côtiers : érosion, inondation et pollution.

Le recensement général de la population et de l'habitat de novembre 2010 établit la population résidente du Togo à 6 191 155 habitants avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %. Au 1er janvier 2019 les projections situaient cet effectif à 7 538 000

hbts. Il sera de 7 723 000 hbts au 1er janvier 2020. La densité moyenne est de 109 habts/km<sup>2</sup> en 2010. Elle varie selon les régions et est plus dense dans la région Maritime et faible dans la région des Savanes. Au Togo 53,5% (2017) de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté a diminué de 1,6 point entre 2015 et 2017. En 2018-2019, une nouvelle estimation de la ligne de pauvreté a été faite, afin d'évaluer de manière plus précise la proportion des ménages qui vit sous le seuil de pauvreté. L'incidence de pauvreté calculée sur cette nouvelle base est de 45,5% au niveau national. L'Indice de développement humain (IDH) du Togo est passé de 0,426 en 2000 à 0,484 en 2014 puis 0,484 en 2015, ce qui place aujourd'hui le pays au 162ème rang, sur les 188 pays disposant de données comparables.

Plaçant l'émergence au cœur de son ambition, le Togo a réalisé des avancées remarquables lors des 10 dernières années et s'est fixé des objectifs de croissance économique et de développement social et humain élevés pour les années à venir. La pandémie mondiale due à la Covid-19 est un choc sans précédent qui aura des répercussions importantes pour l'Afrique et particulièrement pour le Togo. Toutefois, le Togo souhaite donner une impulsion nouvelle à son économie et à sa société sous la forme d'un plan stratégique concret. Aussi, le gouvernement s'est-il défini une feuille de route lancée en octobre 2020 pour l'horizon 2025. Cette feuille de route a pour objectif d'ajuster la vision nationale intégrée en ayant une compréhension d'ensemble du contexte du Togo, notamment en considérant le contexte Covid-19, de mettre à jour le portefeuille de projets et de réformes du Togo définis dans son Plan national de développement (PND) en tenant compte de la nouvelle vision et de leur état d'avancement et d'orienter la mise en œuvre de cette nouvelle vision au niveau de chaque ministère sectoriel.

La feuille de route gouvernementale vise « un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Cette vision est structurée autour de trois axes stratégiques interdépendants : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures. Les trois axes sont déclinés en dix ambitions répondant aux principaux défis du pays. Le Togo met un accent particulier sur les questions liées aux changements climatiques au niveau de l'ambition 10 qui met le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

## **1.2. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES CDN INITIALES DU TOGO**

---

Après l'adoption de l'Accord de Paris, créer des synergies entre action climatique et mettre en œuvre le développement est devenu un sujet essentiel pour l'efficacité des politiques publiques au Togo. Deux niveaux de réduction ont été proposés : une réduction inconditionnelle de 11,14% et une réduction conditionnelle de 20% sans

précision sur les conditionnalités pour un besoin en financement total estimé à 3,54 Milliards \$US (Adaptation = 1,54 ; Atténuation = 1,10 ; Transfert de technologies=0,5 ; Renforcement de capacités = 0,4).

L'ensemble des projets mise en œuvre en matière d'atténuation et en matière d'adapatation avec co-bénéfices en atténuation a permis au Togo de réaliser 7 990 Gg CO2-eq de réduction de ses émissions en 2020 au lieu de 5 075 Gg CO2-eq de réduction initialement prévue, soit une réduction de 27,57% à l'horizon 2020 au lieu de 17,51% par rapport à la référence comme le montre la figure 1. La réduction supplémentaire est donc de 10,06%.

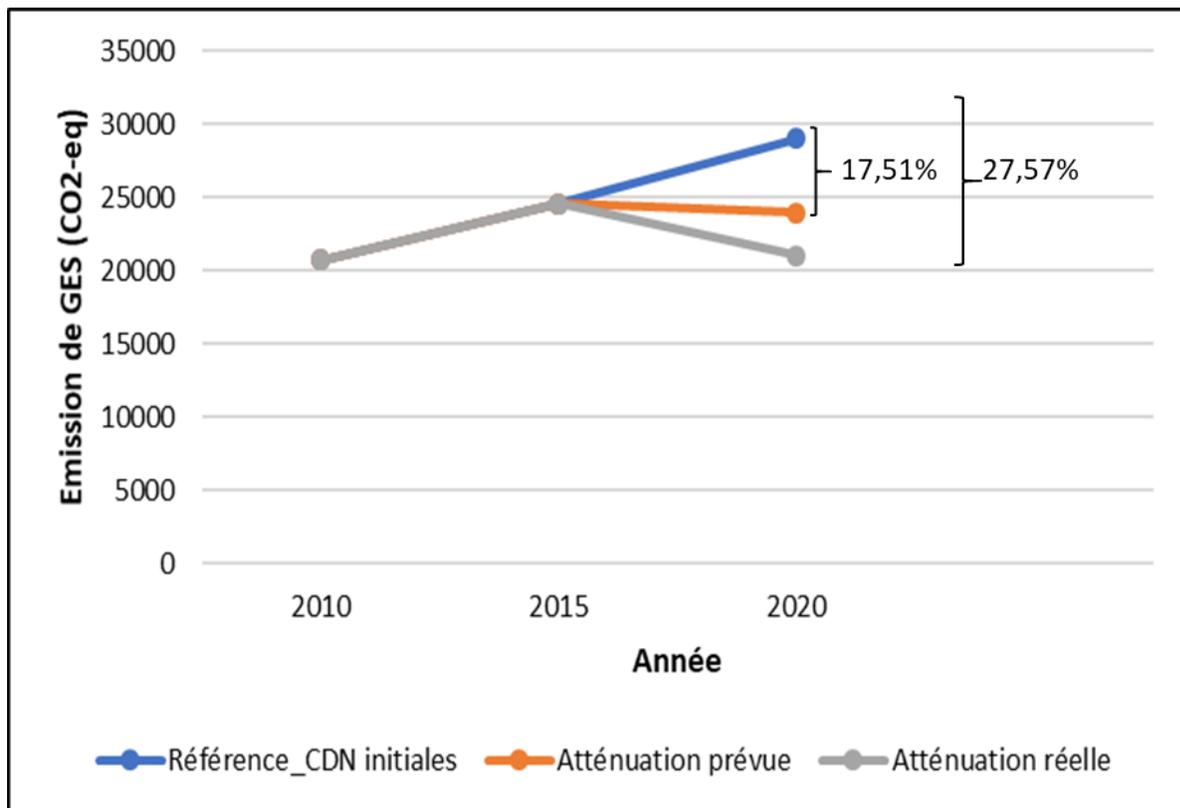


Figure 1: Scenarios d'atténuation prévue et d'atténuation réelle en 2020 par rapport à la référence

Dans l'ensemble le Togo est proactif politiquement dans le domaine des changements climatiques depuis plus de 20 ans et s'est engagé à lutter contre ses effets adverses qui affectent la population et de nombreux secteurs d'activités économiques à travers une série d'actions aussi bien dans le cadre d'actions multilatérales que d'initiatives nationales.

### **2.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL EXISTANT DES CDN**

---

En 2015, à travers l'arrêté interministériel N°002/MERF/MMEFPD, un comité de coordination du processus d'élaboration des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) a été mis en place. Ce comité CPDN a été remplacé en 2018 par l'Autorité Nationale de coordination du processus d'élaboration des communications nationales (CN), des rapports biennaux actualisés (RBA) sur les changements climatiques et des CDN, mise en place par l'arrêté n°0095 / MERF/SG/DE du 13 Juillet 2018. Cette autorité, à travers le sous-comité CDN, est chargée de suivre la mise en œuvre des CDN. Ce sous-comité CDN, est composé des représentants des institutions publiques, du secteur privé, des organisations de la société civile concernés par la problématique des changements climatiques. Il s'agit de la présidence de la république, la primature, le ministère chargé des affaires étrangères, le ministère chargé des finances, le ministère chargé de la planification, le ministère chargé de l'agriculture, le ministère chargé de l'énergie, le ministère chargé de la promotion des femmes et des jeunes et autres ministères, des organisations de la société civile, et le patronat.

### **2.2. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL EXISTANT**

---

Le cadre institutionnel existant des CDN souffre de certaines insuffisances (Tableau 1).

**Tableau 1: Forces, faiblesses, opportunités et menaces du cadre institutionnel existant**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence de l'Autorité Nationale de coordination du processus d'élaboration, des CN, des RBA sur les changements climatiques et des CDN</li> <li>➤ Existence de plusieurs comités d'autres organes (DLCC, Comité technique de coordination du processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, ...) sur lesquels pourra s'appuyer le comité CDN</li> <li>➤ Création d'un comité national MNV</li> <li>➤ Création d'un sous-comité CDN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Non-opérationnalité de certains comités (Comité national sur les changements climatiques, ...)</li> <li>➤ Fonctionnement des arrangements institutionnels non transparent</li> <li>➤ Faible capacité technique des membres de l'Autorité Nationale de coordination du processus d'élaboration des CN, des RBA sur les changements climatiques et des CDN</li> <li>➤ Expertise technique limitée dans toutes les thématique clés en rapport avec les secteurs prioritaires concernés par les études d'atténuation</li> <li>➤ Faible niveau de collaboration des institutions en charge de la mise en œuvre des politiques gouvernementales et les institutions en charge des études</li> <li>➤ Non-affectation de ressources financières pour le fonctionnement du comité de mise en œuvre des CDN</li> <li>➤ Faible connaissance du cahier de charge des différentes parties prenantes</li> <li>➤ Non-implication des collectivités locales dans le comité CDN</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence de l'initiative CBIT (en cours de mise en œuvre)</li> <li>➤ Disponibilité des partenaires techniques et financiers à soutenir la gouvernance climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de coordination et de cohérence entre les divers organes thématiques, entités opérationnelles, agences d'exécution et autres organisations en dehors de la Convention</li> <li>➤ Faible implication des acteurs du secteur privé, des groupements de femmes, des parlementaires et de la société civile</li> </ul>

### **2.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GOUVERNANCE**

En réponse aux contraintes et lacunes identifiées pour le cadre institutionnel existant, des actions suivantes sont proposées pour assurer une gouvernance et une coordination efficaces du processus de mise en œuvre des CDN. Il s'agira de :

- ✓ mettre en place un cadre de dialogue et de communication entre les divers organes thématiques, entités opérationnelles, agences d'exécution, organisations de la société civile et du secteur privé et autres organisations en dehors de la Convention ;

- ✓ renforcer les capacités techniques des parties prenantes dans toutes les thématiques clés en rapport avec les secteurs prioritaires concernés par les études d'atténuation ;
- ✓ mobiliser les ressources financières nécessaires pour rendre opérationnel le comité de mise en œuvre des CDN ;
- ✓ rendre opérationnel les différents comités existants qui sont en lien avec les changements climatiques ;
- ✓ élaborer un programme de renforcement des capacités institutionnelles pour la bonne mise en œuvre des CDN ;
- ✓ renforcer les capacités techniques et opérationnelles des différentes parties prenantes du comité CDN ;
- ✓ renforcer la collaboration entre les institutions en charge de la mise en œuvre des politiques gouvernementales et les institutions en charge des études ;
- ✓ définir le cahier de charges des différentes parties prenantes du comité CDN.

Pour contribuer à la lutte efficace contre les effets néfastes des changements climatiques, des efforts sont consentis par le gouvernement togolais afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### 3.1. CONTRIBUTIONS A L'ATTENUATION : SCENARIOS DE REFERENCE ET D'ATTENUATION

---

#### 3.1.1. Scénario de référence

Les données utilisées sont celles issues des études thématiques et sectorielles de la 4<sup>e</sup> CN et du 2<sup>e</sup> RBA. Les secteurs, gaz, catégories et pools couverts par les contributions déterminées au niveau national révisées sont :

**secteurs** : énergie ; procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) ; agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) ; Déchets

**gaz** : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, Hydrofluorocarbones (HFCs) conformément à l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal.

**polluants atmosphériques à courtes durées de vie (SLCPs)** : carbone noir (CB), matières particulaires PM 2.5 et PM 10, les oxydes nitreux, les composés organiques volatils et le monoxyde de carbone.

Pour chaque secteur, les projections des émissions de GES sont faites sur la période 2010-2030 et se présentent comme suit (Figure 2) :

- **secteur de l'énergie** : les émissions varient de 3725,16 Gg CO<sub>2</sub>-eq à 13169,18 Gg CO<sub>2</sub>-eq entre 2010 et 2030, soit une augmentation de 254% ;
- **secteur PIUP** : la projection des émissions passe de 551,19 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2010 à 3 203,54 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2030, soit une progression d'environ 481% dans le secteur ;
- **secteur AFAT** : les émissions passent de 12 190,89 Gg CO<sub>2</sub>-eq à 13 464,37 Gg CO<sub>2</sub>-eq entre 2010 et 2030, soit une augmentation de 10,45% ;
- **secteur déchets** : les émissions du secteur dans l'ensemble varient de 335,7 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2010 à 573,3 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2030, soit une augmentation de 70,8%.

Dans l'ensemble, les émissions de GES passent de 16 802,92 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2010 à 30 410,42 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2030, soit une progression de 80,98%.

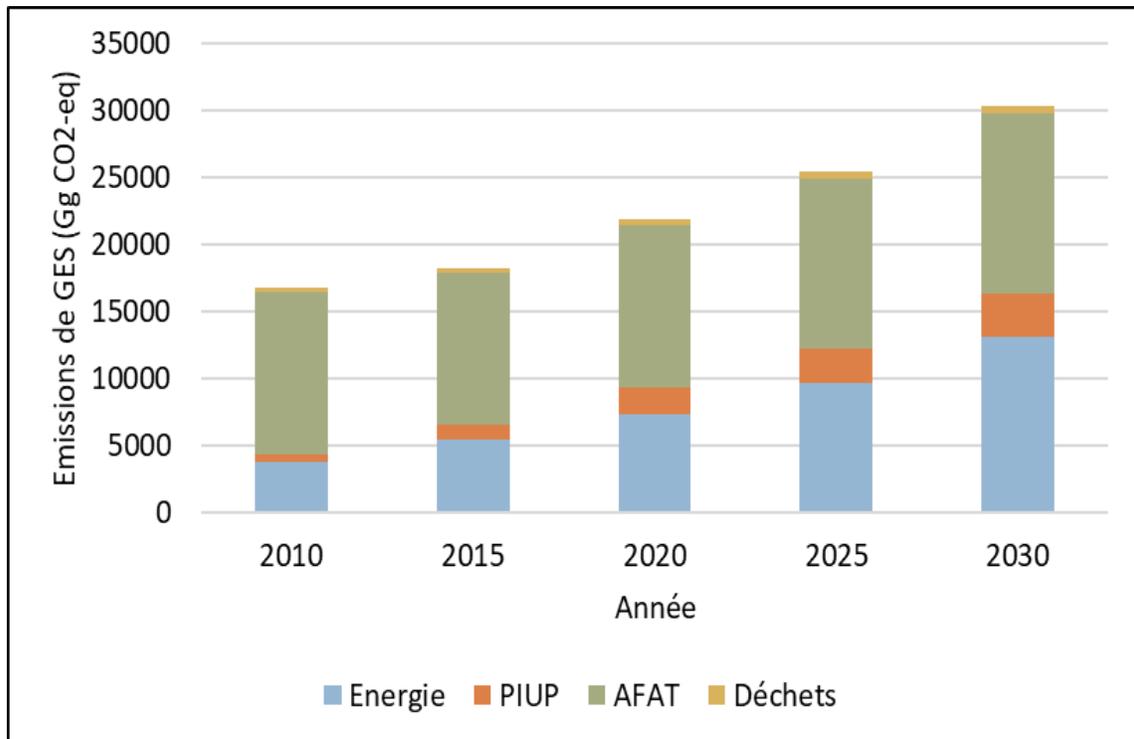


Figure 2: Tendances des projections des émissions de GES des différents secteurs selon le scénario de référence

### 3.1.2. Scénario d'atténuation

Les potentiels de réduction des émissions de GES sont estimés par secteur et sont ensuite agrégés au niveau national. De façon générale, les informations fournies s'appuient sur les nouveaux développements programmatiques du Togo notamment le Plan National de Développement (PND 2018-2022) et la feuille de route gouvernementale 2025. Ces informations se fondent aussi sur les mesures et priorités sectorielles telles que présentées dans l'annexe 1.

#### 3.1.2.1. Engagements chiffrés global

Les mesures d'atténuation sont guidées par une aspiration de développement sobre en carbone à long terme qui favorise la mise en œuvre de sa feuille de route gouvernementale 2025, de son PND (2018-2022), de sa politique d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la pauvreté pour devenir un état émergent à l'horizon 2050.

La mise en œuvre des plans, stratégies, programmes et autres documents de planification exploités dans cette étude repose sur les différentes ressources (fonds propres, prêts nationaux et internationaux) que le gouvernement mobilise pour le développement du pays.

Par ailleurs, afin d'assurer un développement durable sobre en carbone, le Togo s'est engagé dans un ambitieux programme de lutte contre les changements climatiques dont les activités nécessitent un appui soutenu de ses partenaires techniques et financiers (renforcement de capacité, transfert et diffusion de technologie, et ressources financières).

#### ❖ **Contribution inconditionnelle**

Les résultats de l'analyse des réductions sectorielles indiquent que le Togo peut s'engager dans une contribution inconditionnelle de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de **20,51%** à l'horizon 2030, soit 6 236,02 Gg CO<sub>2</sub>-eq (Figure 13 ; Tableau 11).

#### ❖ **Contribution conditionnelle**

Dans l'approche proposée pour le scénario d'atténuation, l'Etat togolais s'engage, s'il bénéficie du soutien requis, de réaliser une diminution supplémentaire de **30,06%** des émissions de GES par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030, soit 9 305,59 Gg CO<sub>2</sub>-eq (Figure 3), sans compromettre sa politique d'autosuffisance alimentaire en procédant de façon à ne pas compromettre son développement durable.

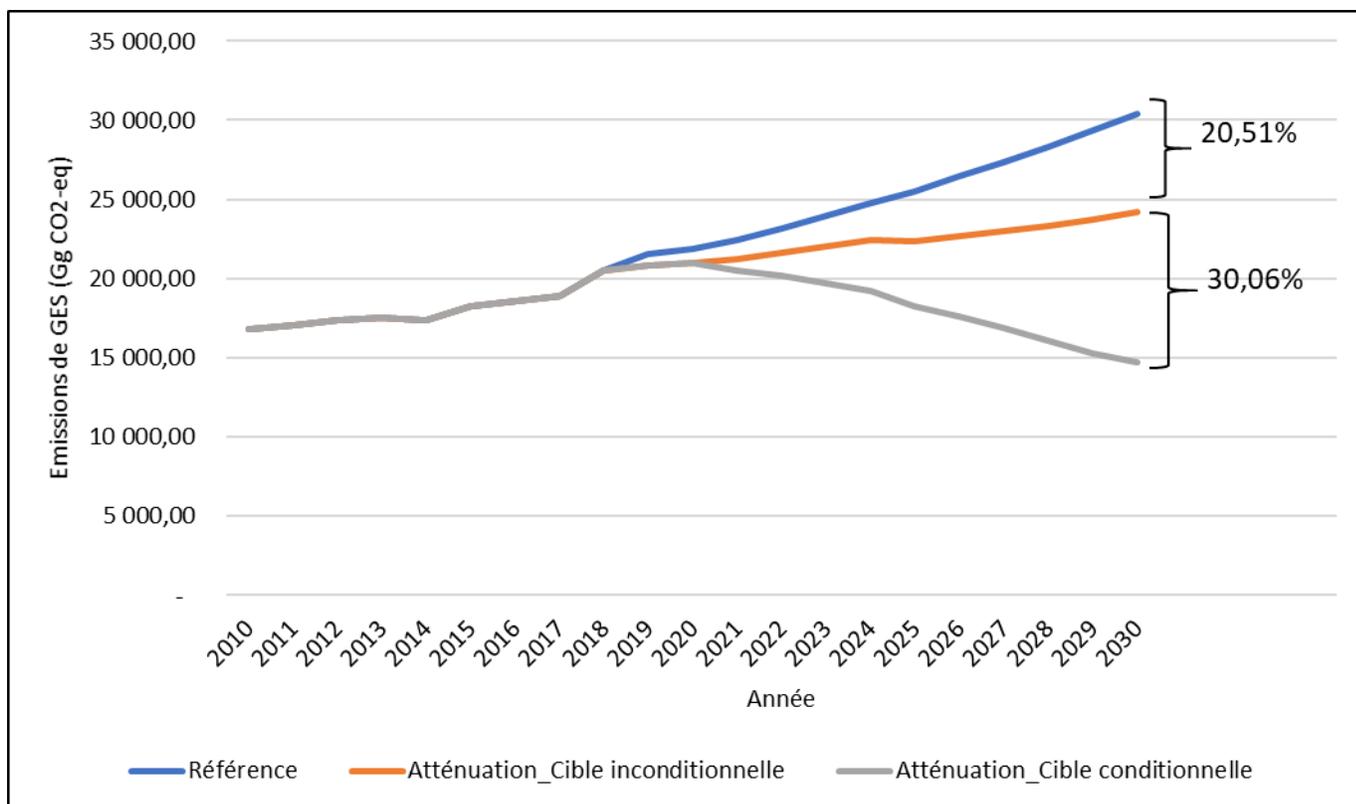


Figure 3: Tendances des réductions globales des émissions de GES par rapport au scénario de référence

### ❖ Contribution globale

De façon globale, la contribution du Togo s'élève à **50,57%**, soit 15 378,55 Gg CO<sub>2</sub>-eq à l'horizon 2030 répartie comme suit :

- ✓ Cible inconditionnelle : 20,51% ;
- ✓ Cible conditionnelle : 30,06%.

Ces nouveaux engagements représentent une progression par rapport aux CDN initiales et correspondent à un niveau d'ambition le plus élevé possible, compte tenu des circonstances nationales conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

#### 3.1.2.2. Engagements par secteur

La figure 2 présente le niveau de l'atténuation dans chaque secteur :

- **secteur de l'énergie** : l'analyse du scénario d'atténuation montre une réduction de 16,89% (2 224,87 Gg CO<sub>2</sub>-eq) à l'horizon 2030 par rapport au

scénario de référence. Les tendances de réduction dans ce secteur sont représentées dans la figure 4a ;

- **secteur PIUP** : compte tenu du fait que le sous-secteur production de ciment ne génère aucune réduction potentielle, la réduction des émissions dans le secteur PIUP se résume à celle du sous-secteur hydrofluorocarbures (HFC) et correspond à 0,8% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence (Figure 4b) ;
- **secteur AFAT** : la valeur estimée du scénario d'atténuation à l'horizon 2030, est de 9 640,17 Gg CO<sub>2</sub>-eq contre 13 464,37 Gg CO<sub>2</sub>-eq pour le scénario de référence (Figure 4c), soit une réduction de 28,40% (3 824,20 Gg CO<sub>2</sub>-eq) ;
- **secteur déchets** : la valeur estimée du scénario d'atténuation à l'horizon 2030, est de 412,20 Gg CO<sub>2</sub>-eq contre 573,325 Gg CO<sub>2</sub>-eq pour le scénario de référence, soit une réduction de 28,10% (Figure 4d).

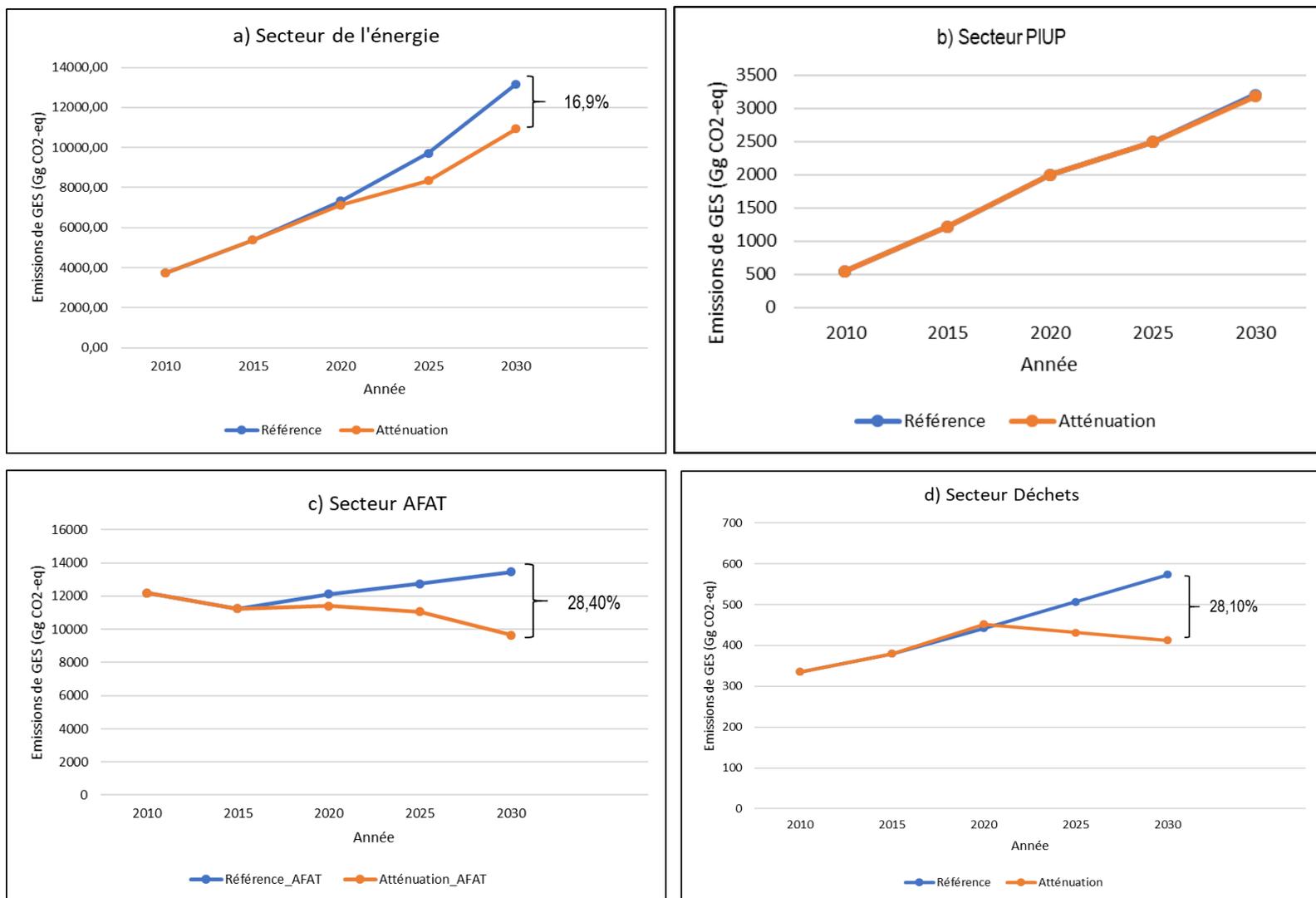


Figure 4: Tendances des réductions des émissions de GES par rapport au scénario de référence dans les différents secteurs

### 3.1.2.3. Renforcement de l'ambition

La révision des CDN du Togo a été réalisée en consultation avec les parties prenantes et est alignée sur les objectifs de développement contenus dans le PND et la feuille de route gouvernementale 2025, d'une part, et les objectifs de l'Accord de Paris, d'autre part. En tant que Partie à l'Accord de Paris, le Togo s'est engagé à fixer des objectifs ambitieux nécessaires pour opérer des changements et reste pleinement favorable à l'Accord de Paris et à toutes les responsabilités et actions qui y sont énoncées.

En soumettant cette CDN, le Togo, faible émetteur de GES, soutient l'appel lancé à toutes les Parties à faire leurs soumissions, pour s'assurer que leurs CDN sont conformes à leurs contributions aux émissions mondiales et à leurs responsabilités respectives au titre de la Convention et à prendre des mesures qui limiteront l'augmentation de la température mondiale à 1,5 ° C ; bien en dessous des niveaux préindustriels.

Les nouvelles contributions du Togo sont justes et ambitieuses, compte tenu des circonstances nationales, telles que les ODD et l'éradication de la pauvreté, la démographie, la géographie, le climat, la dépendance à des stimulateurs externes. Elles vont bien au-delà des engagements présentés dans la soumission initiale de la CDN du Togo, c'est-à-dire en termes de portée, d'ambition sectorielle, de cohérence entre adaptation et atténuation, de thèmes horizontaux, y compris le genre, et notamment la transparence. Les détails du rehaussement de l'ambition sont consignés dans le tableau 2.

La pandémie COVID 19 représente un moment de bouleversements profonds, provoquant un ralentissement économique en raison de la baisse des activités socioéconomiques, et aggravant les vulnérabilités économiques du pays aux changements climatiques. Cependant, Togo maintient toujours dans ses priorités la prise des mesures appropriées pour s'adapter et lutter contre les effets néfastes des changements climatiques.

Tableau 2: Ambition d'atténuation par rapport aux CDN actuelles

Composantes d'amélioration	CDN révisées (2021)	CDN initiales (2015)
Renforcement de la cible GES	<p>Type d'objectif de fin d'année (niveau d'émissions 2030 par rapport au niveau d'émissions de 2010) :</p> <p>En 2030, la réduction des émissions ventilée par secteur se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Secteur de l'énergie : 16,9 %.</li><li>• Procédés Industriels et Utilisations de Produits (PIUP) : 0,8 %.</li><li>• Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres (AFAT) : 28,40 %.</li></ul>	<p>Ecart par rapport au type d'objectif SAM (référence) en 2030 :</p> <p>Réduction des émissions de 11,13% en 2030 par rapport au SAM.</p>

Composantes d'amélioration	CDN révisées (2021)	CDN initiales (2015)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur des déchets : 28,10%.</li> <li>Cible inconditionnelle totale : 20,51%</li> </ul>	
Couverture géographique	Niveau national	Niveau national
Couverture sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Energie</li> <li>PIUP</li> <li>AFAT</li> <li>Déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Energie</li> <li>AFAT</li> </ul>
Couverture des GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>CO2</li> <li>CH4</li> <li>N2O</li> <li>Hydrofluorocarbones (HFCs) conformément à l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CO2</li> <li>CH4</li> <li>N2O</li> </ul>
Renforcement ou ajout de politiques et des actions	<p>Des politiques et mesures d'atténuation (PAM) dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Energie (y compris : approvisionnement énergétique, résidentiel et non spécifié, industrie, transports)</li> <li>Agriculture, Foresterie et autres Affectation des terres (AFAT)</li> <li>Déchets</li> <li>PAM supplémentaires (facilitateurs d'actions d'atténuation)</li> </ul>	<p>PAM d'atténuation (dans un scénario d'ambition plus élevée) dans les secteurs suivants :</p> <p>Energie</p> <p>Emissions provenant de la combustion de combustibles fossiles</p>
Renforcement ou ajout d'une cible sectorielle non GES	<p>Les CDN révisées est cohérente avec les objectifs sectoriels non GES suivants en 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sources d'énergie renouvelables (SER)</li> <li>10% de la consommation finale d'énergie dans les transports</li> <li>Efficacité énergétique (EE)</li> <li>Economies de consommation d'énergie finale par rapport au scénario de référence</li> <li>Economies de consommation d'énergie primaire par rapport au scénario de référence</li> <li><b>Polluants atmosphériques à courte durée de vie (SLCPs) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Carbone noir (CB)</li> <li>Matières particulaires PM2.5 et PM10, les oxydes nitreux, les composés organiques volatils et le monoxyde de carbone.</li> </ul> </li> </ul>	
Alignement de la mise en œuvre de la CDN existante sur les objectifs à long terme	En outre, les CDN révisées aborde l'aspect régional contribuant de manière significative aux mesures prioritaires identifiées dans le secteur de l'énergie dans le PND.	

L'atténuation des GES a intégré celle des polluants climatiques de courte durée de vie conformément au Plan national de réduction des polluants atmosphériques et des polluants climatiques à courte durée de vie. En conséquence, la mise en œuvre des CDN révisées du Togo devrait permettre d'obtenir des avantages substantiels en matière de réduction des polluants climatiques à courte durée de vie et des polluants atmosphériques, d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique.

La mise en œuvre complète de la CDN actualisée devrait permettre en 2030 de réduire par rapport au scénario de référence :

- ✓ les émissions de **carbone noir** de 80 %,
- ✓ les émissions de **méthane** de 32 %,
- ✓ les émissions de **particules** de 58 % et
- ✓ les émissions d'**oxyde d'azote** de 51 %.

En outre, les émissions de HFC seraient réduites de 9 % en 2030 par rapport à un scénario de référence avec une forte réduction à partir de 2029 conformément au calendrier d'élimination progressive des HFC prévu par l'amendement de Kigali.

Les principales actions pour atteindre l'objectif d'atténuation des SLCPs tout en améliorant la qualité de l'air et en bénéficiant à la santé humaine sont :

- ✓ augmenter le nombre de ménages qui cuisinent en utilisant des fourneaux à biomasse à efficacité améliorée et des combustibles plus propres comme le GPL ou l'électricité.
- ✓ augmenter l'efficacité des fours de production de charbon de bois ;
- ✓ renouveler le parc automobile pour accroître l'efficacité et la conformité aux normes d'émission plus strictes des véhicules ;
- ✓ promouvoir l'utilisation de véhicules électriques ;
- ✓ augmenter l'efficacité de la production animale pour minimiser les émissions dues à la fermentation entérique et au fumier ;
- ✓ adopter des pratiques alternatives de mouillage et de séchage pour la production de riz afin de réduire les émissions de méthane ;
- ✓ promouvoir les meilleures pratiques de gestion des décharges pour les déchets solides municipaux, y compris le captage du méthane ;
- ✓ augmenter la collecte des déchets solides municipaux et réduction du brûlage à l'air libre des déchets solides municipaux.

### **3.2. INFORMATION POUR AMELIORER LA CLARTE, LA TRANSPARENCE ET LA COMPREHENSION (ICTC) DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL REVISEES**

---

Le tableau 3 ci-dessous présente les informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension telles que recommandées par l'annexe I de la décision 4/CMA1. Il permet de mesurer l'étendue des informations fournies.

Tableau 3: Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTC)

Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTC)		
Para	Directives de la décision 4/CMA.1	Directives de l'ICTC applicables à la CDN révisée du Togo
1	<b>Informations quantifiables sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de référence):</b>	
a)	Année (s) de référence, année (s) de base, période (s) de référence ou autre (s) point (s) de départ	Année de référence : 2018 (qui est l'année de référence de la 4e Communication Nationale et du 2e Rapport Biennal Actualisé)
b)	Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs dans la ou les année (s) de référence, année (s) de base, période (s) de référence ou autre (s) point (s) de départ et, le cas échéant, dans l'année cible	<p>Indicateur de référence : inventaire national de gaz à effet de serre (IGES) de l'année de référence 2018 contenu dans le NIR et actualisé.</p> <p>Les émissions désagrégées en 2030 se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur de l'énergie</b> : 13 169,18Gg CO<sub>2</sub>-eq.</li> <li>• <b>Procédés Industriel et Utilisations de Produits (PIUP)</b> : 3 203,54 Gg CO<sub>2</sub>-eq.</li> <li>• <b>Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres (AFAT)</b> : 13 464,37Gg CO<sub>2</sub>-eq.</li> <li>• <b>Secteur des déchets</b> : 573,33 Gg CO<sub>2</sub>-eq.</li> </ul>
c)	Pour les stratégies, plans et actions visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, ou les politiques et mesures en tant qu'éléments de contributions déterminées au niveau national lorsque le paragraphe 1 (b) ci-dessus n'est pas applicable, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes	NA
d)	Cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en montant de réduction	<p>Une évaluation détaillée des options d'atténuation des GES identifiées pour le Togo estime un potentiel total de réduction des émissions d'environ 15 378,55 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2030 par rapport aux émissions de référence de la même année estimées à 30 410,42 Gg CO<sub>2</sub>-eq. Cette réduction est répartie en contribution inconditionnelle et contribution conditionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contribution inconditionnelle</b> : Une réduction de 20,51% par rapport à la référence en 2030 ; équivalent à un niveau d'atténuation estimé à 6 236,02 Gg CO<sub>2</sub>-eq. Il s'agit d'un objectif inconditionnel, basé sur des mesures et des politiques d'atténuation soutenues et</li> </ul>

		<p>mises en œuvre au niveau national. En 2030, la réduction des émissions de la cible inconditionnelle ventilée par secteur par rapport au scénario de référence se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Secteur de l'énergie</b> : 16,9 %.</li> <li>✓ <b>Procédés Industriel et Utilisations de Produits (PIUP)</b> : 0,8 %.</li> <li>✓ <b>Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres (AFAT)</b> : 28,40 %.</li> <li>✓ <b>Secteur des déchets</b> : 28,10%.</li> <li>• <b>Contribution conditionnelle</b> : Une réduction supplémentaire de 30,06% par rapport à la référence en 2030 ; équivalent à un niveau d'atténuation estimé à 9 305,59 Gg CO<sub>2</sub>-eq. Cela représente une contribution ciblée supplémentaire, basée sur la fourniture d'un soutien et des financements internationaux</li> </ul>
e)	<p><b>Informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le (s) point (s) de référence</b></p>	<p>Les sources de données utilisées pour quantifier les points de référence sont l'analyse des séries chronologiques de la Quatrième Communication Nationale (4CN) et Deuxième Rapport Biennal Actualisé (2RBA), ainsi que des informations issues de consultations avec les différents ministères concernés et des consultations avec les parties prenantes. De plus, les informations contenues dans les stratégies ministérielles ainsi que les estimations des organisations internationales ont été utilisées pour quantifier les points de référence. Le scénario de référence et les scénarios d'atténuation ont été élaborés pour tous les secteurs à l'aide du logiciel LEAP. Pour la foresterie et autres affectations des terres, les feuilles de calcul du GIEC 2006 ont été utilisées et les résultats importés dans LEAP.</p>
f)	<p><b>Informations sur les circonstances dans lesquelles la Partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence</b></p>	<p>Dans les circonstances suivantes, le Togo peut mettre à jour ou modifier les valeurs des indicateurs de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le prochain inventaire des gaz à effet de serre, le Togo pourra mettre à jour les indicateurs de référence des secteurs existants et / ou fournir de nouvelles valeurs pour des secteurs qui n'étaient pas couverts auparavant.</li> <li>• Le niveau d'émissions de GES pour le scénario de référence, les objectifs inconditionnels et conditionnels en 2030 peuvent être mis à jour et recalculés en fonction des changements méthodologiques dans l'inventaire des GES, comme le recalcul de l'inventaire des GES avec les Lignes directrices 2006 du GIEC ou les changements du potentiel de réchauffement planétaire (PRG) en Rapports d'évaluation du GIEC, ou l'adoption du raffinement 2019 du GIEC. Les informations sur les mises à jour effectuées seront incluses dans les rapports biennaux sur la transparence (BTR).</li> <li>• Le Togo fait partie de la catégorie des pays les moins</li> </ul>

		<p>avancés (PMA) ; par conséquent, tout changement majeur de l'environnement économique et social peut conduire à actualiser ou modifier les valeurs des indicateurs de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines des actions font partie de la Feuille de route gouvernementale et du Plan National de Développement (PND) et font l'objet d'un soutien international (technique et financier); dont le retard ou l'absence de soutien pourrait avoir des conséquences imprévues sur les circonstances nationales.</li> <li>• Le Togo est très sujet aux catastrophes naturelles (inondation, sécheresse, etc.), en cas de catastrophe naturelle majeure ou de situation pandémique similaire à COVID-19, le Togo peut mettre à jour / modifier le point de référence.</li> </ul>
<b>2</b>	<b><i>Délais et / ou délais de mise en œuvre:</i></b>	
a)	<b>Calendrier et / ou période de mise en œuvre, y compris les dates de début et de fin, conformément à toute autre décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties agissant comme réunion de la Parties à l'Accord de Paris (CMA)</b>	1er Janvier 2021 au 31 décembre 2030
b)	<b>Qu'il s'agisse d'un objectif annuel ou pluriannuel, selon le cas</b>	<p>Objectif annuel 2030, y compris les mises à jour des objectifs 2025.</p> <p>Les interventions de la CDN seront mises en œuvre par étapes conformément au plan de travail annuel ; cependant, l'année cible choisie est 2030.</p>
<b>3</b>	<b><i>Portée et couverture:</i></b>	
a)	<b>Description générale de la cible</b>	<p>Objectifs sectoriels fondés sur les activités et les politiques, y compris la réduction des émissions dans certains secteurs.</p> <p>Le gouvernement du Togo atteindra les objectifs conditionnels si le soutien international en matière de financement, de transfert de technologie et / ou de renforcement des capacités lui est fourni de façon soutenue et à temps.</p>
b)	<b>Secteurs, gaz, catégories et pools couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du Groupe</b>	<p><b>Secteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Energie,</li> <li>✚ PIUP</li> <li>✚ AFAT,</li> <li>✚ Déchets</li> </ul>

	d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	<p><b>Gaz :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ CO2</li> <li>+ CH4</li> <li>+ N2O</li> <li>+ F-gaz: HFC-32, HFC-134a, HFC-125, HFC-143a. En conformité avec l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal.</li> </ul> <p><b>Polluants atmosphériques à courtes durées de vie (SLCPs) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Carbone noir (CB)</li> <li>+ Matières particulaires PM2.5 et PM10.</li> </ul>
c)	Comment la Partie a tenu compte du paragraphe 31 c) et d) de la décision 1 / CP.21	<p>Conformément au paragraphe 31 c) de la décision 1 / CP.21 le Togo s'est engagé à inclure dans ses CDN révisées toutes les catégories d'émissions anthropiques.</p> <p>L'évaluation détaillée effectuée au cours du processus de formulation des CDN révisées a montré que les données nécessaires pour définir les objectifs et évaluer rigoureusement l'impact des politiques et des actions sur les émissions pour tous les secteurs n'étaient pas disponibles.</p> <p>Le Togo étendra progressivement la portée de la couverture de ses CDN à toutes les catégories d'émissions et d'absorptions anthropiques, à mesure que des données plus solides deviendront disponibles.</p>
d)	Avantages connexes d'atténuation résultant des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description des projets, mesures et initiatives spécifiques des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique des Parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformément à la politique nationale sur les changements climatiques, les vecteurs de mise en œuvre des objectifs, stratégies et résultats de la politique sont la CDN et le Plan National d'Adaptation (PNA). La mise en œuvre des actions articulées dans chaque document garantira les composantes opérationnelles de la politique.</li> <li>• Le Plan National d'Adaptation (PNA) du Togo (2017-2021), ainsi que les projets actuellement en cours de mise en œuvre, incluent des co-bénéfices d'atténuation. Les réductions qui en découleront contribueront à la réalisation de l'objectif décrit au point 1 d) et ne doivent pas être considérées comme additionnelles.</li> <li>• Le Togo s'est également engagé à continuer de communiquer des données et des informations sur les co-bénéfices quantifiés des mesures d'adaptation dans son PNA et ses communications nationales.</li> <li>• Les mesures d'atténuation au sein des projets d'adaptation seront notifiées à travers le cadre de collecte de données et l'inventaire des GES et rapportées dans les secteurs respectifs.</li> </ul>
<b>4</b>	<b>Processus de planification:</b>	
	<b>Informations sur les processus de planification que la Partie a entrepris pour préparer</b>	

a)	<b>sa contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, sur les plans de mise en œuvre de la Partie, y compris, le cas échéant:</b>	
(i)	<b>Arrangements institutionnels nationaux, participation du public et engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones, d'une manière sensible au genre</b>	<p>Les dispositions relatives à la gouvernance et à la coordination au niveau sectoriel figurent dans chacun des plans d'action sectoriels des CDN.</p> <p>Un Comité National CDN a été mis en place temporairement pour la durée des projets de mise en œuvre du programme des CDN. Ce comité n'a pas été fonctionnel du tout et mérite d'être réarrangé et renforcé.</p> <p>De nouveaux arrangements institutionnels nationaux basés sur un engagement préalable des parties prenantes publiques, privées, communautés locales et genre est en cours d'élaboration.</p>
(ii)	<b>Questions contextuelles, y compris, entre autres, le cas échéant:</b>	
a.	<b>Circonstances nationales, telles que la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'élimination de la pauvreté</b>	<p><b>Développement politique récent du Togo.</b> Il a été marqué par les élections présidentielles de 2015 et 2020, des grandes marches de 2017, des législatives de décembre 2018 suivi des réformes constitutionnelles et des élections municipales de juin 2019.</p> <p><b>Profil géo-climatique.</b> Le Togo est situé dans la zone intertropicale. Il jouit d'un climat tropical guinéen à 4 saisons dans la partie méridionale et d'un climat tropical soudanien à deux saisons dans la partie septentrionale. Les régions Maritime et des Savanes sont celles qui reçoivent moins de 1000 millimètres d'eau par an. Une irrégularité des saisons est observée ces dernières décennies.</p> <p><b>Caractéristiques démographiques et pauvreté.</b> Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat-résultat définitif de novembre 2010 établit la population résidente du Togo à 6 191 155 habitants avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %. Au 1er janvier 2019 les projections situaient cet effectif à 7 538 000 hbts. Il sera de 7 723 000 hbts au 1er janvier 2020. La densité moyenne est de 109 hbts/km<sup>2</sup> en 2010. Elle varie selon les régions et est plus dense dans la région Maritime et faible dans la région des Savanes. Au Togo 53,5% (2017) de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté a diminué de 1,6 point entre 2015 et 2017.</p> <p><b>Contexte économique et sectoriel.</b> La réalisation des objectifs de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 issue de la révision du Plan national de développement (PND 2018-2022) va toucher tous les secteurs aussi bien publics que privés de la vie économique du Togo. Dans l'ensemble le contexte économique national a été marqué par la poursuite des efforts pour maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et améliorer l'environnement des affaires.</p> <p><i>L'Etat contrôle entièrement le secteur de l'énergie avec la participation de plusieurs ministères et autres institutions étatiques ou privées. Toute source confondue, la</i></p>

		<p>consommation finale d'énergie s'élève à à 2145,29 ktep en 2018 contre 1973 ktep en 2016, soit une augmentation de 172,29 ktep (8,7%) en 3 ans. La consommation finale totale d'énergie au Togo par an et par habitant est stable depuis 2000 à 0,27 tep/hbt. L'autoconsommation du bois-énergie (charbon de bois et bois de feu) est prépondérante et représente 76% de la production nationale contre 24% pour la commercialisation.</p> <p><i>Dans le domaine de l'agriculture</i>, la superficie cultivée est évaluée à 1,4 million d'hectares, soit 41% de la superficie cultivable et 25% de la superficie totale du pays. L'analyse comparée du PIB et du budget révèle qu'en 2012, la valeur générée par l'agriculture en prix constant représente 42,2% du PIB. Ce secteur fait vivre les 2/3 de la population active du Togo. La contribution de l'agriculture au taux de croissance du PIB qui était de 0,7% en 2018 passerait à 1% en 2019.</p> <p><i>La couverture forestière au Togo</i> est de 24,24 %. Le rôle du secteur forestier dans le développement économique du pays est très important. En effet, il contribue à la création d'emplois, à la réduction du chômage, à la création de richesses, etc. Mais malgré cette importance la valeur ajoutée générée est faible selon les statistiques. Sa contribution au PIB était de à 33 millions de \$US ou 16,5 milliards de FCFA, soit 1,68 % du PIB en 2006. Il faut tout même noter que les services non marchands et écosystémiques du secteur forestier ne sont pas pris en compte dans ces statistiques. En 2015, la valeur ajoutée du secteur forestier atteignait 17,80 milliards FCFA pour le bois de feu et 71,19 milliards FCFA pour le charbon de bois, soit près de 89 milliards FCFA pour le bois-énergie.</p> <p><b><i>Description des priorités de développement du Togo et de leurs relations avec les changements climatiques.</i></b> La vision du développement du Togo aujourd'hui est orientée par la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Ce document présente clairement la vision et les priorités de développement du pays déclinées en trois grands axes stratégiques à savoir : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et garantir la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures. Au-delà de la vision et des priorités nationales, chaque secteur de l'économie a ses propres priorités de développement qui se greffent au cadre national. Ces priorités sont définies comme étant les politiques opérationnelles sectorielles. La question des changements climatiques, dans l'ensemble, est aujourd'hui incluse dans les politiques de développement national. Malgré les efforts consentis, force est de constater que le degré de prise en compte de la problématique dans les politiques initiées par le Gouvernement, est très variable d'une politique sectorielle à l'autre, avec des niveaux d'exécution de façon générale,</p>
--	--	---

		faible.
b.	Bonnes pratiques et expérience liées à la préparation de la contribution déterminée au niveau national	<p>Les CDN révisées ont capitalisé sur les capacités analytiques, pratique participative, expérience, outils et base de connaissances qui ont été créés avant même les CDN initiales, maintenus et améliorés dans le cadre de la 4CN et du 2BUR. La fixation des objectifs était bien éclairée par un inventaire des GES solide et complet existant.</p> <p>En outre, les CDN révisées ont intégré le développement durable dans ses P&amp;M, quantifiant le lien entre le développement durable et l'atténuation du changement climatique. Plus précisément, en ce qui concerne les dimensions économiques et environnementales.</p> <p>Enfin, les CDN révisées comprennent également une dimension régionale.</p>
c.	Autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris	<p>Un engagement à réduire les niveaux d'émissions de GES à l'échelle nationale exigera des technologies, une expertise et un financement plus propres.</p> <p><b>Technologie:</b> Le besoin de nouvelles innovations est ancré dans le besoin d'être plus efficace et de produire à partir de technologies plus propres. La disponibilité et le transfert de technologies qui sont respectueuses de l'environnement et qui soutiennent un développement sobre en carbone et résilient au climat sont primordiaux. En tant que PMA, ces opportunités ne sont souvent pas facilement accessibles et l'esprit de l'Accord de Paris contribuerait donc à favoriser la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.</p> <p><b>Expertise:</b> L'intégration et la transformation de nouvelles idées et technologies dans l'économie, la société et l'environnement nécessiteront un certain renforcement des capacités pour leur applicabilité et diffusion appropriées.</p> <p><b>Financement:</b> Le transfert de technologie et le renforcement des capacités ne peuvent avoir lieu sans ressources financières suffisantes mises à disposition pour entreprendre la transition. En tant que pays pauvre très endetté (PTE) et très vulnérable à l'impact du changement climatique, il est important de trouver le juste équilibre pour renforcer la résilience du pays et mettre en œuvre les mesures d'adaptation et d'atténuation nécessaires, tout en répondant aux besoins quotidiens du pays. Les mesures nécessaires pour effectuer la transition sont coûteuses.</p>
b)	Comment la Partie préparant sa contribution déterminée au niveau national a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris	<p>Le Togo a participé au dialogue Talanoa en 2018, qui a généré une dynamique politique pour une action climatique renforcée, notamment en appelant les Parties à mettre à jour leurs CDN. En outre, le pays a rejoint la Coalition Haute Ambition de pays déterminés à concrétiser leur ambition climatique d'ici 2020. La préparation des CDN révisées était conforme aux recommandations de l'Appel à l'Action de Talanoa et de la Coalition Haute Ambition, en tenant compte des circonstances nationales.</p>

c)	Chaque Partie ayant une contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris qui consiste en des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique aboutissant à des avantages connexes d'atténuation conformément à l'article 4, paragraphe 7, de l'Accord de Paris à soumettre des informations sur:	
(i)	Comment les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte ont-elles été prises en compte dans l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national	Les consultations nationales et régionales des parties prenantes ont permis de prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux des mesures d'atténuation nationales en intégrant les données collectées dans les outils d'évaluation lors de l'élaboration des CDN révisées.
(ii)	Projets, mesures et activités spécifiques à mettre en œuvre pour contribuer aux co-bénéfices d'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation qui produisent également des co-bénéfices d'atténuation, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs clés, tels que l'énergie, les ressources, l'eau, les ressources côtières, établissements humains et planification urbaine, agriculture et foresterie; et des actions de diversification économique, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs tels que la fabrication et l'industrie, l'énergie et les mines, les transports et les communications, la construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche	<p><b>Secteur ENERGIE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo</li> <li>- Poursuite de la politique d'électrification pour tous – Extension du réseau et déploiement de systèmes décentralisés pour atteindre 100% d'électrification, soutenue par la mise en place du Fond Electricité pour Tous ;</li> <li>- Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité– Développement de capacités de production durables et fiables, notamment dans le solaire et l'hydroélectrique, et renforcement correspondant du réseau de transport et de distribution (en synergie avec l'extension du réseau internet) ;</li> <li>- Porter à 50% la part des énergies renouvelables dans la production énergétique d'ici à 2025</li> <li>- Porter à 3% la part des véhicules électriques dans l'acquisition des véhicules neuf d'ici à 2025</li> <li>- Extension du réseau routier rural – Construction de 4000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché ;</li> <li>- Construction de l'Autoroute de l'Unité – Accélération du projet de développement de la RN1 reliant l'hinterland productif à l'agglomération de Lomé et au port</li> <li>- Exonération des taxes sur les véhicules neufs</li> <li>- Porter le taux d'utilisation des foyers améliorés de 40% en 2020 à 80% en 2030</li> <li>- Porter la part du charbon de bois produit avec les techniques améliorées de moins de 1 % en 2020 à 45% en 2030</li> <li>- Porter la part de la population utilisant le biogaz pour la cuisson à 4% en 2025 et à 12% en 2030 en milieu urbain ; à 6% en 2025 et 15% en 2030 en milieu rural</li> <li>- Porter la part de la population utilisation les briquettes à 15% en milieu urbain et à 10% en milieu rural en 2030</li> <li>- Porter la part de la population utilisant le GPL à 35% en milieu urbain et à 8% en milieu rural d'ici à 2030</li> </ul> <p><b>Secteur PIUP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution des appareils de récupération des gaz-F</li> <li>- Renforcement de la capacité des techniciens du froid afin de réduire les pertes lors des manipulations</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation de la filière de traitement et de recyclage des gaz fluorés</li> <li>- Promotion de l'importation des fluides frigorigènes alternatifs comme ; propane (R290) ; Isobutane(R600a) utilisés pour les congélateurs ; des vitrines frigorifiques et de distributeurs de crème glacée ; R448A (HFC-HFO) ; R455A (HFC-HFO) en remplacement de R404A</li> <li>- Promotion de la construction des édifices privés et publics avec des matériaux d'isolants thermiques</li> <li>- Exonération de taxes sur les véhicules neufs</li> </ul> <p><b>Secteur AFAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement intégré du secteur agricole à travers la mise en place d'une stratégie efficace de gestion durable des terres cultivées ;</li> <li>- Promotion et gestion durable des ouvrages d'aménagement hydro-agricole, hydro-pastorale et agricole et d'approvisionnement en eau ;</li> <li>- Organisation des chaînes de valeurs : Organiser les filières pour toutes les cultures principales jusqu'à la chaîne de transformation et de commercialisation des produits et sous-produits agricoles;</li> <li>- la modernisation du sous-secteur de l'élevage à travers l'augmentation de la productivité des élevages au-delà de la croissance et du développement naturel des troupeaux, la mise en place des unités de transformation des produits d'élevage, l'amélioration génétique pour les performances de l'élevage des bovins, l'introduction des géniteurs améliorateurs dans le système traditionnel, l'intensification de l'embouche et le renforcement de l'accès au marché pour la commercialisation des produits d'élevage, etc ;</li> <li>- Appui au reboisement à vocation de fourrage avec l'introduction d'arbres fourragers dans les exploitations agricoles dans une optique de production soutenue de fourrages de qualité ;</li> <li>- Restauration des paysages forestiers existants à travers la promotion de la restauration des forêts naturelles, des écosystèmes fragiles et la conservation de la biodiversité, en privilégiant l'appui aux projets en lien avec des territoires déjà organisés (Aires protégées, forêts communautaires ou villageoises, sites sacrés), en limitant la fragmentation des massifs forestiers et en maintenant la connexion des habitats naturels ;</li> <li>- Amélioration de la gestion durable des terres pour le renforcement des puits de carbone et le piégeage du carbone au travers des «plans de développement de massif» promus par la forêt privée ou forêts communautaires ou des «chartes forestières de territoire» ou des pôles d'excellence rurale ;</li> <li>- Développement de la foresterie urbaine à travers la mise en place des plantations urbaines, la promotion et la création des espaces verts ;</li> <li>- Promotion de la transformation des produits forestiers et des sous-produits non-ligneux et promotion de chaînes de valeur et l'accès au marché pour les</li> </ul>
--	--	---

		<p>produits forestiers transformés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la lutte participative contre les feux de végétation pour contribuer au stockage de carbone, en réduisant le taux actuel de déforestation et l'impact des feux de végétation, source d'émissions de carbone dans l'atmosphère</li> </ul> <p><b>Secteur des déchets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet eau et assainissement du Togo (PEAT1&amp;2) : aménagement d'un centre d'enfouissement technique (CET) à Lomé et aménagement de décharges finales, mise en place d'un système de collecte des ordures ménagères (OM), valorisation des déchets, construction de latrines, extension du réseau de distribution d'eau potable dans les villes Tsévié, Atakpamé Sokodé, Kara et Dapaong</li> </ul>
5	<b>Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles permettant d'estimer et de comptabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions:</b>	
a)	<b>Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution déterminée au niveau national de la Partie, conformément au paragraphe 31 de la décision 1 / CP.21 et aux orientations comptables adoptées par la CMA</b>	<p>Le Togo a comptabilisé ses émissions et absorptions anthropiques de GES en utilisant les Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, le logiciel 2006 du GIEC et le Supplément de 2013 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour les zones humides.</p> <p>Le Togo s'est aussi appuyé sur les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux (GPG 2000)</i></li> <li>• <i>Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour le secteur UTCATF (GPG LULUCF 2003)</i></li> </ul>
b)	<b>Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour rendre compte de la mise en œuvre des politiques et mesures ou stratégies dans la contribution déterminée au niveau national</b>	<p>La quantification du niveau d'émissions de GES dans le scénario d'atténuation à l'horizon 2030, est basée sur les hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la catégorie des transports, l'amélioration et l'extension des infrastructures routières (en cours et prévue dans la Feuille de Route Gouvernementale 2025) et la promotion des transports en commun à faible émission permettra de réduire l'intensité énergétique finale de 10% pour les motos et de 20% pour les voitures et les camions ;</li> <li>• Dans la phase 1 du projet Plan de Gestion de l'Élimination des HCFC (PGEH), 26% des techniciens du froid étaient formés ; ainsi selon les axes d'orientation de la deuxième phase de ce projet qui sont similaires aux axes de la phase 1 ; 79% des techniciens du froid seront formés d'ici 2030 ;</li> <li>• Dans la phase 1 du projet Plan de Gestion de l'Élimination des HCFC (PGEH), 3,4% des techniciens du froid ont reçu des appareils de récupération ; ainsi selon les axes d'orientation de la deuxième phase de ce projet qui sont similaires aux axes de la phase 1 ; 9,4%</li> </ul>

		<p>des techniciens du froid recevront des appareils de récupération d'ici 2030 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la phase 1 du projet Plan de Gestion de l'Elimination des HCFC (PGEH) ;3 structures possédant de grandes installations de froid ont bénéficié de 70 climatiseurs split fonctionnant à base du R-290 qui est un gaz-F alternatifs ayant un potentiel de réchauffement global faible ;sur cette base la phase 2 qui aura les mêmes orientations que celles de la phase 1 permettra de diminuer l'importation des HFCs de 5% /an à travers la composante : Distribution des Gaz-F alternatifs aux structures possédant de grandes installations de froid ;</li> <li>• Au Togo ; des équipements de froids fixes hors usages et en fin de cycle de vie contiennent 55% des gaz-F et sont cédés à des sociétés de ferrailles sans traitement ; la mise en place d'une filière de recyclage d'une capacité de traitement de 5 tonnes de gaz-F par an permettra d'en récupérer 50%/an ;</li> <li>• La construction d'au moins 100 bâtiments écologiques utilisant moins de climatiseurs à l'horizon 2030 réduira d'au moins de 2% le taux d'importation des gaz-F.</li> <li>• La poursuite des efforts du gouvernement togolais en matière de reboisement permettrait de porter le taux de couverture forestière de 24,24% à 30% soit un une augmentation d'environ 5 % de la superficie forestière et des terres reboisées à l'horizon 2030 ;</li> <li>• La mise en œuvre des actions de lutte contre les feux de végétation et les mesures de protection des écosystèmes forestiers contribuera à la réduction de 5% des superficies des formations végétales brûlées ;</li> <li>• Les efforts de protection des formations forestières et le respect des affectations des terres contribueront à la réduction de la déforestation et à la limitation de la conversion des terres forestières en terres agricoles ou en d'autres formes d'utilisations des terres ;</li> <li>• La promotion des sources alternatives d'énergie domestiques et la vulgarisation des foyers améliorés permettra la réduction de l'utilisation du bois énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> et autres GES liées à cette forme d'énergie ;</li> <li>• Dans le sous-secteur de l'agriculture, de nombreuses initiatives sont entreprises ces dernières années et visent la promotion de la transformation de 5 % de fumier et des résidus agricoles en composte (engrais organique) et/ou en biogaz occasionnant ainsi la réduction de 3 % de l'utilisation des engrais chimiques et l'intensification de l'utilisation de l'engrais organique ;</li> <li>• La mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques dans le secteur de la production des produits céréaliers contribuera à la réduction de 3% de la superficie des rizières irriguées pour la promotion de la riziculture pluviale ;</li> <li>• Valoriser d'ici 2030, 12% des déchets solides urbains</li> </ul>
--	--	--

		<p>(soit 100000 tonnes) par compostage dans les principales villes par an ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser d'ici 2030, 80% de biogaz produit par le centre d'enfouissement de Lomé, par an en énergie électrique pour les besoins du site ;</li> <li>• Réduire de 80% la quantité des déchets destinés au brûlage grâce à l'amélioration de la collecte des déchets et la création de nouveaux CET dans les villes secondaires ;</li> <li>• Valoriser 5% des eaux usées domestiques des zones rurales en biogaz, d'ici 2030 par la mise en place des fosses septiques à biogaz</li> </ul> <p>L'approche méthodologique utilisée est celle du LEAP-IBC.</p>
c)	<p><b>Le cas échéant, des informations sur la manière dont la Partie tiendra compte des méthodes et des orientations existantes au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, le cas échéant</b></p>	<p>Conformément aux paragraphes 13 et 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, le Togo a procédé à un QA/QC des données d'entrée pour s'assurer qu'il n'y ait ni omission, ni double comptage.</p>
d)	<p><b>Méthodologies et paramètres du GIEC utilisés pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre</b></p>	<p>Les lignes directrices 2006 du GIEC, les guides de bonnes pratiques et la banque de données du GIEC ont été utilisées pour l'estimation des émissions et des absorptions anthropiques de GES</p>
e)	<p><b>Hypothèses, méthodologies et approches propres au secteur, à la catégorie ou à l'activité, conformément aux orientations du GIEC, le cas échéant :</b></p>	
(i)	<p><b>Approche pour traiter les émissions et les absorptions subséquentes des perturbations naturelles sur les terres gérées</b></p>	<p>Les émissions et absorptions de GES dues aux perturbations naturelles, le cas échéant, seront comptabilisées conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC prescrites.</p>
(ii)	<p><b>Approche utilisée pour tenir compte des émissions et des absorptions des produits ligneux récoltés</b></p>	<p>Les émissions et absorptions de GES des produits ligneux récoltés, le cas échéant, seront comptabilisées conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC prescrites.</p>

(iii)	Approche utilisée pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts	NA
f)	Autres hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et absorptions correspondantes, notamment :	
(i)	Comment les indicateurs de référence, les niveaux de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence spécifiques au secteur, à la catégorie ou à l'activité, sont construits, y compris, par exemple, les paramètres clés, les hypothèses, les définitions, méthodologies, sources de données et modèles utilisés	<p>Pour quantifier le niveau d'émissions de GES dans le scénario de référence projeté en 2030, les hypothèses suivantes ont été faites pour les moteurs de croissance des émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement ne prendra pas d'autres mesures de lutte contre les émissions de GES dans les secteurs socioéconomiques de développement autres que celles déjà en cours ;</li> <li>• Les facteurs comportementaux sont considérés comme étant constants durant toute la période de projection ;</li> </ul>
(ii)	Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des composants autres que les gaz à effet de serre, informations sur les hypothèses et les approches méthodologiques utilisées en relation avec ces composants, le cas échéant	L'approche méthodologique utilisée pour les polluants climatiques à courte durée de vie (carbone noir, PM2,5 et PM10) est celle du LEAP-IBC.
(iii)	Pour les facteurs de forçage climatique inclus dans les contributions déterminées au niveau national non couvertes par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la façon dont les forçages climatiques sont estimés	NA
(iv)	Autres informations techniques, comme nécessaire	NA
g)	L'intention de recourir à la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant	Le Togo reconnaît le rôle important de la coopération internationale basée sur le marché pour contribuer à l'atténuation des émissions de GES et à la promotion du développement durable. Le Togo continuera d'explorer le potentiel de la coopération bilatérale, multilatérale et régionale axée sur le marché, y compris dans le contexte de

		l'article 6 de l'AP, qui peut faciliter, accélérer et améliorer le développement et le transfert de technologies, le renforcement des capacités et l'accès aux ressources financières qui soutiennent la transition durable du Togo vers une croissance à faibles émissions et résiliente au changement climatique.
<b>6</b>	<b>Comment la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale:</b>	
a)	<b>Comment la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale</b>	<p>Suite à l'appel à l'action de Talanoa, lancé par les présidents de la COP 23 et de la COP 24, le Togo a rendu sa CDN révisée (2021) plus ambitieux que la CDN (2015) (i) en articulant les objectifs de réduction des émissions de GES de 2030 par rapport au niveau de 2010.</p> <p>Les engagements nationaux sont bien en ligne avec les trajectoires d'émissions à l'horizon 2050 qui correspondent à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris. Il est en outre important de noter que la nature évolutive de la situation d'un pays doit se refléter dans l'examen de l'équité au moyen des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité reflétée dans les émissions de GES passées et actuelles.</li> <li>• Capacité à investir dans des mesures d'atténuation appropriées (capacité à contribuer à résoudre le problème du changement climatique)</li> <li>• Le potentiel d'atténuation et les coûts</li> </ul>
b)	<b>Considérations d'équité, y compris réflexion sur l'équité</b>	Il convient de noter que les considérations d'équité dans la perspective nationale englobent diverses questions et qu'aucun indicateur distinct ne peut à lui seul refléter avec précision l'équité ou une répartition équitable des efforts des pays à l'échelle mondiale.
c)	<b>Comment la Partie a traité le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris</b>	<p>Les CDN révisées 2021 proposent une réduction inconditionnelle de 20,51% par rapport au scénario de référence en 2030 contre 11,14% pour les CDN actuelles 2015.</p> <p>La contribution globale (inconditionnelle et conditionnelle combinée) des CDN révisées (2021) est une réduction de 50,57% des émissions de GES par rapport au scénario de référence en 2030 contre 31,14 pour les CDN actuelles (2015).</p>
d)	<b>Comment la Partie a traité l'article 4, paragraphe 4, de l'Accord de Paris</b>	Une autre question qui prouve le renforcement des ambitions du pays concerne l'application d'un objectif absolu de réduction des émissions à l'échelle de l'économie (conformément à l'article 4, paragraphe 4 de l'Accord de Paris), qui garantit la réalisation des objectifs de manière pertinente, complète, cohérente, transparente et précise.
e)	<b>Comment la Partie a traité l'article 4, paragraphe 6, de</b>	NA

	<b>l'Accord de Paris</b>	
<b>7</b>	<b><i>Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2:</i></b>	
<b>a)</b>	<b>Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2</b>	Les engagements nationaux sont bien en ligne avec les trajectoires d'émissions à l'horizon 2050 qui correspondent à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris, contribuant ainsi à la stabilisation des concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait les interférences anthropiques dangereuses avec le système climatique, et développement de manière durable, conformément à l'article 2 de la Convention.
<b>b)</b>	<b>Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'article 2, paragraphe 1 a), et de l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris</b>	La contribution du Togo par ses CDN est conforme aux ambitions mondiales de limiter la température à 2°C et compatible aux avec les objectifs de développement durable du Togo

### 4.1. CONTEXTE NATIONAL DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

#### 4.1.1. Situation nationale

---

L'économie du Togo est dominée par les activités agricoles (près de 40 % du PIB) fortement dépendantes des conditions climatiques. Les autres secteurs de développement tels que l'énergie, les ressources en eau, la zone côtière, les établissements humains et santé, la foresterie et autres affectations des terres restent également très vulnérables.

C'est dans ce sens que le Togo s'est engagé dans les CDN initiales à contribuer à la lutte contre les changements climatiques, renforcer la résilience des systèmes et moyens de production conformément à son Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) élaboré en 2008. En 2016, le pays s'est doté d'un Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) qui confirme son engagement au renforcement de la capacité d'adaptation des populations face aux effets néfastes des changements climatiques.

#### 4.1.2. Dispositifs institutionnel, juridique et politique

---

En matière d'engagements internationaux relatifs à l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques, le Togo a ratifié les trois conventions de la génération de Rio : (i) la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (08 mars 1995); (ii) la Convention sur la diversité biologique (CDB) (04 octobre 1995) ; et (iii) la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) (15 septembre 1995). Au niveau national, l'adaptation s'inscrit dans la politique nationale de l'environnement, la déclaration de politique forestière, la stratégie nationale de développement durable, la loi-cadre sur l'environnement et des lois portant sur les codes forestiers, de l'eau, de la santé, des hydrocarbures, de la marine marchande.

Au plan institutionnel, plusieurs acteurs interviennent pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques au Togo. Les principaux acteurs de ce dispositif sont : (i) le Ministère de l'environnement et des ressources forestières avec tous ses démembrés, (ii) la Commission nationale du développement durable composée des représentants des institutions publiques et privées, des collectivités territoriales, des ONG et autres personnes morales, (iii) le Comité national sur les changements climatiques qui est un cadre d'information, de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la politique nationale sur les changements climatiques, (iv) le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre des CDN et (v) l'équipe pluridisciplinaire

sur les changements climatiques. Ces acteurs travaillent de concert avec d'autres parties prenantes telles que les universités publiques et privées du Togo et les grandes institutions de la république (Présidence de la république, la primature, l'Assemblée nationale etc.).

## **4.2. ANALYSE DES IMPACTS, RISQUES ET DE LA VULNERABILITES DES SECTEURS PRIORITAIRES**

---

Depuis 2014, les scénarios développés montrent que les changements climatiques sont une réelle préoccupation pour le Togo et que les tendances actuelles et futures vont entraîner des conséquences dommageables en l'absence de mesures idoines. Avec une économie essentiellement tournée vers l'agriculture, les aléas climatiques rendent vulnérables la population togolaise dans son ensemble.

La variabilité climatique au Togo entraîne, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la dégradation des ressources forestières, l'accès difficile à l'énergie, aux ressources en eau et aux soins de santé de qualité. En effet Le Togo est confronté à une variabilité climatique spatio-temporelle très accentuée. Les températures connaissent en 2020, une augmentation maximale de 1,2°C soit une hausse de 20% par rapport à 2012. Les précipitations quant à elles sont en diminution avec des amplitudes allant de 15 mm à 98 mm de pluie. Ceci, entraîne des risques climatiques qui influencent tous les secteurs de développement et se manifestent par les inondations, la sécheresse, les fortes chaleurs, le décalage des saisons, les vents violents, la mauvaise répartition des pluies, l'érosion des terres et l'érosion côtière.

Les projections futures de la variabilité climatique sur la base des méthodes rigoureuses du GIEC se présenteront comme suit pour le Togo. Si le pays reste dans la stabilisation des émissions (RCP6.0) par rapport à 2020, les températures vont augmenter avec une amplitude de 0,6°C à 0,7°C en 2025 et de 2,15°C à 2,75°C en 2100. Les précipitations auront des écarts de -0,08 % à + 0,35 % (2025) et de -0,3 % à +1,26 % (2100).

Par contre, si le pays se lance dans le processus de baisse des émissions des gaz à effet de serre (RCP4.5), les températures vont augmenter de 0,66 à 0,84°C (2025) et de 1,53 à 1,96°C (2100). Les précipitations varieront de -0,09 % à +0,39 % (2025) et de -0,21 % à +0,89 % (2100).

### **4.2.1. Secteur énergie**

---

#### **4.2.1.1. Biomasse -énergie**

---

Le bois énergie représente 80 % de l'énergie utilisée par les ménages et 90% de la population locale ont recours à cette source d'énergie au Togo. Le potentiel du bois-énergie actuel permettra de satisfaire uniquement 28% et 12% de la demande

nationale respectivement à l'horizon 2025 et 2050. Sur la base des analyses multicritères, le secteur bois énergie présente un indice de vulnérabilité moyen et estimé à 0,58 à l'échelle nationale. Au niveau régional, les deux régions septentrionales du pays (Savanes et Kara) sont confrontées à un niveau de vulnérabilité élevé avec un indice compris entre 0,6 et 0,8.

Les impacts liés à cette vulnérabilité sur ce secteur sont essentiellement la faible croissance et production de la biomasse à vocation bois-énergie, la raréfaction des essences à vocation bois-énergie et la destruction des écosystèmes protégés et éloignés des habitations constituant des refuges pour la plupart des espèces menacées.

La vulnérabilité du secteur bois énergie va s'aggraver dans le futur. En effet, dans le cas d'une stabilisation (RCP6.0), l'indice de vulnérabilité de ce sous-secteur tombera dans la classe élevée à partir de 2075 pour tout le pays. Si des dispositions idoines ne sont pas prises, on assistera à des répercussions socioéconomiques telles que la hausse du prix du bois de chauffe et du charbon de bois, l'augmentation de l'indice de pauvreté en milieu rural etc.

#### 4.2.1.2. Hydroélectricité

---

Au Togo, la production d'énergie hydroélectrique est exclusivement assurée par les barrages de Kpimé et de Nangbeto qui sont alimentés par de grands cours d'eau. La vulnérabilité actuelle de ce secteur est moyenne avec un indice de 0,51. Dans le futur, sa vulnérabilité passera dans la classe élevée à partir de 2075 si rien n'est fait. Ceci va accentuer les impacts actuels des changements climatiques qui se traduisent par la diminution de la lame d'eau des barrages hydroélectriques, la destruction d'ouvrages d'hydroélectricité, la faible capacité de fourniture de l'énergie aux entreprises et industries.

Si les mesures de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) prévues dans les documents de planification du secteur, de même que la politique de développement des énergies renouvelables sont mises en œuvre, l'indice de vulnérabilité sera considérablement réduit d'ici 2025 (0,48) et 2050 (0,35).

#### 4.2.1.3. Hydrocarbures

---

Le Togo n'étant pas producteur des hydrocarbures, la vulnérabilité de ce secteur face au changement climatique n'est pas directe. Elle est liée à celle du secteur de bois-énergie et de l'hydroélectricité. Ainsi, la diminution de l'offre énergétique en biomasse et hydroélectricité va accentuer la consommation en hydrocarbures. Le Togo important les produits pétroliers dont il a besoin, le secteur des hydrocarbures reste très sensible aux fluctuations des prix du pétrole. En termes d'impacts, on assiste à la hausse des dépenses due à une augmentation de la consommation en hydrocarbures avec des répercussions négatives sur le secteur du transport.

#### 4.2.2. Secteur de l'Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Au Togo, le secteur AFAT est le plus exposé aux effets des changements climatiques. A l'échelle nationale, il est prévu une tendance à la baisse des précipitations couplée à une hausse des températures. On s'attend ainsi à des effets probables sur la biodiversité, l'habitat des espèces, les services écosystémiques et la production agricole au Togo. Ces effets sont pour la plupart liés à la sécheresse, aux inondations et à l'apparition des parasites.

##### 4.2.2.1. Sous secteur de la foresterie et autres affectations des terres (FAT)

La vulnérabilité résultante du sous-secteur foresterie et autres affectations des terres vaut 0,59 pour le pays en général, ce qui équivaut à un niveau de vulnérabilité « moyen ». Cependant, elle est « élevée » pour les régions Centrale, Kara et Savanes, et « moyenne » pour les régions des Plateaux et Maritime. Cette vulnérabilité sur le secteur de la FAT se traduit dans toutes les régions du pays par :

- ❖ **L'augmentation de la mortalité naturelle des ligneux dans les écosystèmes naturels du Togo.** Les fortes températures et la sécheresse augmentent l'intensité des incendies qui sont responsables de la plupart des mortalités des ligneux dans les espaces forestiers. Le taux de mortalité naturelle est de 8,60%, 5,41% et 5,42% respectivement pour les régions des Savanes, Kara et centrale.
- ❖ **La dégradation de l'état sanitaire des peuplements ligneux.** Dans les écosystèmes naturels du Togo en moyenne 20 pieds à l'hectare sont attaqués par les parasites. D'après les investigations de terrain, les fortes chaleurs enregistrées ces dernières années expliqueraient la récurrence des attaques des ligneux par les ravageurs et les plantes parasites.
- ❖ **Les chablis.** L'estimation des dégâts portés par les vents violents aux massifs forestiers est estimée à 9 pied/ha dans les écosystèmes naturels.
- ❖ **Faible capacité de régénération.** Avec les changements climatiques, les feux de végétations sont plus violents la régénération est supprimée ou retardée. Dans les paysages forestiers des aires protégées moins de 30% de la régénération potentielle installée arrive à survivre aux incendies qui deviennent de plus en plus violents avec les CC.
- ❖ **Affectation des terres.** L'assèchement du climat, l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration intensifie le lessivage et la lattérisation des sols tandis que de fortes pluies accroissent l'érosion des sols surtout dans les milieux accidentés. Ceci entraîne une aggravation de la dégradation des terres. Par ailleurs, l'agriculture extensive sur brûlis entraîne la réduction de la couverture forestière.

Très exposé, aux changements climatiques, le secteur de la FAT subit des impacts tels que la perte du couvert forestier, la perte de la biodiversité et des écosystèmes

protégés, la disparition de certaines essences forestières et la faible productivité des mangroves.

Dans le futur, on notera l'aggravation de la vulnérabilité de ce sous-secteur au niveau national à l'horizon 2050 avec un indice de 0,63 correspondant à une vulnérabilité élevée. Cette situation sera observée dans toutes les régions sauf dans celle des plateaux qui restera dans la classe moyenne. Dans ce contexte, en dehors de la chaîne de l'Atakora, tous les écosystèmes forestiers du Togo seront très exposés à la baisse des précipitations et à une augmentation des températures avec une aggravation des impacts liés aux aléas climatiques.

#### 4.2.2.2. Sous-secteur de l'agriculture, élevage et pêche

Les majeures perturbations de l'agriculture, l'élevage et la pêche dans toutes les régions économiques du Togo, sont les aléas climatiques. Il s'agit de la modification de la saison, la pluviométrie irrégulière avec les poches de sécheresse, l'augmentation de la température, les inondations et les attaques des ravageurs. Ces aléas rendent très vulnérable ce sous-secteur avec la répercussion sur la sécurité alimentaire (les pertes de récoltes).

##### **❖ Vulnérabilité et impacts du sous-secteur de l'agriculture**

La vulnérabilité résultante du secteur de la production végétale est globalement élevée pour l'ensemble du payset particulièrement dans la région des savanes. Les impacts de cette vulnérabilité se traduisent par des baisses de rendements évaluées ces dix dernières années entre 30% et 51% pour les principales cultures vivrières.

En effet, les poches de sécheresse constatées ont causé des pertes de rendements de 1,3t/ha, 1,0t/ha et 0,7t/ha respectivement pour le maïs, le riz et l'igname. Les ravageurs, notamment la chenille légionnaire d'automne ont entraîné des pertes allant de 0,5 à 0,95 t/ha pour le maïs. En 2020, la superficie totale des cultures vivrières inondées est de 6902 ha avec des pertes en production estimées à près de 9000 t.

Actuellement évalué à 0,70, l'indice de vulnérabilité national du sous-secteur agriculture restera élevé avec une légère augmentation pour atteindre la valeur de 0,75 à l'horizon 2050. Ceci va accentuer les impacts sur le secteur de l'agriculture avec la perturbation du calendrier agricole, la dévastation des cultures par les ravageurs (chenilles légionnaires, mouches blanches des criquets pèlerins), l'apparition de nouvelles espèces envahissantes, la disparition de certains cultivars, la baisse des rendements agricoles, l'érosion des surfaces cultivables etc.

##### **❖ Vulnérabilité et impacts du sous-secteur de l'élevage**

Dans toutes les régions du Togo, l'élevage de volailles est une activité largement répandue en milieu rural. Ce type d'élevage familial qui occupe les femmes est moins

exigeant en eau. Cependant, l'élevage des petits ruminants et du gros bétail, largement pratiqué dans les régions des savanes et des plateaux par les éleveurs sédentaires et les transhumants est exigeant vis-à-vis de la disponibilité en ressources naturelles notamment l'eau. Avec la tendance à la sécheresse prolongée ces dernières décennies, on constate la récurrence des conflits entre éleveurs et agriculteurs ce qui accentue la vulnérabilité dans le sous-secteur de l'élevage.

Dans la région des savanes, on assiste à une décimation du bétail liée aux manques d'eau et du fourrage. Par ailleurs, la prolifération des épizooties telles que le charbon bactérien, la peste porcine africaine, la grippe aviaire dans les régions serait liée aux fortes températures qui se font de plus en plus sentir. Cette situation affecte la production animale nationale qui couvre moins de 50 % des besoins de la population.

#### ❖ **Vulnérabilité et impacts du sous-secteur de la pêche**

La pêche se concentre sur le littoral, le complexe lagunaire du sud Togo, le bassin de Nangbéto, et le long des cours d'eau Mono et Oti. Avec la sécheresse, et la forte température le secteur de la pêche devient plus vulnérable. Ainsi, le taux de couverture en produits halieutiques est passé de 35% en 2015 à 29% en 2017. Les fortes températures, les inondations et l'étiage précoce des cours d'eau rendent sensibles les zones de frayères diminuant ainsi la disponibilité des poissons. Tout comme pour l'élevage, la vulnérabilité future du sous-secteur de pêche peut connaître une augmentation avec une accentuation des impacts notamment, la diminution des captures, l'envasement des cours d'eau et la disparition de certaines espèces piscicoles. Ces impacts affecteront également les efforts du gouvernement en matière de développement de l'aquaculture avec la raréfaction des alevins.

#### 4.2.3. Secteur des ressources en eau

Les fortes températures, l'irrégularité et la modification de la distribution des précipitations se reflètent par une diminution des stocks d'eau au niveau des nappes souterraines et des eaux de surfaces. Cette situation rend très vulnérable le secteur de l'eau au niveau national surtout dans la région des savanes. Sur la base de l'indice standardisé de précipitation (SPI), les années comprises entre 1961 et 2018 sont dominées par la sécheresse modérée voire sévère dans les régions de la Kara et Maritime. Actuellement, les impacts associés aux changements climatiques dans le secteur de l'eau sont le tarissement précoce des puits et des cours d'eau, l'ensablement des cours d'eau, l'intrusion saline dans le continental terminal et la pollution de l'eau.

Les simulations indiquent qu'en cas de stabilisation (RCP6), les deux grands bassins fluviaux (Oti et Mono) et le complexe lagunaire du Togo seront diversement affectés à l'horizon 2030. En effet, les stocks d'eau (surface et souterrains) augmenteront de 7 à 28 millions de mètre cube dans le bassin du Mono. Cependant, ils diminueront de

60 à 500 millions et de 120 à 750 millions de mètre cube respectivement dans le bassin de l'Oti et du Lac Togo.

Si les mesures ne sont pas prises, les problèmes de disponibilité et d'accessibilité d'eau potable pour la population s'accroîtront et le gouvernement aura des difficultés à assurer l'accès facile, universel et équitable à l'eau potable (Cible 1 de l'ODD6) et à améliorer sa qualité en réduisant la pollution (Cible 3 de l'ODD6). Les impacts s'aggraveront avec l'insuffisance d'eau potable dans les ménages et le risque de conflits autour des sources d'approvisionnement en eau.

#### 4.2.4. Secteur des établissements humains et santé

---

Les établissements humains deviennent de plus en plus vulnérables au Togo. En 2020 et 2021, le débordement des cours d'eau dans le bassin de l'Oti et du Mono ont causé d'énormes dégâts matériels avec des pertes en vies humaines. On assiste à la fragilisation et l'effondrement des installations et infrastructures humaines (routes, marchés, centres de santé, habitations, écoles, électricité et télécommunications etc) qui s'accroîtront dans le futur.

Au niveau de la santé, les fortes chaleurs et l'inondation entraînent l'éclosion et la prolifération des germes de certaines maladies telles que le paludisme, la méningite, la fièvre typhoïde, le choléra et les affections respiratoires qui jadis étaient localisés et contrôlés. Jusqu'ici, les régions septentrionales (Savanes et Kara) sont les plus vulnérables. Cependant, la simulation montre que dans le futur, le risque de ces maladies pourrait s'étendre vers le sud avec une aggravation dans les régions septentrionales. Le taux de mortalité serait en augmentation et la vulnérabilité des personnes âgées, des femmes enceintes, des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH-SIDA et des enfants deviendra de plus en plus forte.

#### 4.2.5. Zone côtière

---

Le phénomène d'érosion de la côte togolaise qui a fait l'objet d'observations scientifiques depuis 1964 se traduit au fil des ans par une modification du trait de côte. Les tempêtes et cycles naturels d'ondulations liés aux modifications climatiques aggravent l'avancée de la mer vers les installations humaines sur la terre ferme matérialisée par le recul de la plage de 10 m en moyenne par an. Cette érosion menace 42 % de la population nationale, des unités industrielles, des activités économiques et portuaires, des vestiges touristiques, des villages de pêche.

Dans le futur, tous les scénarios climatiques indiquent une amplification de ce phénomène car l'amplitude d'élévation du niveau de la mer va passer de 11,35 cm en 2025 à 62 cm en 2100. Cette situation aggravera les impacts actuels que sont la disparition complète de certains des villages littoraux, la perte considérable des terres et d'écosystèmes du littoral, la destruction des infrastructures balnéaires

(routes, maisons, hôtels etc.), la perturbation des activités économiques et les destructions des zones de frayères.

### 4.3. PRIORITES, OBJECTIFS ET MESURES D'ADAPTATION

#### 4.3.1. Priorités

Le schéma suivant représente la carte stratégique qui va permettre de renforcer les capacités d'adaptation des populations dans tous les secteurs prioritaires déclinées ici en axes. Les objectifs définis découlent des priorités nationales traduites dans le PNACC et des autres outils de planifications nationales et sectorielles (Figure 5). La mise en œuvre des activités pour atteindre ces objectifs repose sur la valorisation des principes d'équité, genre, coopération, recherche et transparence.

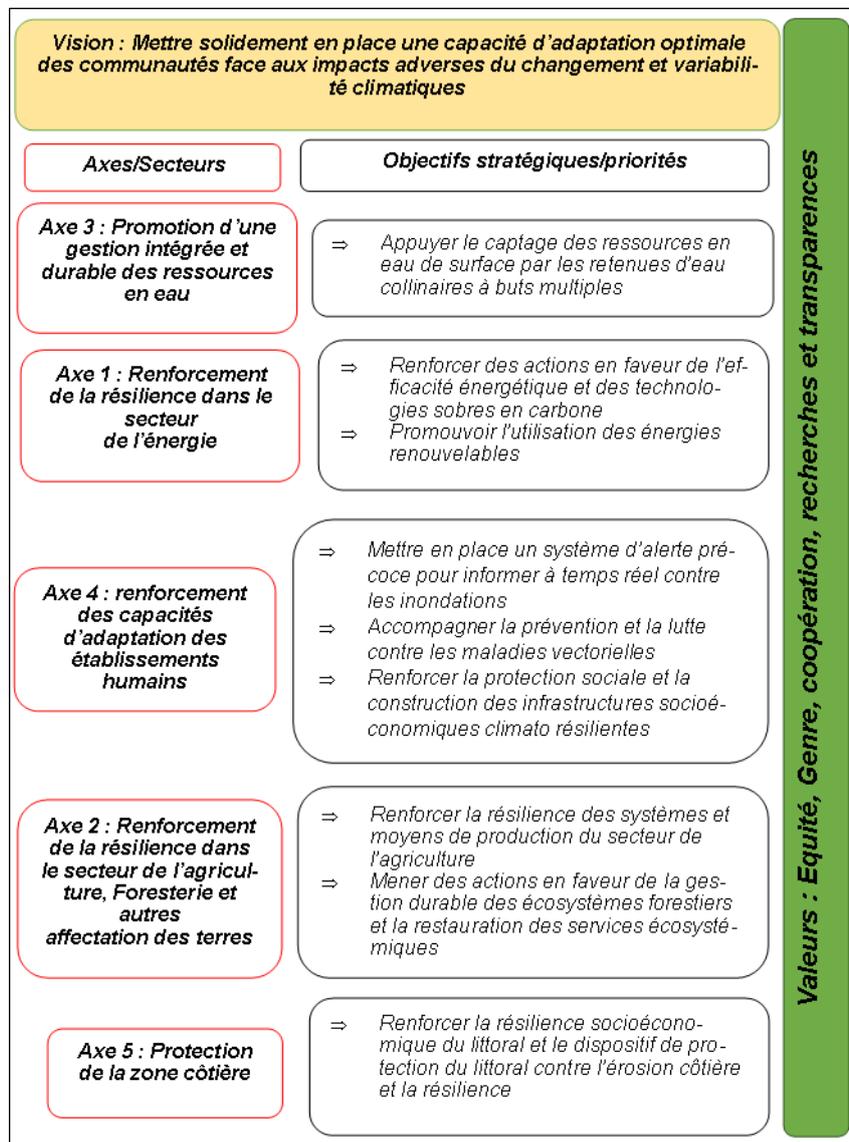


Figure 5: Carte stratégique de l'adaptation au Togo

#### 4.3.2. Mesures d'adaptation/Co bénéfiques pour l'atténuation

Pour renforcer les capacités de résilience des populations, des mesures d'adaptation y compris celles qui se traduisent par des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation sont identifiées dans les secteurs prioritaires (Tableau 4).

Les différentes mesures identifiées au Togo intègrent les solutions basées sur la nature qui peuvent contribuer à l'atténuation tout en renforçant l'adaptation au changement climatique. Ces co-bénéfices se traduisent par l'augmentation du potentiel de séquestration du carbone, les capacités des cultures à faire face aux stress hydriques et aux attaques des ravageurs, la réduction des risques liée aux inondations et la prolifération des agents pathogènes.

Ces mesures identifiées répondent à un certain nombre de besoins qui persistent en matière de renforcement de la capacité de résilience des communautés face aux effets des changements climatiques malgré les efforts entrepris par l'Etat (Tableau 4).

Par ailleurs des mesures identifiées contribueront à la mise en œuvre des cadres visant à renforcer l'adaptation au niveau national et international.

Au niveau national, les différentes mesures d'adaptation, contribueront essentiellement à l'opérationnalisation du Plan national de développement. Elles s'inscrivent également dans la dynamique de la feuille de route 2025 du Gouvernement et contribueront prioritairement au projet 35 (réponse aux principaux risques climatiques) et au projet 36 (programme de mobilité verte). Elles ciblent également dans cette feuille de route les projets 2 et 3 (mise en place du registre social unique, mise en place de la couverture santé universelle), le projet 5 (poursuite de la politique d'électrification pour tous), le projet 6 (augmentation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement), les projets 12, 13, 14 et 15 (amélioration des rendements agricoles, extension du réseau routier rural, accélération du MIFA, agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé).

Au plan international, les mesures d'adaptation identifiées veulent contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) notamment l'ODD2 qui vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; l'ODD3 relatif à la bonne santé et au bien-être ; l'ODD5 qui veut assurer l'autonomisation de toutes les femmes ; l'ODD8 qui veut garantir la croissance économique à travers un travail décent et l'ODD15 qui vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

**Tableau 4: Mesures d'adaptation prioritaires par secteur**

Secteurs/	Priorités	Mesures d'adaptation prioritaires	Besoins /buts	Contribution aux cadres	
				National	International
Axe 1 : Renforcement de la résilience dans le secteur de l'énergie	Renforcer des actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des biocarburants</li> <li>Recherche de PTF pour la production d'énergies nouvelles et renouvelables</li> <li>Gestion durable des énergies traditionnelles</li> <li>Promotion des plantations à vocation bois énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approvisionner les populations en énergie de substitution tel que le gaz domestique</li> <li>Promotion des technologies alternatives d'économie d'énergie</li> </ul>	PND Effet attendu 2.5 et 3.7	Cibles 1 de l'ODD 13
	Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des énergies renouvelables</li> <li>Facilitation fiscale pour l'importation des équipements d'énergie renouvelable</li> <li>Développement de mini réseaux hybrides pour l'électrification rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le développement des énergies renouvelables à l'attention des hommes, femmes, filles et personnes vulnérables</li> </ul>	PND Effet attendu 2.5 et 3.7  FDR 2025 Projet 35	Cibles 1 et 3 de l'ODD7  Cibles 1 de l'ODD 13  Cible 2 de l'ODD 7
Axe 2 : Renforcement de la résilience dans le secteur de l'agriculture	Renforcer la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des variétés performantes et climato résilientes</li> <li>Renforcement de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)</li> <li>Définition/aménagement des couloirs et zones de transhumance et des zones de pâturages et d'abreuvement des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la sécurité alimentaire pour tous à travers l'augmentation des rendements et l'amélioration des revenus des producteurs notamment les femmes,</li> <li>Réduire les pertes et dégâts des cultures causées par les inondations, les poches de</li> </ul>	PND Effet attendu 2.1 et 2.2  FDR 2025 Projet 12	Cibles 1 de l'ODD 13  Cibles 3, 4 et 5 de l'ODD2



animaux

sécheresses et des ravageurs.

- Renforcement du système d'assurance agricole face aux risques climatiques
- Construction et/ou réhabilitation des retenues d'eau pour la micro-irrigation
- Maîtrise de l'eau dans la production rizicole et maraîchère
- Vulgarisation des bonnes pratiques agro-écologiques
- Lutte contre les pestes et épizooties
- Renforcement des dispositifs d'alerte précoce et de veille sanitaire
- Renforcement de la résilience des unités de transformation des produits agricoles

Mener des actions en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers et la restauration des services écosystémiques

- Appui à l'élaboration de la cartographie des zones sensibles aux changements climatiques
- Reboisement et protection des écosystèmes fragiles
- Promotion de la sylviculture urbaine
- Développement de la foresterie communautaire sensible au

- Valoriser les pratiques traditionnelles de protection des ressources forestières et de l'environnement
- Augmenter la disponibilité des semences et jeunes plants de qualité
- Réduire la dégradation des écosystèmes naturels
- Renforcer les services

PND  
Effet attendu 3.12  
  
FDR 2025  
Projet 35

Cibles 1 de l'ODD 13  
  
Cibles 1 à 9 de l'ODD15

Axe 3 : Promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau

Appuyer le captage des ressources en eau de surface par les retenues d'eau collinaires à buts multiples

- genre,
- Mise en place d'une gestion durable et participative sensible au genre des ressources forestières essentielles
  - Restauration et valorisation des forêts naturelles dégradées et des aires protégées
  - Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le sous-secteur FAT sans laisser personne pour compte
  - Amélioration de la connaissance des ressources en eau
  - Protection des ressources en eau
  - Amélioration de la gestion de l'eau dans le secteur agricole
  - Conservation des eaux de pluies et recyclage des eaux usées
  - Amélioration de la gestion des eaux souterraines
  - Amélioration de l'accès à l'eau potable
  - Amélioration des pratiques d'hygiène et de qualité de l'eau
  - Etude du potentiel en eau du bassin sédimentaire côtier et sa résilience au CC

écosystémiques

- Augmenter la disponibilité et l'accessibilité pour toutes les ressources en eau surtout dans les milieux ruraux
- Assurer la restauration et l'entretien des bassins versant et zones humides
- Renforcer les capacités des institutions impliquées dans la gestion des ressources en eau.

PND  
Effet attendu  
3.6

Cibles 1 à 6 de l'ODD 6

FDR 2025  
Projet 6

Cibles 1 de l'ODD 13

Axe 4 : renforcement des capacités d'adaptation des établissements humains	Mettre en place un système d'alerte précoce en cas de risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection contre les risques de catastrophes</li> <li>• Cartographie des zones à risques</li> <li>• Amélioration de la gestion et l'exploitation des zones à risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le système de sécurité des populations contre l'inondation et autres catastrophes naturelles</li> </ul>	PND Effet attendu 3.12	Cibles 1 et 3 de l'ODD 13
	Accompagner la prévention et la lutte contre les maladies vectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du cadre réglementaire concernant la santé et l'environnement</li> <li>• Dotation des milieux ruraux d'infrastructures de santé adéquates</li> <li>• Protection des populations contre la Covid 19 et autres agents pathogènes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès aux soins de santé aux populations</li> <li>• Réduire le taux de mortalité lié aux maladies infectieuses et autres agents pathogènes</li> </ul>	PND Effet attendu 3.2	Cibles 1 de l'ODD 13
	Renforcer la protection sociale et la construction des infrastructures socioéconomiques climato résilientes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'outils de planification urbaine</li> <li>• Renforcement des infrastructures d'assainissement dans les centres urbains</li> <li>• Gestion durable des déchets urbains</li> <li>• Aménagement des centres urbains</li> <li>• Développement spatial harmonieux et équilibré des centres urbains</li> <li>• Développement des AGR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la résilience économique de la population notamment des femmes et des jeunes</li> </ul>	PND Effet attendu 3.6 et 3.9	Cibles 1 et 7 de l'ODD3
				FDR 2025 Projet 35	Cibles 1 et 3 de l'ODD 13
				FDR 2025 Projet 3 et 4	Cibles 1 et 7 de l'ODD3
				FDR 2025 Projet 35	Cibles 1 de l'ODD 13
				FDR 2025 Projet 35	Cibles 4 et 5 de l'ODD1

Axe 5 : Protection de la zone côtière	Initier des AGR pour les communautés de maraîchers et de pêcheurs de la zone du littoral	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des acteurs des pêches maritimes</li> <li>• Initiation des AGR pour les communautés de maraîchers et de pêcheurs de la zone du littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité des populations de la zone côtière contre les inondations et l'érosion côtière</li> <li>• Améliorer les revenus des populations vulnérables dans la zone côtière</li> <li>• Réduire la pollution et les nuisances dans le littoral</li> </ul>	<p>climato résilientes pour les femmes</p> <p>PND Effet attendu 3.5, 3.12</p> <p>FDR 2025 Projet 35</p>	<p>Cibles 4 et 5 de l'ODD1</p> <p>Cibles 1, 2 et 14b de l'ODD14</p> <p>Cibles 1 de l'ODD 13</p>
	Renforcer le dispositif de protection du littoral contre l'érosion côtière (naturel comme artificiel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du cadre réglementaire et de la gestion des connaissances du phénomène d'érosion côtière</li> <li>• Réalisation des investissements structurants de protection de la côte</li> <li>• Réhabilitation des formations végétales du littoral telles que les mangroves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>		

## **4.4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ADAPTATION**

---

### **4.4.1. Progrès accomplis effort intégrant le genre et l'inclusion en matière d'adaptation au Togo**

---

Depuis les CDN initiales, le Togo a fait des efforts dans la mise en œuvre des actions d'adaptation à travers des projets et programmes de développement tenant compte du genre et l'inclusion.

Dans les CDN initiales du Togo les questions liées aux cadres juridique et institutionnel ainsi qu'au genre n'étaient pas abordées explicitement. Cependant, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'adaptation ont pris en compte ces aspects. Le tableau suivant présente une synthèse des principaux efforts en matière d'adaptation au Togo (Tableau 5).

**Tableau 5: Efforts d'adaptation du Togo**

Secteurs	Mesures dans les CDN initiales	Progrès accomplis
Energies	<p>Développement des énergies renouvelables (pour atteindre 4% du mix énergétique)</p> <p>Gestion durable des énergies traditionnelles (bois de chauffe et charbon de bois)</p> <p>Mise en place de stratégies d'économie d'énergie électrique</p> <p>Développement de mini réseaux hybrides pour l'électrification rurale</p> <p>Promotion des modes de transport sobres en carbone et de nouvelles technologies propres dans le secteur de bâtiment</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de quatre mini-centrales solaires photovoltaïques d'une puissance totale de 600 KW opérationnelles ;</li> <li>• Electrification solaire de 314 centres de santé et équipement de 122 centres de santé en chauffe-eaux solaires ;</li> <li>• Formation de 1 500 charbonniers sur la meule casamançaise et dotation des coopératives en matériels de la meule casamançaise</li> <li>• Mise en place de plus 200 ha de reboisement à vocation bois-énergies</li> <li>• 100 coopératives formées sur l'entrepreneuriat forestier bois-énergie et sur la gestion durable des ressources naturelles</li> <li>• Promotion et Diffusion d'environ 20 000 fours et foyers améliorés à bois au profit des ménages</li> <li>• 15 000 foyers améliorés et 25 000 kits de biogaz diffusés,</li> <li>• Promotion de l'utilisation du gaz via des sensibilisations avec pour objectif : atteindre 24 000 utilisateurs, dont 18 000 femmes</li> <li>• Electrification de plus de 53 000 ménages par des kits solaires individuels ou par des nanoréseaux solaires photovoltaïques en décembre 2020</li> <li>• Installation de 2 000 systèmes d'irrigation solaires ; 500 kits solaires dans les écoles ; 500 systèmes de pompage solaire pour l'Adduction en Eau Potable (AEP) et 12 000 lampadaires solaires.</li> <li>• Allègement des taxes sur les véhicules neufs et hybrides</li> </ul>
Agriculture	Promotion des variétés performantes résilientes aux Changements Climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation des variétés à cycle court</li> </ul>

	<p>Renforcement de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)</p> <p>Définition/aménagement des couloirs et zones de transhumance</p> <p>Construction et/ou la réhabilitation des retenues d'eau pour la micro-irrigation et l'abreuvement du bétail en milieu rural dans toutes les régions</p> <p>Appui à l'élaboration de la cartographie des zones sensibles aux changements climatiques</p> <p>Appui à la diffusion des bonnes pratiques agro-écologiques</p> <p>Promotion du système de production rizicole très peu consommateur d'eau et induisant de faibles émissions de GES (SRI : Système de riziculture intensif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de 300 Kits de micro-irrigation, mise en place de 50 ha de maraichage avec produits GIFERC</li> <li>• Installation des cordons pierreux pour la gestion intégrée de la fertilité</li> <li>• Appui à la restauration communautaire des terres dégradées du terroir de Nangbani pour l'amélioration de la résilience de l'agriculture locale face aux changements climatiques</li> <li>• Promotion des bonnes pratiques agricoles pour la résistance au changement climatique et la gestion durable des terres dans la préfecture de l'Avé</li> <li>• Une carte de transhumance réalisée</li> <li>• Installation de 15 points d'eau pastoraux</li> <li>• Aménagement de 10 petites retenues d'eau</li> <li>• Formation de 2 863 membres d'OP en évaluation des impacts et vulnérabilité aux CC</li> <li>• Organisation de 6 ateliers de sensibilisation des décideurs politiques organisés</li> <li>• Initiation des groupements / coopératives et jeunes entrepreneurs agricoles des préfectures d'Agou et de Kloto aux bonnes pratiques de gestion durable des terres</li> <li>• Aménagement sommaire des bas-fonds, amendement des sols par fumure organique,</li> <li>• Appui à la gestion durable des terres rizicoles d'Asséré</li> </ul>
<p>Foresterie et autres affectations des</p>	<p>Cartographie et orientation des domaines d'activités humaines adaptés à chaque milieu et contexte naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zonage et cartographie participatifs à l'échelle villageoise ou cantonale permettant de cibler les sites à restaurer/aménager</li> <li>• Restauration de plus 1000 ha de forêts étatiques</li> </ul>

terres	<p>Renforcement de capacités (techniques et matérielles) des services de météorologie pour une bonne prévision et planification des activités</p> <p>Reboisement et protection des zones à écosystème fragile (flancs de montagne, berges des cours d'eau) pour lutter contre les inondations, les vents violents et l'érosion</p> <p>Promotion du Programme Ecologie et Conscience dans les écoles du Togo</p> <p>Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire et réalisation des actions pilotes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de plus de 6000 ha de forêts communautaires</li> <li>• Equipement de 9 stations météo de matériel automatique</li> <li>• Réhabilitation des brigades et pistes forestières des aires protégées.</li> <li>• Mise en place de près de 1000 ha de reboisement par l'ODEF</li> <li>• Formation, équipements de 175 pépiniéristes et production de 145 000 plants</li> <li>• Acquisition et distribution de 88 223 plants pour le reboisement sur une superficie de 220 ha</li> <li>• Restauration de 240 ha avec reboisement de 150 000 plants dans les zones dégradées des aires protégées</li> <li>• Construction et équipement de deux laboratoires de recherche sur les CC</li> <li>• Réalisation de 27 études en lien avec les CC</li> <li>• Mise en place de 13 champs écoles agro écologiques dans 13 préfectures</li> <li>• Réalisation du deuxième inventaire forestier national du Togo</li> <li>• Installation de près de 300 ha de vergers d'anacardiens</li> <li>• Accompagnement à la création et à la gestion de près de 50 forêts communautaires</li> </ul>
Etablissements humains	Renforcement de l'assainissement et du drainage des eaux pluviales dans les principaux centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux collectivités locales dans le cadre de l'assainissement et de la gestion des déchets</li> <li>• Renforcement de capacités opérationnelles de l'ANASAP</li> <li>• Création et restauration des barrages et bassins de rétention d'eau (13 bassins restaurés et entretenus dans le grand Lomé et 1 barrage en construction à Binaparba dans la préfecture de Bassar)</li> <li>• Construction de 2300 latrines familiales de type ECOSAN</li> </ul>

Aménagement et réhabilitation de la voirie urbaine dans les principaux centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des grands axes routiers et de près de 90 000 km de piste rurales</li> </ul>
Promotion de la foresterie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et entretien de 49 556 m<sup>2</sup> espaces verts.</li> <li>• Reboisement urbain de la ville de Lomé avec 10 000 plants mis en terre</li> </ul>
Gestion rationnelle et durable des déchets en milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des missions de contrôle en matière de gestion des déchets dans les hôpitaux, les industries, dans les ménages et des latrines publiques à travers la ville</li> <li>• Construction des incinérateurs de type Monfort des déchets biomédicaux dans les 5 régions.</li> <li>• Élimination de 369 dépotoirs sauvages avec 39 160 m<sup>3</sup> de déchets et évacuation des déchets urbains</li> <li>• Évacuation des déchets urbains issus des poubelles installées aux abords des voies à travers la ville (28 400 m<sup>3</sup> de déchets urbains et périurbains évacués)</li> </ul>
Développement spatial harmonieux et équilibré des centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration, révision et implémentation des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)</li> <li>• Régularisation des lotissements de fait</li> </ul>
Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire concernant la santé et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'une stratégie climatique pour le sous-secteur de la santé</li> <li>• Renforcement de la résilience de toute la population togolaise face au paludisme et autres maladies ;</li> <li>• Augmentation d'offre de services intégrés PF VIH /Sida avec un pourcentage des FS offrant ces services qui atteint 91 % ;</li> <li>• Appui à l'amélioration de la santé et la situation nutritionnelle dans 1000 localités</li> <li>• Renforcement des activités de santé communautaire dans la région Maritime</li> </ul>
Protection contre les risques de catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et services électriques (PURISE)</li> <li>• Recensement des points géodésiques</li> <li>• Identification des points nouveaux à construire</li> </ul>

	<p>Amélioration de la gestion de l'eau dans le secteur agricole</p> <p>Conservation des eaux de pluies et réutilisation des eaux usées</p> <p>Amélioration de la gestion des eaux souterraines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données cartographique des zones inondables du grand Lomé, des régions Maritime et des Savanes</li> <li>• Établissement des cartes de gestion des catastrophes</li> <li>• Réhabilitation intégrée des populations victimes des inondations de 60 localités</li> <li>• Création de barrages à l'intérieur</li> <li>• Installation de 15 points d'eau pastoraux</li> <li>• Aménagement de 10 petites retenues d'eau</li> <li>• Réhabilitation de 60 forages et construction de 30 nouveaux forages ;</li> <li>• Extension du réseau d'adduction d'eau dans les grandes villes ;</li> <li>• Installation du système de pompage solaire sur 400 points d'eau à motricité humaine</li> </ul>
Zone côtière	<p>Etude du potentiel en eau du bassin sédimentaire côtier et résilience au CC</p> <p>Amélioration du cadre réglementaire et de la gestion des connaissances du phénomène d'érosion côtière</p> <p>Réalisation des investissements structurants de protection de la côte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude sur l'évaluation des pertes après capture dans les pêcheries maritimes artisanales du Togo</li> <li>• Production et/ou l'adaptation des outils de planification à long terme des territoires marins et côtiers</li> <li>• Etablissement des cadres politique, juridique et institutionnel intersectoriel adaptés pour mettre en œuvre des orientations et assurer un développement durable des espaces littoraux marins et côtiers</li> <li>• Création d'un ministère en charge de l'économie bleue</li> <li>• Mise en œuvre de onze (11) sous projets communautaires pour un coût total de 1 730 825 544 FCFA dans les préfectures du littoral. Tous ces projets visent à réduire la vulnérabilité et au renforcement de la résilience socioéconomique face aux effets des changements climatiques</li> <li>• Appui de près de 270 000 euros pour le développement d'activités alternatives génératrices de revenus au profit des acteurs de prélèvements de sable côtier.</li> <li>• Renforcement des capacités de 250 femmes maraîchères</li> </ul>

- Aménagement et exploitation de Vingt (20) hectares pour le maraîchage sur le littoral
- Appui à la restauration des écosystèmes de mangroves

#### **4.5. SAVOIR TRADITIONNEL ET MESURES TENANT COMPTE DU GENRE EN MATIERE D'ADAPTATION**

---

D'après les études récentes et des investigations de terrains, diverses mesures adaptatives ont été mise en œuvre par les populations locales pour faire face aux effets des changements climatiques surtout dans le bassin de l'Oti. Dans le secteur domaine de l'agriculture les populations font recours à l'augmentation des superficies emblavées (96,6%), à l'agroforesterie (75,9%), au traitement du cheptel par les services vétérinaires à la place des méthodes traditionnelles (62,1%), aux cultures de contre saison et à la diversification des cultures (50,6%), à l'adoption des variétés précoces et la conservation du fourrage pour les périodes de sécheresses (35%).

Dans le secteur des établissements humains, les populations de la plaine de l'Oti réalisent des constructions annuelles de maison en paille suivant les périodes d'inondations (25%) et la construction des appâtâmes avec un plafond qui sert de support pour les produits de récolte sur la base des estimations de la hauteur des eaux d'inondations (6,5%).

Dans le secteur forestier, du fait de la dégradation continuelle de leur terre et de la disparition de certaines espèces forestières, certaines communautés comme celles de Tchavadè (région centrale) ont entrepris l'extension de leur forêt sacrée en mettant en défens 100 ha tout autour et en l'enrichissant de plantes à usage multiple qui sont utilisées dans la tradi-thérapie ou l'alimentation. Ces forêts constituent des lieux historique et culturel pour la population tout en apportant un microclimat particulier.

Dans le secteur de l'eau, les populations rurales réduisent les quantités d'eau affectées pour l'hygiène corporelle (57%) et réalisent de petits trous dans les lits des rivières pour piéger quelques litres d'eau (10,5%). Ce sont surtout les femmes qui sont responsables des corvées d'eau sont celles qui sont plus impliquées dans l'application de ces stratégies endogènes.

Dans le domaine d'énergie, toutes les populations des zones rurales font recours à l'utilisation des tourteaux, des sciures, des coques de noix de palme et à la paille de maïs, sorgho pour cuire les aliments. Aussi, la population privilégie-telle la torche électrique au détriment des lampes à pétrole qui jadis étaient la principale source d'éclairage en milieu rurale (98%).

Les mesures identifiées dans les CDN révisées du Togo intègrent les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans tous les plans et secteurs. En effet, les différentes mesures reconnaissent les différences entre les hommes et les femmes et ciblent les besoins propres aux hommes et aux femmes.

#### 4.6. INFORMATIONS UTILES : SITUATION DE L'ADAPTATION EN LIEN AVEC LE COVID 19

Au Togo, la pandémie au COVID-19 engendre non seulement des effets sur le système de santé mais fragilise aussi les systèmes de productions et de commercialisation à tous les niveaux. En matière d'adaptation face à la pandémie, plus de 52,7% des ménages ont fait recours à la stratégie de stress (vente des actifs non productifs et dettes). Aussi les stratégies de crise (vente des biens productifs) et d'urgence (vente des parcelles et maison) ont-elles-été adoptées par la population. Avec les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les seules alternatives socioéconomiques pour la population en milieu rural, ont été l'exploitation abusive des ressources halieutiques et forestières. La crise de la COVID-19 a perturbé la mise en œuvre du plan national de développement 2018-2022 qui prévoyait plusieurs actions en faveur de l'adaptation. Globalement, au Togo, la COVID n'a fait qu'aggraver les impacts liés aux conditions climatiques entraînant certaines réponses d'urgence pour renforcer la résilience des populations (Tableau 6).

Tableau 6: Impacts du Covid 19 et réponses prioritaires en matière d'adaptation au Togo

<p><b>Impacts du Covid 19 aggravant les CC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accroissement de l'exploitation de certaines espèces</li> <li>➤ Recours à l'exploitation abusive des ressources ligneuses pour la subsistance</li> <li>➤ Réaffectation des budgets destinés à lutte contre les changements climatiques</li> <li>➤ Accentuation de la pression sur les plantes médicinales</li> <li>➤ Retard dans la mise en œuvre des projets d'adaptation</li> <li>➤ Perturbation de la mise en œuvre des outils de planification intégrant les aspects d'adaptation</li> <li>➤ Aggravation de l'insécurité alimentaire</li> <li>➤ Annulation des évènements nationaux et internationaux en faveur du climat</li> <li>➤ Augmentation du risque sanitaire</li> <li>➤ Augmentation des dépenses liées à la santé</li> </ul>
--	---

<p style="text-align: center;"><b>Réponses ou mesures prioritaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3 milliards de Fcfa de transferts monétaires aux personnes les plus vulnérables à travers le programme de solidarité (Novissi)</li> <li>➤ Programme d'aides alimentaires aux populations vulnérable à travers les restaurants communautaires</li> <li>➤ Distribution des kits alimentaires aux ménages vulnérables</li> <li>➤ Subvention de 2 408 034 430 Fcfa pour la gratuité de la tranche sociale en ce qui concerne l'électricité et l'eau</li> <li>➤ Exonération de la taxe fiscale dans le secteur de transport, foncier, agricole, industriels et énergie etc.</li> <li>➤ Partenariat avec les praticiens de la médecine traditionnelle</li> <li>➤ Augmentation des dépenses liées à la santé publique (20 milliards de Fcfa de dépenses publiques)</li> </ul>
---	---

Le financement de la mise en œuvre de la CDN devra provenir avant tout des fonds publics du Togo et des investissements des acteurs privés togolais et étrangers (ménages, PME et grandes entreprises, diaspora). Un engagement conséquent et sans précédent des acteurs de la société togolaise s'impose, notamment ceux du secteur financier ayant les moyens d'influencer les flux d'investissement et des partenaires financiers internationaux.

L'atteinte de l'objectif global de 50, 57 % nécessite un investissement estimé à environ 5,4 milliards de dollars US entre 2020 et 2030. L'atteinte de la portion conditionnelle de cet objectif, soit 74 %, dont l'investissement est estimé à 3,97 milliards de USD est conditionnée par l'accès à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel, par rapport à celui reçu au cours des dernières années. L'appui extérieur (bilatéral ou multilatéral) dans la mise en œuvre de la CDN est crucial, tant en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies que de financement de projets d'infrastructures climatiques. Cet appui peut impulser l'ensemble des actions de la CDN révisée tant en matière d'atténuation que d'adaptation. Les parts qui reviennent aux mesures d'atténuation et d'adaptation sont respectivement 2,7 milliards USD et 2,6 milliards de USD.

### **5.1. BESOINS D'INVESTISSEMENT POUR L'ATTENUATION**

---

La planification porte sur les secteurs à fort potentiel de réduction comme l'Energie, AFAT, PIUP et déchets retenus dans la CDN révisée. Toutefois les secteurs relevant de l'adaptation comme les ressources en eau, les établissements humains et santé et la zone côtière ont été abordés dans la CDN et feront l'objet ici aussi de planification.

#### **5.1.1. Besoin d'investissement du secteur de l'énergie**

---

##### **5.1.1.1. Sous-secteur de production d'électricité**

---

Un cadre institutionnel a été mis en place pour le développement des énergies renouvelables et l'encadrement des projets, notamment l'institutionnalisation de la gestion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au niveau national par la création de l'AT2R.

Créée par décret présidentiel N°2016 – 064/PR du 11 Mai 2016, l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) est un établissement public, doté d'une autonomie financière. L'agence est chargée de la mise en œuvre de la politique d'électrification rurale du pays, de la promotion et de la valorisation des énergies renouvelables.

Acteur central dédié à la valorisation des ressources renouvelables, l'AT2ER a l'ambition de transformer le potentiel énergétique naturel du pays en énergie électrique pour le développement des localités rurales. Ainsi, l'AT2ER a la double responsabilité d'accélérer l'électrification rurale et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Togo. Désormais, toute intervention dans le but de garantir l'approvisionnement en électricité des populations rurales est assurée par l'agence<sup>1</sup>.

**Tableau 7: Coûts d'investissements des actions CDN révisée du sous - secteur de la production d'électricité**

Actions révisées	CDN	Coûts d'investissements	Inconditionnel		Conditionnel			Coût Total
			%	Coûts	%	Coûts	Coût de mise en œuvre	
Amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique et promotion d'ampoules économique		32 680 000	12	3 921 600	88	28 758 400	4 313 760	36 993 760
Promotion de l'efficacité énergétique dans les ménages		12 680 000	10	1 268 000	90	11 412 000	1 711 800	14 391 800
Promotion de la production d'électricité à base de sources renouvelables d'énergie hydroélectrique		328 124 778	20	65 624 956	80	262 499 823	39 374 973	367 499 752
Promotion de la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au		477 794 974	15	71 669 246	85	406 125 728	60 918 859	538 713 834

<sup>1</sup> <https://at2er.tg/>

Togo (kits solaires individuels, mini-réseaux solaire, centrale solaire)									
<b>Total</b>	<b>851 279 752</b>	<b>1 5</b>	<b>142 483 802</b>	<b>8 5</b>	<b>708 795 951</b>	<b>106 319 392</b>	<b>957 599 146</b>		

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Le Coûts d'investissements des actions CDN révisé du sous - secteur de la production d'électricité est évalué à 957 599 146 de USD dont 815 115 343 de USD pour le financement conditionnel soit 85% du coût total. Cela se traduit par la mise en œuvre de plusieurs plans d'actions à court, moyen et long terme afin de développer les domaines de la production d'électricité solaire et de centrales hydroélectrique favorisant ainsi l'atteinte en 2030 de la cible estimée de 41,1% en termes d'effort d'atténuation de 455,66 Gg CO2-eq de ce sous ce secteur.

#### 5.1.1.2. Sous-secteur des transports

Le secteur des transports, élément moteur dans la croissance et le développement du pays, demeure néanmoins un sujet de préoccupation majeur en raison notamment de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et des gaz polluants et par ricochet son impact direct sur les changements climatiques.

Au Togo, ce secteur contribue pour 7% à la formation du PIB dont 70% du transport routier, soit un apport de 5% ; les 30% restants, soit 2% du PIB, constituent la part des autres modes de transport dont essentiellement les transports maritimes concentrés aux activités du Port Autonome de Lomé<sup>2</sup>. Le transport représente 81,11 % de la consommation finale de produits pétroliers (dont une part importante pour le transport routier, notamment pour les engins à deux roues)<sup>3</sup>.

Toutefois, la loi des finances 2021 tout comme celle de 2020 prévoit des exonérations ou l'allègement de la charge fiscale (droits de douane et TVA) sur l'importation des véhicules électriques, hybrides et neufs et d'une durée de vie de 5 ans. Cela vise à extirper du parc automobile appelé à se renouveler, les voitures trop polluantes.

Dans la même veine, le PND entend développer tous les modes de transport et positionner le Togo comme une plateforme de référence dans la sous-région et sur le plan continental. La feuille de route gouvernementale Togo 2025 issue du PND fixe les objectifs suivants :

- porter à 3% la part des véhicule électriques dans l'acquisition des véhicules neuf d'ici à 2025 ;

<sup>2</sup> Bref aperçu du secteur des transports au Togo 2016

<sup>3</sup> énergie durable pour tous (se4all) 'énergie durable pour tous d'ici 2030 (SE4ALL-20programme d'action national, octobre 2015

- étendre le réseau routier rural par la construction de 4000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché,
- construire l'autoroute de l'Unité par l'accélération du projet de développement de la RN1 reliant l'hinterland productif à l'agglomération de Lomé et au port autonome.

La mise en œuvre programme national d'efficacité énergétique dans le transport, le contrôle technique obligatoire et les formations en éco-conduite sont des mesures qui participent à atteindre des objectifs de la CDN.

**Tableau 8: Coûts d'investissements total du sous-secteur transport**

Actions révisées	CDN	Coûts d'investissements	Inconditionnel		Conditionnel			Coût d'investissement Total
			%	Coûts	%	Coûts	Coût de mise en œuvre	
<b>Programme de mobilité verte</b>		39 974 781	2,0 0	799 496	98,0 0	39 175 285	5 876 293	45 851 074
<b>Amélioration des infrastructures routières décongestionnant les centres urbains</b>		31 587 920	1,0 0	315 879	99,0 0	31 272 041	4 690 806	36 278 726
<b>Total</b>		7156270 1		1 115 375		70447326	1056709 9	82 129 800

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Le montant total des besoins financiers dans le sous-secteur de transport est évalué à 82 129 800 de USD avec 1 115 375 d'investissement inconditionnel. Il pourrait engendrer une réduction d'émissions cumulées de 9 960,04 Gg CO<sub>2</sub>-eq sur la période 2020-2030 par rapport à un scénario « business as usual » à travers les projets déclinés en annexe.

### 5.1.1.3. Sous-secteur résidentiel

Les lieux de résidence et de commerce contribuent aux émissions des GES à cause du niveau de consommation d'énergie. Généralement ce niveau de consommation dépend du type d'énergie utilisé pour la cuisson des repas, pour la ventilation, le chauffage, l'éclairage, l'électroménager, etc. Sur le territoire national, ce niveau est en hausse avec une urbanisation rapide surtout dans la ville de Lomé dont les tendances vers le mode de vie occidental s'observent, avec des besoins énergétiques de plus en plus importants. Les politiques de développement de l'habitat ne feront qu'accroître le problème si elles négligent le côté environnemental.

Pour ce sous-secteur, le scénario fait l'hypothèse de porter (i) la part de la population utilisant le biogaz pour la cuisson à 4% en 2025 et à 12% en 2030 en milieu urbain ; à 6% en 2025 et 15% en 2030 en milieu rural, (ii) la part de la population utilisation les briquette à 15% en milieu urbain et à 10% en milieu rural en 2030 et (iii) et la part de la population utilisant le GPL à 35% en milieu urbain et à 8% en milieu rural d'ici à 2030.

Cela se traduit par la mise en œuvre de deux plans d'actions à court, moyen et long terme dont les besoins et les retombées sont estimés comme suit dans la CDN.

Tableau 9: Besoins en investissement des actions CDN sous-secteur résidentiel

Actions révisées	CDN	Inconditionnel		Conditionnel			Coûts Total d'investissem ent
		%	Coûts	%	Coûts	Coût de mise en œuvre	
Promotion de la bioénergie moderne pour la cuisson			-	10 0	38 000 000	5 700 000	43 700 000
Promotion du GPL dans les ménages		40	10 976 000	60	16 464 000	2 469 600	29 909 600
<b>Total</b>			10976000		54 464 000	8 169 600	73 609 600

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Le besoin en investissement du sous-secteur résidentiel s'élevé à 73 609 600 USD dont 10 976 000 USD pour l'inconditionnel et 62 633 600 USD pour le conditionnel.

## 5.1.2. Besoin d'investissement du Secteur Agriculture, foresterie et autres affectations des terres

### 5.1.2.1. Besoins en investissement des actions CDN sous-secteur agriculture

Le secteur agricole joue un rôle économique et social de premier plan au Togo. En effet, au cours de ces dernières années, il a occupé 65% de la population active, représenté 15% des exportations et a contribué pour environ 38% à la formation du PIB réel. Il se veut le moteur du développement du Togo à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2026) qui ambitionne de hisser le Togo en 2026 à un taux de croissance du produit intérieur brut agricole (PIBA) d'au moins 10%, d'améliorer la balance commerciale agricole de 15%, doubler le revenu moyen des ménages agricoles, de contribuer à la réduction de la malnutrition à travers la lutte contre

l'insécurité alimentaire et de réduire de moitié le taux de pauvreté en milieu rural en le ramenant à 27%.

Ce secteur est très sensible aux changements climatiques. Ce dernier exacerbe des tendances actuelles non durables, comme la dégradation des ressources en eau, l'érosion des sols, la désertification ou encore les pertes d'agro biodiversité. Ces ressources sont pourtant vitales pour l'agriculture.

Le secteur agricole jouit de nombreux privilèges dus à la nouvelle position du Togo sur l'échiquier international. Cette position vient de la reprise de la coopération avec les principaux partenaires techniques et financiers, de l'éligibilité du Togo à l'initiative PPTTE et du démarrage effectif de la mise en œuvre de certains projets inscrits dans le PNIASA I et II et du PNIASAN 2017-2026, principal outil de mise en œuvre de la politique axé essentiellement sur le développement des Agropoles (pôle de développement agricole).

Tableau 10: Besoins en investissement des actions CDN sous-secteur agriculture

Actions CDN Agriculture atténuation	Inconditionnel		Conditionnel			Coût Total des investissements
	%	Coûts	%	Coûts	Coût de mise en œuvre	
<b>Développement intégré du secteur agricole à travers la mise en place d'une stratégie efficace de gestion durable des terres cultivées</b>	40	1860000	60	2790000	418500	5068500
<b>Promotion et gestion durable des ouvrages d'aménagement hydro-agricole, hydro-pastorale et agricole et d'approvisionnement en eau ;</b>	30	195000	70	455000	68250	718250
<b>Organisation des chaînes de valeurs : Organiser les filières pour toutes les cultures principales jusqu'à la chaîne de transformation et de commercialisation des produits et sous-produits agricoles</b>	60	2790000	40	1860000	279000	4929000

<b>La modernisation du sous-secteur de l'élevage à travers l'augmentation de la productivité des élevages au-delà de la croissance et du développement naturel des troupeaux, la mise en place des unités de transformation des produits d'élevage, l'amélioration génétique pour les performances de l'élevage des bovins, l'introduction des géniteurs améliorateurs dans le système traditionnel, l'intensification de l'embouche et le renforcement de l'accès au marché pour la commercialisation des produits d'élevage, etc ;</b>	35	10675000	65	19825000	2973750	33473750
<b>Appui au reboisement à vocation de fourrage avec l'introduction d'arbres fourragers dans les exploitations agricoles dans une optique de production soutenue de fourrages de qualité ;</b>	25	45125000	75	135375000	20306250	200806250
<b>Total</b>	23	60645000	77	160305000	24045750	239 927 250

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Les besoins en financement pour le sous-secteur agriculture sont évalués à 239 927 250 de USD dont 60 645 000 USD pour les actions inconditionnelles. Le pays se doit de mobiliser 77% de ce montant au titre du scénario conditionnel pour atteindre la cible de réduction d'émissions cumulées de 3799,23 Gg CO<sub>2</sub>-eq sur la période 2020-2030.

#### 5.1.2.2. Sous-secteur foresterie et autres affectations des terres

Les écosystèmes forestiers du Togo se regroupent en trois grandes catégories à savoir les formations forestières naturelles, les plantations forestières et agro-

forestières et les écosystèmes particuliers (les aires protégées et les forêts communautaires). On rencontre aussi des écosystèmes des eaux continentales ou zones humides (lacs, cours d'eau et lagunes). Le taux de couverture forestière est évalué à 24,24% (IFN, 2015), avec un taux de perte annuelle de surface forestière estimé actuellement à 1,7% (MERF, 2017).

La perte des superficies des forêts est la résultante des effets du déboisement et de la déforestation dus à une forte expansion agricole avec des pratiques peu conservatrices, l'exploitation incontrôlée des ressources forestières, la non-maîtrise des calendriers des feux de végétation souvent sauvages et l'approvisionnement abusif en bois-énergie.

Bien que mal apprécié, on estime que le secteur forestier du Togo contribue à l'économie nationale pour près de 1,7% au PIB national<sup>4</sup>. Il permet l'approvisionnement en bois à hauteur de 90% des besoins de biomasse énergie et contribue de manière significative au besoin du bois d'œuvre. La valeur ajoutée (VA), en 2015, du bois de chauffe dans le PIB atteignait 17,80 milliards FCFA, de 71,19 milliards FCFA pour le charbon de bois, soit de 88,99 milliards FCFA pour le bois-énergie. Les organes de plusieurs plantes (écorces, feuilles, racines etc.) sont utilisés en pharmacopée traditionnelle, en cosmétique, comme fourrage, comme aliments et autres.

En plus des projets de reboisement, et de gestion des risques climatiques forestiers, la CDN révisée inclut les projets d'efficacité énergétique dans l'utilisation du bois ainsi que des projets d'adaptation avec des Co bénéfiques en atténuation.

**Tableau 11: Besoins en investissement des actions CDN du sous-secteur foresterie et autres affectations des terres**

Action CDN	Inconditionnel		Conditionnel			Coût Total
	%	Coûts	%	Coûts	Coût de mise en œuvre	
Restauration des paysages forestiers existants à travers la promotion de la restauration des forêts naturelles, des écosystèmes fragiles et la conservation de la biodiversité, en privilégiant l'appui aux projets en lien avec des territoires déjà organisés (Aires protégées, forêts communautaires ou villageoises, sites sacrés), en limitant la fragmentation des massifs forestiers et en	50	388152000	50	388152000	58222800	834526800

<sup>4</sup> Comptes nationaux (2014) et les estimations MERF, 2017 pour l'année 2014

maintenant la connexion des habitats naturels						
Amélioration de la gestion durable des terres pour le renforcement des puits de carbone et le piégeage du carbone au travers des «plans de développement de massif» promus par la forêt privée ou forêts communautaires ou des «chartes forestières de territoire» ou des pôles d'excellence rurale ;	25	37891000	75	113673000	17050950	168614950
Développement de la foresterie urbaine à travers la mise en place des plantations urbaines, la promotion et la création des espaces verts ;	10	276 400	90	2 487 600	373 140	3 137 140
Promotion de la transformation des produits forestiers et des sous-produits non-ligneux et promotion de chaînes de valeur et l'accès au marché pour les produits forestiers transformés ;	8	2 116 800	92	24 343 200	3 651 480	30 111 480
<b>Total FAT</b>		489 081 200		688 960 800	103 344 120	1 281 386 120

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Le besoin en financement du sous-secteur est évalué à 1 281 386 120 USD. Les mesures dans le domaine de l'atténuation comportent tous une composante conditionnelle évalué à 792 304 920 USD entre 2020-2030 et qui vise à accentuer l'effort national déjà entrepris dans le domaine.

### 5.1.3. Besoin d'investissement du Secteur PIUP

Au Togo, le tissu industriel varie très peu et reste concentré sur les industries extractives (production de phosphate et cimenteries) et les industries manufacturières (alimentation, boissons et tabacs ; textile, habillement ; bois et ouvrages en bois ; imprimerie, papier, édition ; industries chimiques ; et ouvrages en

métaux). Les industries de fabrication de clinker constituent la catégorie clé d'émission au Togo.

Le secteur industriel au Togo est relativement récent et se caractérise par la modestie de sa contribution au PIB qui d'ailleurs passe de 23% en 2005 à 15,6% en 2018. En plus des industries modernes, il existe des activités artisanales (Extractives Métallurgiques, textiles, agroalimentaires).

Les objectifs de la CDN dans le secteur de l'industrie s'inscrivent directement dans le cadre du Plan de Gestion de l'Élimination des HCFC qui vise à réduire la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et éviter leur relâchement important dans l'atmosphère à la fin du cycle de vie des équipements les contenant, par conséquent diminuer les émissions des GES. Ce plan compte sur la construction d'au moins 100 bâtiments écologiques utilisant moins de climatiseurs à l'horizon 2030 et de réduire d'au moins de 2% le taux d'importation des gaz-F.

Le bureau national ozone relevant du ministère chargé de l'environnement est un acteur technique qui accompagne les entreprises dans la mise en œuvre de ce plan de gestion de l'élimination des HCFC. Huit mesures ont été déclinées dans le plan à l'horizon 2030 qui visent notamment à assurer la réduction des émissions dans le secteur.

Tableau 12: Besoins en investissement des actions CDN du secteur PIUP

Action CDN	Inconditionnel		Conditionnel			Coût Total des investissements
	%	Coûts	%	Coûts	Coût de mise en œuvre	
<b>Valoriser les filières de traitement et de recyclage des gaz fluorés</b>	1	300 000	99	29 700 000	4 455 000	34 455 000
<b>Promouvoir l'importation des fluides frigorigènes alternatifs comme ; propane (R290) ; Isobutane(R600a) utilisés pour les congélateurs ; des vitrines frigorifiques et de distributeurs de crème glacée ; R448A (HFC-HFO) ; R455A (HFC-HFO) en remplacement de R404A</b>	-	-	100	800 000	40 000	840 000

<b>Elaborer des registres contenant des informations relatives aux quantités et aux types de gaz fluorés installés aux quantités éventuelles ajoutées et aux quantités récupérées lors des opérations de maintenance et d'entretien</b>	0	0	100	80000	4000	84000
<b>Recensement national sur les acteurs du froid au Togo</b>	0	0	100	5000000	250000	5250000
<b>Promouvoir la construction des édifices privés et publics avec des matériaux d'isolants thermiques</b>	0	0	100	100000	5000	105000
<b>Promouvoir la fabrication des ciments composé de moins de clinker comme de types portland au calcaire ; au laitier ; ciment de haut fourneau</b>	0	0	100	40000000	2000000	42000000
<b>Développer des technologies de Capture-Stockage de CO2</b>		0	100	6000000	300000	6300000
<b>Total PIUP</b>	14	300000	96	81680000	4084000	89 034 000

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Les besoins de financements pour le secteur PIUP essentiellement dans le sous-secteur hydrofluorocarbures (HFC) s'élèvent à 89 034 000 USD essentiellement mobilisable à plus 96 % au titre du scénario conditionnel.

#### 5.1.4. Secteur Déchet

Le secteur des déchets manque cruellement de données. La collecte des ordures ménagères et l'élimination des eaux usées constituent l'une des plus grandes difficultés que rencontrent les autorités municipales. La production individuelle de déchets varie de 0,4 à 2kg par habitant et par jour.

Les émissions du secteur dans l'ensemble varient de 335,7 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2010 à 573,3 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2030, soit une augmentation de 70,8%.

Outre l'importance de la question d'un point de vue environnemental et des ressources naturelles, la collecte, la valorisation et le traitement des déchets deviennent, dans ce contexte, un secteur porteur économiquement, source de valeur ajoutée, de compétitivité, de création d'emploi et de limitation de la hausse des émissions de gaz à effet de serre. Le plan est ainsi décliné comme suit dans le tableau 13.

Tableau 13: Besoins en investissement des actions CDN du secteur déchet

	Inconditionnel		Conditionnel			Besoins totaux des investissements
	%	Coûts	%	Coûts	Coût de mise en œuvre	
<b>Promouvoir un meilleur assainissement</b>	30	45 754 225	70	106 759 859,30	16 013 979	168 528 064
<b>Valoriser en énergie 3,5 Gg (environ 2,9 millions m<sup>3</sup>) de méthane produit au centre d'enfouissement de Lomé.</b>	10	3 027 456	90	27 247 100,32	4 087 065	34 361 621
<b>Tri et valorisation de 145 000 tonnes de déchets (50 000 tonnes par compostage) destinés au brûlage.</b>	10	5 256 220	90	47 305 976,13	7 095 896	59 658 092
Total Déchets		54 037 901		181 312 936	27 196 940	262 547 777

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Le coût des trois options d'atténuation dans le secteur des déchets s'évalue à 262 547 777 USD dont 54 037 901 USD pour les actions inconditionnelles. La mobilisation des montants du scénario conditionnel estimé 208 509 876 USD permettra d'atteindre la cible de réduction de 412,20 Gg CO<sub>2</sub>-eq d'émissions cumulées sur la période 2020-2030 dans le secteur.

#### 5.1.5. Agrégation des coûts volet atténuation

La présente section présente l'agrégation des options et coût évaluées par secteurs clés en matière de contribution aux GES. Les secteurs clés identifiés sont :

L'agriculture, les déchets et l'énergie qui inclut la production d'électricité, le transport et le résidentiel et le tertiaire ainsi que les industries. Le tableau 14 montre les besoins de financement estimés en fonction des contributions inconditionnelles (financées au niveau national) et conditionnelles pour la période 2020- 2030

Tableau 14: Coûts d'investissements associés suivants les scenarii d'atténuation

SECTEURS	COÛT	COÛTS	COÛT TOTAL	
	INCONDITIONNEL millions USD	CONDITIONNEL millions USD	millions USD	en %
<b>Energie</b>	154, 576	915, 064	1 069,640	39,63
<b>Agriculture</b>	60, 645	184 ,351	244,996	9,08
<b>FAT</b>	428, 160	607, 955	1 036,115	38,38
<b>PIUP</b>	0,300	85,764	86,064	3,19
<b>Déchets</b>	54, 038	208, 510	262,548	9,73
<b>TOTAL</b>	<b>697,719</b>	<b>2 001,643</b>	<b>2 699,363</b>	<b>74,41</b>

Les besoins de financement associés à toutes les options d'atténuation identifiées sont estimés à 2 699, 363 millions de dollars US à l'horizon 2030 dont 697, 719 millions de dollars US pour les options inconditionnelles et 2 001, 643 millions de dollars US pour les actions du conditionnel. Ceux-ci représentent les coûts d'investissement en capital requis et les coûts de mise en œuvre.

Pour que le Togo atteigne sa cible en 2030, il se doit de mettre en place des stratégies visant à mobiliser les ressources conditionnelles qui occupent une proportion de plus de 74% des besoins de financement au titre de l'atténuation.

Les niveaux d'investissement pour chaque secteur correspondent globalement aux parts d'atténuation estimées dans chaque secteur émetteur, Le graphique montre que les projets énergétiques et FAT représentent plus de 80 % (respectivement 40% et 38 %) du total d'investissement sur la période 2020-2030. Les investissements dans les efforts de réductions dans l'agriculture représentent l'essentiel des besoins restants.

Le tableau 15 montre les besoins en proportion des financements estimés en fonction des contributions inconditionnelles (financées au niveau national) et conditionnelles pour les secteurs et sous-secteurs.

Tableau 15: Coûts d'investissement pour toutes les mesures d'atténuation (millions USD)

SECTEURS /Sous secteurs	INCONDITIONNEL		CONDITIONNEL		Coût TOTAL
	%	COÛT millions USD	%	COÛT millions USD	millions USD
Production d'électricité	20,42	142,48	38,5	772,00	914,48
Transport	0,16	1,12	4,05	81,01	82,13
Résidentiel	1,57	10,98	3,13	62,63	73,61
Agriculture	8,69	60,65	9,21	184,35	245,00
FAT	61,37	428,16	30,36	607,95	1 036,11
PIUP	0,04	0,30	4,28	85,76	86,06
Déchets	7,74	54,04	10,41	208,51	262,55
<b>TOTAL</b>		697,72		2002,23	2699,94

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

L'analyse du tableau montre que pour le scénario conditionnel, les investissements dans le sous secteur de la production occupent une part importante 38, 56 %, suivi des projets dans le sous secteur FAT avec 30, 36%. Cela est soutenu par un important investissement annoncé dans le domaine de l'électrification solaire et la volonté des pouvoirs publics de porter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de 3 à 50% à l'horizon 2023<sup>5</sup>. Dans le sous-secteur de FAT, cette volonté s'observe avec l'ambition de planter un milliard d'arbre à l'horizon 2030. Pour sa part, le sous-secteur agriculture bien qu'étant source importante de GES n'occupe que 9,21% car l'adaptation est la priorité dans ce secteur déjà ébranlé par les effets adverses des changements climatiques.

## 5.2. BESOINS D'INVESTISSEMENT POUR LE VOLET ADAPTATION

L'économie du Togo a été depuis le départ basée sur le secteur primaire, secteur le plus exposé depuis des décennies maintenant aux effets de la variabilité du climat et considéré aujourd'hui comme le plus vulnérable aux changements du climat.

Le plan d'investissement des mesures d'adaptation prévus s'appuie sur Les actions proposées pour la composante adaptation de la CDN révisée (Tableau 16).

<sup>5</sup> <https://at2er.tg/>

Tableau 16: Mesures d'adaptations sectorielles avec estimation des coûts

Mesures d'adaptation	Objectifs de la mesure	OPTIONS ET COÛTS					
		Inconditionnel		Conditionnel		Coût total (millions US\$)	
		Proportionnel	Coûts en millions USD	Proportionnel	Coûts en millions USD		Coûts de mise en œuvre (15%)
<b>Secteur Energie</b>							
Renforcement des actions de reboisement à vocation bois-énergie (17 400 ha)		0	0	100	27,3	4,095	31,40
Développement de la bioénergie moderne : installation des usines de production de brique et de pellette dans les grands bassins de production du riz et de palmier à huile, promotion des bio digesteurs pour la production du biogaz, promotion des équipements de gazéification		7%	2	81%	23	3,45	28,45
Promotion de l'efficacité énergétique : foyers améliorés, meules de carbonisation améliorées (dans les grands bassins de production du charbon de bois), équipements électriques efficaces		7	2	81%	24	3,6	29,60
Développement de mini réseaux hybrides pour l'électrification rurale (solaire, biomasse, petite hydroélectricité)		20	76	74%	386	57,9	519,90
<b>SOUS TOTAL Secteur Energie</b>			<b>80</b>		<b>460,3</b>	<b>69,045</b>	<b>609,35</b>
<b>Sous-secteur Agriculture</b>							

Renforcement de la recherche dans le domaine phytosanitaire (développement des bio pesticides à moindre coût, recherche sur la lutte biologique)			7,6		8,4	1,26	17,26
Appui à la diffusion des bonnes pratiques agro écologiques			3		45	6,75	54,75
Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'hydraulique villageoise à but multiples (aménagements hydroagricole, promotion de la petite irrigation, aménagement de bas-fonds pour l'exploitation agricole)			8		299	44,85	351,85
Renforcement de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)					141	21,15	162,15
Définition/aménagement des couloirs et zones de transhumance					20	3	23,00
Renforcement de capacités (techniques et matérielles) des services de météorologie pour une bonne prévision et planification des activités			0,3		39	5,85	45,15
Promotion des variétés performantes résilientes aux changements climatiques			10		123	18,45	151,45
<b>SOUS TOTAL AGRICULTURE</b>			<b>28,9</b>		<b>675,4</b>	<b>101,31</b>	<b>805,61</b>
<b>Sous-secteur foresterie et autres affectations des terres</b>							
Reboisement et protection des zones à écosystème fragile pour lutter contre les inondations, les vents violents et l'érosion			3		139,5	20,925	163,43

Promotion des filières de produits forestiers non ligneux au niveau des 5 régions du pays (renforcement de capacité et organisation des acteurs, développement des circuits de commercialisation) pour renforcer la résilience des communautés			2		13	1,95	16,95
<b>SOUS TOTAL FAT</b>			<b>5</b>		<b>152,5</b>	<b>22,875</b>	<b>180,38</b>
<b>Secteur Etablissements humains et santé</b>			<b>Secteur Etablissements humains et santé</b>				
Renforcement de l'assainissement et du drainage des eaux pluviales dans les principaux centres urbains			50		169	25,35	244,35
Aménagement et réhabilitation de la voirie urbaine dans les principaux centres urbains			150		20	3	173,00
Développement des services médicaux d'urgence			20		40	6	66,00
Elaboration et mise en place d'un plan de veille sanitaire (niveau national et local)			0,1		25	3,75	28,85
Gestion rationnelle et durable des déchets municipaux			0,6		159,4	23,91	183,91
<b>SOUS TOTAL Etablissement humains et santé</b>			<b>220,7</b>		<b>413,4</b>	<b>62,01</b>	<b>696,11</b>
<b>Secteur Ressource en eau</b>			<b>89</b>		<b>85</b>	<b>12,75</b>	<b>186,75</b>
Amélioration de l'accès à l'eau potable (réhabilitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au niveau des villages, installation de nouveaux forages / systèmes d'adduction d'eau avec pompage solaire)			36		10	1,5	47,50

Collecte des eaux de pluies et réutilisation des eaux usées traitées			37		60	9	106,00
Amélioration de la connaissance des ressources en eau de surface et souterraine (augmentation du réseau d'observation hydrologique, hydrogéologique)			16		10	1,5	27,50
Plan d'actions pour la technologie des Mini-adduction d'eau potable, technologie réhabilitation des retenues d'eau de surface, le drainage gravitaire des eaux pluviales					5	0,75	5,75
<b>SOUS TOTAL ressources en eau</b>			<b>89</b>		<b>85</b>	<b>12,75</b>	<b>186,75</b>
<b>Secteur Zone côtière</b>							
Renforcement des investissements structurants de protection de la côte et de relèvement du niveau de résilience			75		80	12	167,00
Appui aux populations vulnérables des villages côtier et du long du chenal de Gbaga pour le développement des AGR (maraîchage contre saison ; création de bassins piscicoles, formation, chambres froides pour la conservation des poissons, formation et équipement des femmes pour le mareyage et le conditionnement du poisson) afin de réduire leur vulnérabilité			2		70	10,5	82,50
<b>SOUS TOTAL zone cotière</b>			<b>77</b>		<b>150</b>	<b>22,5</b>	<b>249,50</b>
<b>Transversalité</b>	<b>Transversalité</b>						

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'adaptation sectoriels aux changements climatiques en tenant compte des niveaux national, régional et local					35	5,25	40,25
Appui à la révision et à la mise en œuvre du système MNV prenant en compte les indicateurs de progrès et d'impact pour tous les instruments d'adaptation au changement climatique					10	1,5	11,5
<b>SOUS TOTAL Transversalité</b>					<b>45</b>	<b>6,75</b>	51,75
<b>Total</b>			500,6		1981,6	297,24	2 779,44

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Le montant total des interventions d'adaptation NDC révisé est estimé à plus de 2 779,44 millions USD jusqu'en 2030 dont 2278,84 millions de dollars pour les actions conditionnelles et 500,6 millions de dollars pour les actions inconditionnelles. La figure 2 ci-dessous décline les besoins de financement par secteur associés à toutes les interventions d'adaptation identifiées, estimés à 2 779,44 millions USD jusqu'en 2030.

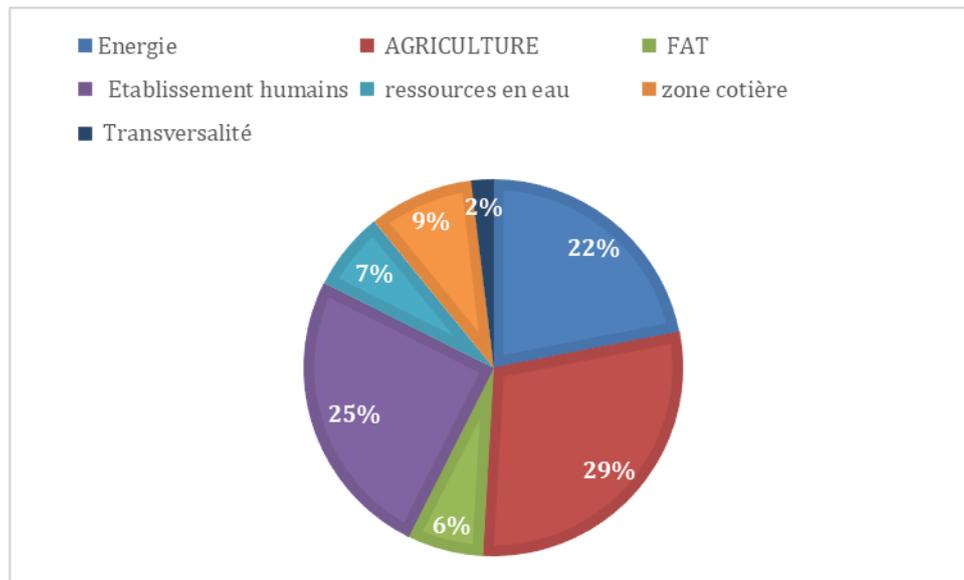


Figure 6 : proportions des actions du Scénario d'adaptation par secteurs en coûts d'investissements sur un total de 2,8 milliards\$

La figure 6 ci-dessus résume les besoins financiers par secteur dans l'adaptation tels que rapportés par chaque ministère. Le financement total nécessaire aux actions d'adaptation s'élève à un peu plus de 2,8 milliard USD. Le financement le plus important est requis pour l'agriculture (29%, 805,61 millions USD), des établissements humains (26%, 696,11 millions USD) et l'énergie (22%, 609,35 millions USD). La plupart des financements demandés dépendent du soutien international soit une proportion de 81,99% du montant total à investir.

### 5.3. BESOINS D'INVESTISSEMENT EN RENFORCEMENT DE CAPACITES ET EN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays développés se sont également engagés à fournir un transfert de technologie et un renforcement des capacités aux pays en développement, transfert de technologies et de renforcement des capacités aux pays en développement. De nombreux pays en développement de nombreux pays en développement auront besoin de capacités renforcées pour suivre efficacement les flux de ressources et de soutien bilatéraux et multilatéraux et pour identifier les

lacunes et les besoins en suspens et de soutien et identifier les lacunes et les besoins en suspens

### 5.3.1. Transfert de technologies

---

Les besoins prioritaires en transfert de technologies ont été identifiés pour les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la foresterie. Le potentiel d'émission en GES des secteurs, l'importance de ces secteurs dans le développement socioéconomique du pays ; et leur vulnérabilité faces aux changements climatiques, sont les critères qui ont guidés leur choix. Depuis juin 2015, le Togo s'est engagé dans la seconde phase du projet "Évaluation des Besoins en Technologie" (EBT) dans l'identification et l'analyse des besoins technologiques en vue de dégager un portefeuille de projets et programmes aptes à faire face aux effets néfastes des changements climatiques grâce au transfert et à l'accès aux technologies propres tant pour l'adaptation que pour l'atténuation

Seuls quatre secteurs avaient bénéficié des études d'évaluation des besoins en technologie (EBT) dont deux en atténuation et deux pour l'adaptation. Il s'agit du transport et de la production de l'électricité pour l'atténuation.

Pour l'adaptation, les technologies prioritaires ont couvert deux secteurs et sont classées ci-dessous par ordre d'importance :

- Pour le secteur Agriculture : 1) aménagement des terres agricoles, 2) systèmes intégrés de production agricole et 3) agriculture de contre saison.
- Pour le secteur Ressources en eau : 1) mini-adduction d'eau potable, 2) réhabilitation des retenues d'eau de surface et 3) drainage gravitaire des eaux de pluies.

Le tableau 17 résume les coûts des besoins issus de cette évaluation.

Tableau 17: Coûts de transfert de technologie

Secteurs	Mesure technologique proposée	Investissement (en millions de \$)	Coût de mise en œuvre (15%)	Total (en millions de \$)
ENERGIE	Mise en œuvre du Plan d'actions pour la technologie Centrale Hydroélectrique de grande puissance (CHGP)	5,152	0,7728	5,9248
	Plan d'actions pour la technologie solaire photovoltaïque (PV) raccordé au réseau (SPRR)	4,586	0,6879	5,2739
	Plan d'actions pour la technologie Petite ou Mini centrale hydroélectrique (PMCH)	0,964	0,1446	1,1086
TRANSPORT	Plan d'actions pour la technologie amélioration des infrastructures routières décongestionnant les centres urbains (AIRDCU)	2,172	0,3258	2,4978
	Plan d'actions pour la technologie développement de transport en commun par le bus (DTCB)	8,37	1,2555	9,6255
	Plan d'actions pour la technologie mise en place de normes pour les moyens de transports routiers	1,122	0,1683	1,2903
AGRICULTURE	Plan d'actions pour la technologie Aménagement des Terres Agricoles (ATA)	2,818	0,4227	3,2407
	Plan d'actions de la technologie Système Intégré de production agricole (SIPA)	2,284	0,3426	2,6266
	Plan d'actions de la technologie de l'Agriculture de contre saison (ACS)	26,442	3,9663	30,4083
RESSOURCES EN EAU	Plan d'actions pour la technologie des Mini-adduction d'eau potable	1,348	0,2022	1,5502
	Plan d'actions technologiques pour la technologie réhabilitation des retenues d'eau de surface	1,488	0,2232	1,7112
	Plan d'actions technologiques pour le drainage gravitaire des eaux pluviales	1,066	0,1599	1,2259
	TOTAL	57,812	8,6718	66,4838

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Le coût total estimé dans le plan d'action EBT est de 57 ,812 millions de dollars. Il faut souligner que pour des raisons d'inflation et de coût de mise en œuvre, ce montant sera majoré de 15% du capital. A ce titre, les besoins d'investissement en transfert de technologie se chiffrent à 66,4838 millions d'USD finançables au titre du conditionnel et sur répartie comme suit dans la figure 7.

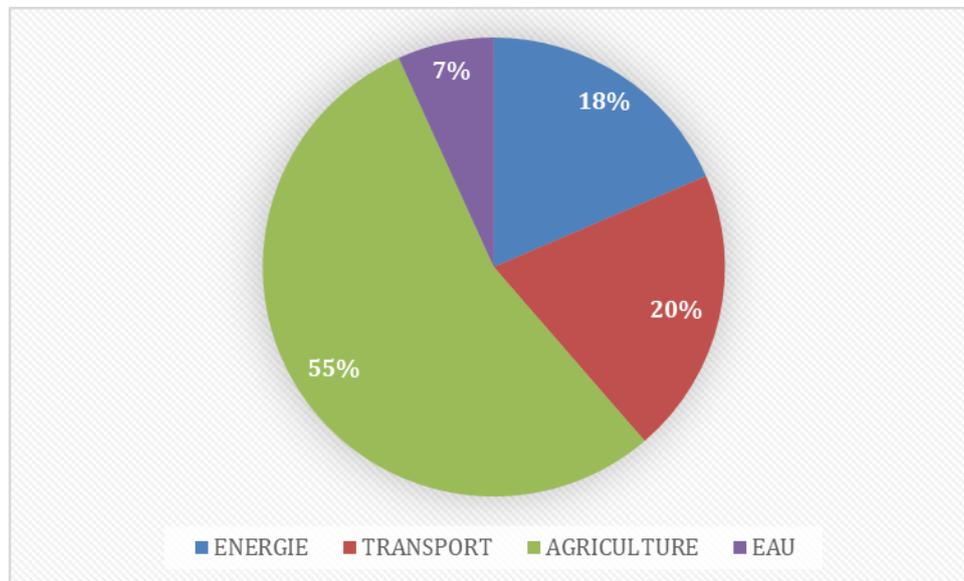


Figure 7 : répartition des coûts des besoins en transfert de technologie par secteur

### 5.3.2. Renforcement de capacités et gestion de connaissance.

Depuis la CNI jusqu'à la QCN, des besoins en renforcement de capacités et en ressources techniques ont toujours été identifiés et formulés. L'importance de ces besoins avait nécessité un programme portant sur l'Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer en matière d'environnement (ANCR) mise en œuvre entre 2006 et 2008.

L'ANCR, le PRCGE et le PRCNDGE ont été déterminants dans le renforcement de capacité sur les questions de l'environnement global et spécifiquement sur les changements climatiques. Ces documents demeurent une référence nationale sur cette question.

Bien que des efforts soient faits, les consultations des acteurs révèlent que la plupart des besoins identifiés sur le plan national pour la gestion de l'environnement (ANCR, 2008) et dans le cadre des processus des communications nationales (CNI, DCN, TCN) y compris le PRBA, restent encore d'actualité et des actions méritent d'être menées pour les satisfaire. Il s'agit des besoins de renforcement de capacité d'ordre institutionnel, individuel (humain) et systémique résumés et priorisés dans le tableau 18.

**Tableau 18: Besoins prioritaires en ressources techniques et renforcement de Capacités institutionnel, individuel et systémique**

Axe d'intervention	Secteurs	Actions à mener (projets identifiés)	Coût (Million Dollars US)	Cout de mise en œuvre	Total
Renforcement de capacité	Institutionnel	Appui à la mise en place d'un cadre institutionnel harmonieux pour une mise en œuvre ininterrompue de la CCNUCC au Togo	7	1,05	8,05
	Humain / individuel	Renforcement des capacités des délégués togolais pour une participation active et bénéfique pour le pays aux négociations sur le climat	35	5,25	40,25
		Renforcement de capacité des experts nationaux sur les outils et méthodologie d'élaboration des études thématiques des communications nationales	20	3	23
	Systémique	Renforcement des capacités des acteurs tant du secteur public que privé pour la mobilisation de la finance climat	12	1,8	13,8
		Mise en place d'un système national d'acquisition, d'utilisation et de diffusion des données d'activités et des informations relatives aux changements climatiques	125	18,75	143,75
		Information et formation des décideurs sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC	5	0,75	5,75
			<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>30,6</b>

Source : Projet d'appui aux CDN, septembre 2021

Les Besoins prioritaires en ressources techniques et renforcement de capacités institutionnel, individuel et systémique sont évalués à 234,6 millions de dollars US entièrement mobilisable auprès des sources de financements extérieures

#### 5.4. FINANCEMENT TOTAL REQUIS POUR LA CDN REVISEE DU TOGO

Les besoins financiers restent élevés malgré les efforts en cours. La plupart des actions qui nécessitent un financement et la mobilisation de ressources futures seront un juste mélange de fonds nationaux et étrangers. Le coût net estimé des mesures d'atténuation NDC établies devrait être d'environ 2,70 milliards USD et de plus de 2,88 milliard USD pour les objectifs d'adaptation, reflétant un besoin combiné d'environ 5,58 milliards USD de financement.

Le tableau 19 résume la valeur du financement nécessaire au cours des dix prochaines années. Les mesures inconditionnelles représentent 22 pour cent de l'aide globale projetée et 78 % pour les mesures conditionnelles.

Tableau 19: Financements d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour la CDN révisée

	Atténuation (milliards USD)	Adaptation (milliards USD)	Total (milliards USD)
<b>inconditionnel</b>	0,698	0,501	1,198
<b>conditionnel</b>	2,002	2,279	4,281
<b>Total</b>	2,700	2,779	5,479

Le coût global attendu de l'atténuation de la CDN définie dans ce plan d'investissement à horizon 2030 est estimé à environ 2,70 milliards USD et 2,78 milliard USD pour les objectifs d'adaptation, reflétant un besoin total de financement d'environ 5,48 milliards USD. Les mesures inconditionnelles représentent 22 pour cent de l'aide globale projetée et 78 % pour les mesures conditionnelles.

**Il faut faire remarquer que** cette présente évaluation ne couvre pas les aspects liés au renforcement de capacités et de transfert de technologie. Ces derniers sont évalués respectivement à 66,4838 millions de dollars US et à 234,6 millions de dollars US durant la période 2020-2030.

## Chapitre 6 : Mesure, Notification et Vérification

---

### 6.1. SYSTEME MNV/MRV

#### 6.1.1. Différents types de MNV existants au Togo

---

##### 6.1.1.1. Systèmes des émissions

---

Depuis 2017, le système MNV du Togo s'appuie sur le dispositif institutionnel des communications nationales et des rapports biennaux actualisés sur les CC. Ce dispositif institutionnel a été mis en place à la TCN et répliqué lors du PRBA. Il était matérialisé par un mémorandum entre le MERF et les structures de recherche de l'Université de Lomé. Mais en 2019, ce dispositif a été renforcé dans le cadre de la 4CN & 2RBA par un accord formel entre le MERF et l'UL. Les structures de recherche de l'UL impliquées dans les études des émissions par cet accord sont :

- ✓ Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Energie de l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs (ENSI) pour les émissions dans le secteur de l'Energie ;
- ✓ Laboratoire de Chimie Atmosphérique (LCA) pour les émissions dans le secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PUIP) ;
- ✓ Laboratoire de Recherche sur les Agro-ressources et Santé Environnementale pour le secteur Agriculture ;
- ✓ Laboratoire de Biologie et écologie Végétale (LBEV) pour les émissions dans le secteur de Foresteries et autres Affectations des Terres ;
- ✓ Laboratoire de Gestion, Traitement et Valorisation des Déchets (LGTVD) pour les émissions dans le secteur de déchets.

Ce système est renforcé par le recrutement d'une équipe de coordination des IGES qui a pour rôle de former et d'appuyer techniquement les structures de recherche impliquées dans l'étude des émissions.

#### 6.1.1.2. MNV des mesures

---

Tout comme le système des émissions, les études sur les mesures d'atténuation des secteurs retenus dans le cadre de la 4CN & 2RBA ont été confiées à l'Université de Lomé (UL) à travers les structures de recherche suivantes :

- ✓ Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Energie de l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs (ENSI) pour le secteur de l'Energie ;
- ✓ Laboratoire de Recherche sur les Agro-ressources et Santé Environnementale pour le secteur Agriculture ;
- ✓ Laboratoire de Biologie et écologie Végétale (LBEV) pour le secteur de Foresteries et autres Affectations des Terres.

Ce système est renforcé par la mise en place de :

- ✓ Système national de surveillance des forêts (SNSF) : Ce système est mis en place dans le cadre du processus REDD+. L'objectif est de quantifier régulièrement les émissions/absorptions de GES associées au déboisement et à la dégradation des forêts, au renforcement des stocks de carbone forestier, à la conservation et à la gestion durable des forêts et aux aspects liés à la gouvernance, aux bénéfices et à leur distribution. Ce système a élaboré le niveau de référence pour les forêts au Togo (NRF) qui a été soumis en janvier 2020 au secrétariat de la CCNUCC.
- ✓ Cellule de gestion de la base de données de l'inventaire forestier national (CGBD/IFN) et Unité de gestion de la base de données cartographique (UGBDC) du ministère en charge de l'environnement : la CGBD/IFN s'occupe de l'organisation, de la collecte et de la gestion de données forestières. L'UGBDC s'occupe du suivi de la dynamique des forêts par les données satellitaires. Depuis mars 2021, ces structures mettent en œuvre, dans le cadre du processus REDD+, le deuxième inventaire forestier national du Togo.

#### 6.1.1.3. MNV du soutien

---

Le MNV du soutien au Togo est un dispositif en construction avec quelques initiatives. Il s'agit de :

- ✓ initiative EBT : le Togo a mis en œuvre le projet « Evaluation des Besoins Technologiques » qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'action technologique (PTA). Ce plan comporte la hiérarchisation des technologies, fondée sur une analyse décisionnelle multicritère prenant entre autres en compte, les priorités de développement, la viabilité économique, l'emploi local. Il a été élaboré pour une

meilleure programmation des actions en vue d'apporter des réponses spécifiques au problème des changements climatiques ;

- ✓ plateforme de gestion de l'aide (PGA) : c'est une initiative du ministère de l'économie et des finances mise en place en 2012 et qui permet de capitaliser tous les soutiens au développement reçu par le Togo. Cette plateforme est conçue de sorte à désagréger le soutien dans le domaine du climat. Cela prend en compte le soutien reçu aussi bien par l'Etat que par le secteur privé et les organisations de la société civile. Depuis 2014, cette plateforme n'est pas opérationnelle. Dans le souci de dynamiser la PGA, une séance de travail entre le Ministère de la Planification du Développement et les partenaires techniques et financiers (PTF) s'est tenue le 13 février 2018. Cette rencontre a permis d'échanger sur les mesures à prendre pour relancer la Plateforme de gestion de l'aide (PGA). Il a été retenu de continuer avec Gateway et aller vers l'autonomisation pour la relance de PGA ;
- ✓ MNV networking du Centre régional de collaboration (CRC) : le CRC dispose d'un système qui couvre les trois formes de soutien dans le domaine climatique à savoir la finance, le renforcement de capacité et le transfert de technologie.

### 6.1.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système MNV du Togo

Le diagnostic réalisé sur ce système MNV existant montre qu'il souffre de certaines insuffisances (Tableau 20).

**Tableau 20: Forces et faibles du système MNV existant**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'un système national MNV (SN-MNV) ;</li> <li>➤ Existence d'un serveur de grande capacité au sein du ministère en charge de l'environnement pouvant héberger le géo portail du SN-MNV ;</li> <li>➤ Existence d'un Système MNV lié au système national de suivi des forêts (MNV/SNSF) dans le cadre de la REDD+ ;</li> <li>➤ Bonne expérience dans la mesure, notification et vérification des IGES et des mesures d'atténuation ;</li> <li>➤ Adhésion du Togo au réseau Ouest Africain de partage des expériences sur le MNV ;</li> <li>➤ Existence d'une communauté MNV au Togo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance de communication sur le système MNV ;</li> <li>➤ Insuffisance de connaissance et de compréhension du système MNV créant ainsi des conflits de responsabilité et d'intérêts entre les acteurs ;</li> <li>➤ Méthodologie non harmonisée entre MNV/SNSF de l'ODEF et MNV du secteur AFAT ;</li> <li>➤ Base de données sur les ONG et les structures techniques détentrices de données relatives aux CC non exhaustive ;</li> <li>➤ Données confidentielles ou sensibles non accessibles ;</li> <li>➤ Insuffisance dans la maîtrise des outils et méthodes d'évaluation et d'élaboration des scénarios d'atténuation et les difficultés techniques</li> </ul>

<p>regroupant les différentes parties prenantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence d'un comité national MNV ;</li> <li>➤ Projet CBIT qui mènera des actions de renforcement de capacités en faveur de MNV ;</li> <li>➤ Plusieurs actions de renforcement de capacités réalisés en faveur des acteurs sur le système MNV ;</li> <li>➤ Méthodologies basées sur les directives, guides et recommandations du GIEC et de la CCNUCC ;</li> <li>➤ Meilleure maîtrise des méthodologies IPCC par la mise à niveau des experts nationaux ;</li> <li>➤ Disponibilité de l'expertise nationale pour les émissions dans tous les secteurs concernés ;</li> <li>➤ Plusieurs niveaux de vérification de la fiabilité des données d'émissions collectées ;</li> </ul>	<p>d'identification des technologies appropriées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Difficultés de désagréger les actions climatiques dans les projets de développement,</li> <li>➤ Insuffisance des ressources financières pour approfondir la collecte des données ;</li> <li>➤ Format inapproprié pour le stockage et l'archivage des données auprès des structures détentrices de données ;</li> <li>➤ Absence de procédures d'AQ/CQ dans les institutions productrices de données ;</li> <li>➤ Format de collecte de données non harmonisé entre l'INSEED, les producteurs de données et les réalisateurs des études sur les émissions ;</li> <li>➤ Manque de données d'activités pour certaines catégories dans tous les secteurs ;</li> <li>➤ Faible maîtrise par les experts évaluateurs des méthodologies des études sur les émissions et de AQ/CQ pour assurer une bonne évaluation des rapports d'études des émissions ;</li> <li>➤ Insuffisance du personnel qualifié pour l'application des méthodologies pour l'estimation des émissions ;</li> <li>➤ Manque d'équipements pour les mesures et la collecte des données dans les secteurs AFAT.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projet CBIT qui mènera des actions de renforcement de capacités en faveur de MRV ;</li> <li>➤ Programmation d'un examen futur du cadre institutionnel et de formulation des mesures en vue de l'opérationnalisation du système national MNV par le projet CBIT ;</li> <li>➤ Existence d'une direction générale de la mobilisation de l'aide et du partenariat ;</li> <li>➤ Existence d'une plateforme pilote sur la gestion de l'aide qui prend en compte tous les secteurs (public, privé et OSC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inexistence d'un système de management de la qualité pour les données d'activités ;</li> <li>➤ Absence d'un cadre de concertation des PTF sur la gestion des aides publiques au développement ;</li> <li>➤ Non effectivité de la mise en œuvre du mécanisme de suivi-évaluation au niveau de tous les ministères ;</li> <li>➤ Absence d'un cadre de concertation et d'inter-connectivité entre les ministères ;</li> <li>➤ Plateforme de gestion de l'aide (PGA) non opérationnelle.</li> </ul>

## 6.2. BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE DE MNV

Un mécanisme clair et robuste pour assurer la transparence et la responsabilisation est essentiel au succès du système MNV pour la mise en œuvre des CDN. Ainsi sur la base de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités, et menaces des différents systèmes MNV existants, plusieurs actions sont proposées. Ces actions concernent toutes les parties prenantes prenant part à la mise en œuvre du système de MNV. Il s'agit de :

- ✓ mettre en place un format harmonisé de collecte des données entre l'INSEED, les producteurs de données et les réalisateurs des études sur les émissions ;
- ✓ renforcer les capacités des parties prenantes sur les questions relatives à la gestion des données, y compris l'assurance qualité et l'archivage robustes des données ;
- ✓ renforcer les capacités en matière de suivi, de notification et de vérification (MNV), y compris le développement des capacités pour le système de génération et de gestion de données,
- ✓ développer un système d'archivage électronique des données pour les données relatives à l'atténuation et/ou à l'adaptation ;
- ✓ renforcer les capacités des parties prenantes sur la maîtrise des outils et méthodes d'évaluation et d'élaboration des scénarios d'atténuation ;
- ✓ renforcer les capacités nationales pour établir un cadre de collaboration facilitant une meilleure coordination entre les institutions publiques et privées et les organisations de la société civile afin de permettre la collecte et la documentation d'informations sur les actions d'atténuation, adaptation et de soutien ;
- ✓ renforcer la capacité des acteurs sur la compréhension et l'importance du système MNV ;
- ✓ renforcer les capacités des cadres du ministère de l'économie et des finances pour la relance effective de la plateforme de gestion de l'aide (PGA) avec les compétences nationales existantes ;
- ✓ formation des producteurs et détenteurs de données (comme DTRF, DGE, INSEED, DST, etc.) sur la prise en compte des formats de données d'émission et mesures d'atténuation ;
- ✓ renforcer les capacités des producteurs et des utilisateurs des données sur la gestion des données confidentielles ou sensibles ;
- ✓ renforcer les capacités des experts nationaux sur la notion de bonnes pratiques en matière de calcul des incertitudes lors de la collecte des données d'activités et de la compilation des données statistiques.

En plus de ces besoins en renforcement de capacités, il y a d'autres besoins à prendre en compte pour une mise en œuvre efficace du MNV notamment :

- ✓ formalisation d'un accord de collaboration entre la coordination nationale des CC et les institutions publiques ou privées productrices ou détentrices de données ;
- ✓ signature des accords de confidentialité entre les producteurs et les utilisateurs de données sensibles ou confidentielles ;
- ✓ renforcement de la communication sur le système MNV ;
- ✓ Organisation des structures de collecte de données nationales et sectorielles et mise à leur disposition des moyens nécessaires à la conduite d'un inventaire de GES, au stockage des données ainsi qu'à leur archivage.

### **6.3. AMELIORATION DU SYSTEME DE MNV AU FIL DU TEMPS**

---

Pour l'amélioration au fil du temps du système MNV, plusieurs recommandations sont faites à l'endroit du comité national MNV. Il s'agit de :

- ✓ établir un mécanisme pour veiller à ce que les extraits des systèmes de MNV puissent éclairer des mises à jour régulières sur les processus de planification de l'atténuation, de l'adaptation et du financement climat, et à ce que les enseignements puissent être intégrés dans les actions ultérieures entreprises au titre de la mise en œuvre de la CDN ;
- ✓ évaluer l'efficacité du système de MNV pour ce qui est de rassembler et de notifier les données pertinentes, et ajuster le plan de mise en œuvre et les systèmes en fonction des enseignements ;
- ✓ communiquer régulièrement avec les parties prenantes pour obtenir un feedback sur le fonctionnement et l'efficacité du système de MNV ;
- ✓ travailler avec des pays dotés de cibles dans leur CDN et de besoins de MNV similaires pour échanger les enseignements et les meilleures pratiques ;
- ✓ poursuivre le processus d'opérationnalisation du système national MNV en vue de passer de la transition des rapports biennaux actualisés aux rapports de transparence biennale en 2024.

### **6.4. STRUCTURE PERTINENTE POUR LA MNV**

---

Garantir une action climat transparente dans le processus des CDN est une priorité essentielle pour le Togo. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, le pays doit montrer qu'il respecte ses engagements de manière transparente. À cette fin, la mesure, la notification et la vérification (MNV) ont été reconnues comme le processus clé permettant de suivre, évaluer et communiquer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements, y compris des CDN. Depuis 2017, le Togo a conçu un système national de mesure, de notification et de vérification sur les changements

climatiques qui fédère les trois types de MNV décrits ci-dessus. Ce système comprend les éléments suivants (Figure 8) :

- ✓ Collecte de données et de métadonnées qui concerne toutes les parties prenantes clés au niveau national dans les différents secteurs concernés par les émissions, l'atténuation, l'adaptation, de même que le soutien.
- ✓ Traitement et gestion des données qui consiste en stockage et archivage des données, traitement, analyse et interprétation des données et suivi des indicateurs.
- ✓ Notification qui concerne la publication des données traitées et interprétées et leur mise à disposition aux décideurs nationaux et/ou aux partenaires internationaux sur la problématique du climat.

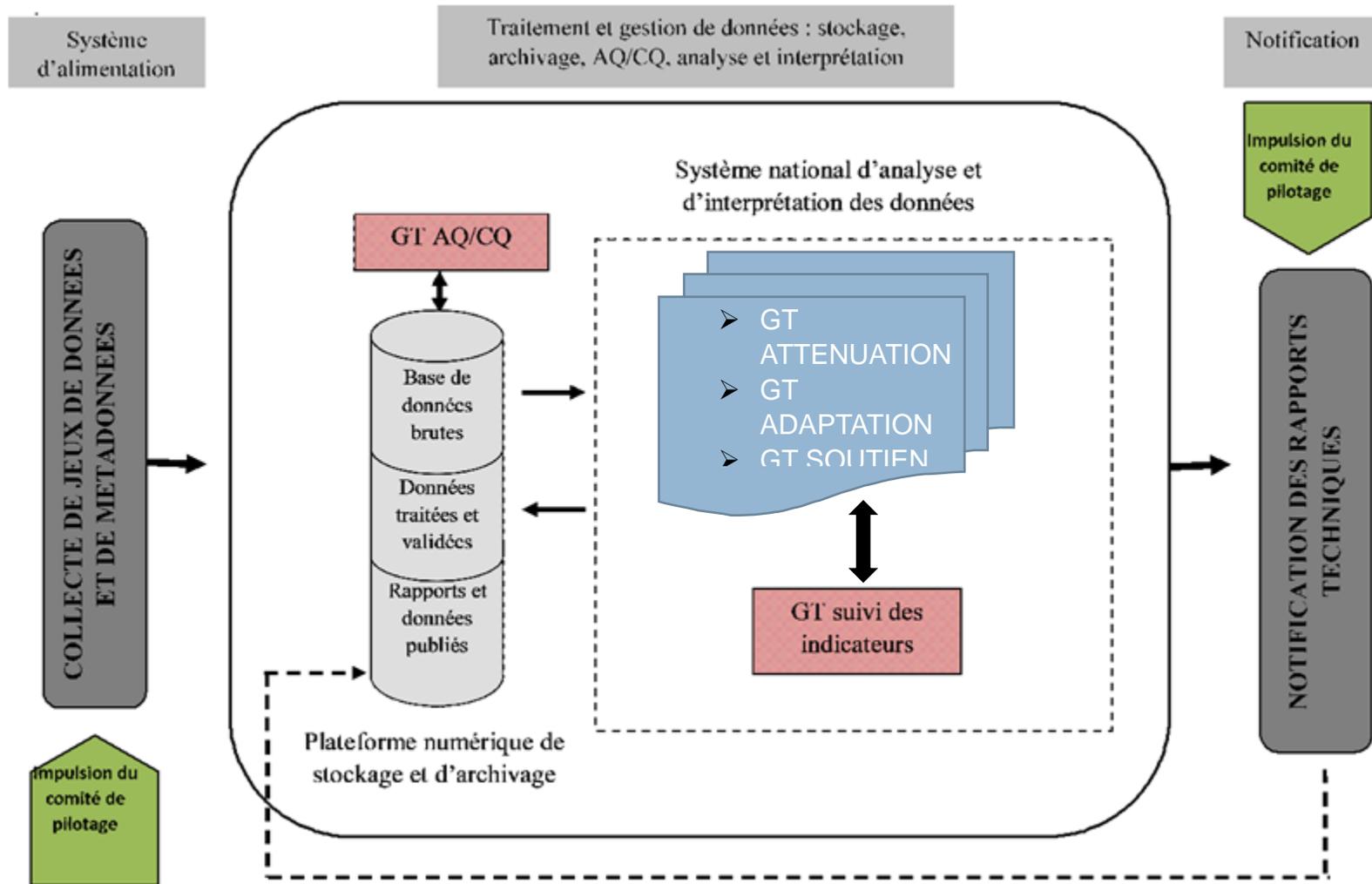


Figure 8 : Structure du système national MNV

#### 6.4.1. Cadre institutionnel du système MNV des CDN

Depuis 2017, le pays a amorcé l'opérationnalisation de ce système MNV. Dans ce cadre une plateforme d'échange (communauté des pratiques MNV) a été créée par le MERF. Cette plateforme est animée deux (2) fois par mois et aborde les questions relatives à l'opérationnalisation du MNV, la méthode de collecte des données d'activités, la gestion des données, y compris l'assurance qualité et l'archivage robustes des données. Dans le cadre de l'opérationnalisation du système, plusieurs actions de renforcement des capacités ont été réalisées entre 2017 et 2020. Il s'agit de (i) renforcement des capacités des acteurs nationaux sur le MNV, (ii) renforcement des capacités des acteurs du MERF sur leur rôle et responsabilité en matière d'opérationnalisation du système MNV, (iii) renforcement des capacités des parties prenantes sur le MNV à travers la communauté des pratiques sur le MNV, (iv) l'actualisation du rapport Pays MNV combiné au renforcement de capacité des membres du comité restreint MNV du Togo. Ces actions sont essentiellement soutenues par le secrétariat de CCNUCC, l'UE, le PNUD, le FEM, le Global support program et le gouvernement canadien (Tableau 21).

Il faut par ailleurs signaler que le projet CBIT dont la mise en œuvre vient de démarrer a prévu des activités de renforcement de capacité pour la transparence conformément à l'article 13 de l'Accord de Paris. Il vise essentiellement à :

- Renforcer les dispositifs institutionnels, juridique et réglementaire ;
- Développer les capacités des acteurs des secteurs prioritaires des Changements climatiques ;
- Examiner le cadre institutionnel et de formuler des mesures en vue de l'opérationnalisation du système national MNV.

Tableau 21: Aide reçu par le Togo en matière de MNV

Type d'aide	Activité d'aide	Année de réception	Statut	Montant (USD)	Source de l'aide
Renforcement des capacités	Formation des acteurs sur le MNV	2020	Finalisé	Non estimé	Secrétariat de CCNUCC à travers CDI
	Renforcement des capacités des acteurs nationaux sur le MNV	2020	Finalisé	Non estimé	Global Support program
	Renforcement des capacités des acteurs du MERF sur leur rôle et responsabilité en matière d'opérationnalisation du système MNV	2020 et 2021	Finalisé	22061,22	UE/PALCC
	Renforcement des capacités		Finalisé	Non estimé	Gouvernement

	des partie prenantes sur le MNV à travers la communauté des pratiques sur le MNV				t du CANADA
	Actualisation du rapport Pays MNV combiné au renforcement de capacité des membres du comité restreint MNV du Togo	2020	Finalisé	7229,03	FEM/PNUD

#### 6.4.2. Coordination globale de la MNV

Pour garantir l'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité (AQ/CQ), une meilleure prise en compte du reportage, mesure, notification et vérification (MNV/MRV) et permettre la mise en place d'un système cohérent d'archivage, deux institutions ont été créées, l'une en 2018 (Autorité Nationale de coordination du processus d'élaboration des CN, des RBA sur les changements climatiques et des CDN) et la deuxième en 2020 (Comité national MNV). Ainsi le cadre institutionnel du système MNV CDN se présente comme suit :

- ❖ Comité National MNV : Ce comité a été mis en place par la note de service N°0230/SG/DE le 15 Juillet 2020 dans le cadre de l'opérationnalisation du système national MNV. Il est chargé d'examiner le cadre institutionnel et de formuler les mesures en vue de l'opérationnalisation du système MNV. Ce comité est renforcé par la nomination des points focaux sectoriels MNV aux ministères en charge de l'environnement et des finances.
- ❖ La division lutte contre les changements climatiques (DLCC) : Elle assure la coordination de tous les groupes de travail et intervient grâce à trois structures à savoir le point focal CCNUCC, le Comité National changements climatiques et le comité de pilotage du projet 4CN & 2RBA.
- ❖ Autorité Nationale de coordination du processus d'élaboration des CN, des RBA sur les changements climatiques et des CDN : cette autorité mise en place par l'arrêté n°145 / MERF/SG/DE du 06 novembre 2018 dispose d'un sous-comité qui se charge de la MNV sur le climat.

Il faut par ailleurs signaler l'existence de deux (2) points focaux MNV (un au ministère en charge de l'environnement et le deuxième au ministère des finances) et des points focaux dans toutes les structures détentrices de données. Ces points focaux ont pour mission de veiller à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre du système MNV aux niveaux national et sectoriel.

## Chapitre 7 : Stratégie de communication pour la mise en œuvre des CDN

### 7.1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA COMMUNICATION SUR LES CDN AU TOGO

L'analyse diagnostique des différentes expériences communicationnelles sur les changements climatiques au Togo a permis de dégager les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces qui pèsent sur la communication sur la mise en œuvre des CDN au Togo (Tableau 22).

Tableau 22 : Matrice FFOM de l'analyse de la communication sur la mise en œuvre des CDN

DIAGNOSTIC INTERNE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence d'un cadre politique, technique et juridique pour les CDN.</li> <li>➤ Bonne connaissance de l'objet de l'Accord de Paris.</li> <li>➤ Bonne connaissance des risques climatiques.</li> <li>➤ Adhésion aux initiatives d'adaptation.</li> <li>➤ Intégration des actions de résilience.</li> <li>➤ Participation aux actions d'atténuation.</li> <li>➤ Développement d'initiatives endogènes individuelles et communautaires d'adaptation/atténuation.</li> <li>➤ Forte attente des mesures d'adaptation et atténuation.</li> <li>➤ Fort potentiel de mobilisation au niveau local.</li> <li>➤ Pro activité des universités et centres de recherche sur le climat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déficit de communication interne et externe sur les CDN.</li> <li>➤ Faible appropriation des CDN au niveau sectoriel et local.</li> <li>➤ Insuffisance d'actions CCSC visant les groupes cibles</li> <li>➤ Insuffisance d'actions inclusives visant le genre.</li> </ul>
DIAGNOSTIC EXTERNE	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activation de la décentralisation dans la mise en œuvre du cadre structurel d'actions pour lutter contre les effets néfastes des CC.</li> <li>➤ Pluralisme médiatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Perturbations dans la mobilisation des financements.</li> <li>➤ Absence des CC dans les priorités des Togolais.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disponibilité des partenaires au développement à appuyer le Togo à mettre en œuvre des actions sur les CC.</li> <li>➤ Bilinguisme des populations.</li> </ul>	
--	--

## 7.2. STRATEGIE

---

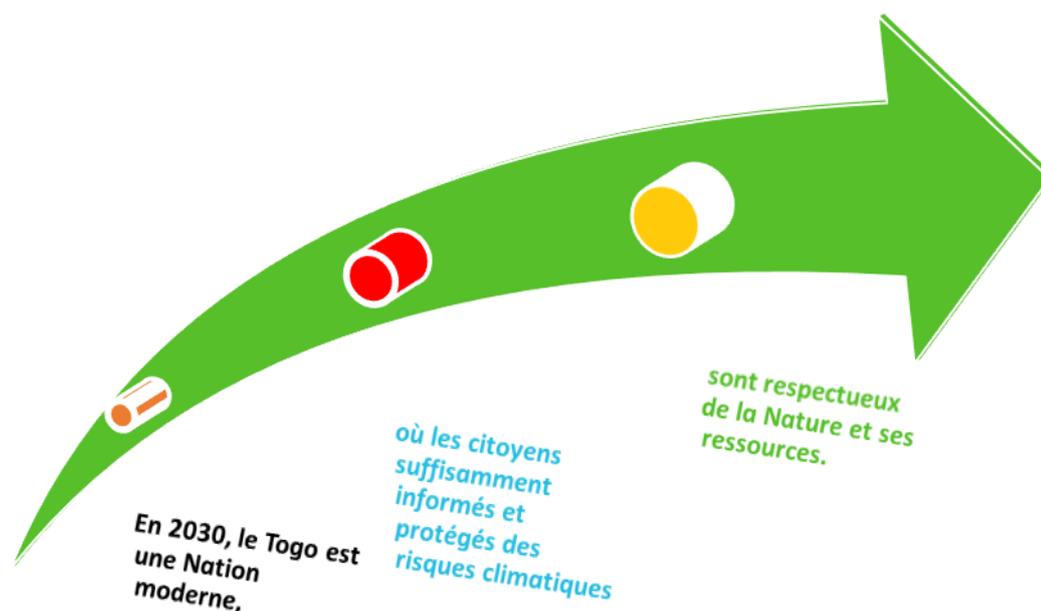
### 7.2.1. Orientations stratégiques

---

#### ❖ Vision

La Vision est déclinée des objectifs de la feuille de route gouvernementale en lien avec l'ambition 10 de l'axe stratégique 3 : « Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays ».

Ainsi la Vision de la communication des CDN se présente comme suit :



#### ❖ Objectif global

A travers la vision retenue : « **en 2030, le Togo est une Nation moderne, où les citoyens informés et protégés des risques climatiques sont respectueux de la Nature et de ses ressources** », l'objectif de développement de la communication sur les CDN est libellé comme suit :

## **CONTRIBUER A L'EMERGENCE DE CITOYENS AVERTIS DES RISQUES CLIMATIQUES ET RESPECTUEUX DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES.**

### **❖ Axes stratégiques et objectifs de communication**

La vision de la communication sur les CDN formulée et se basant sur une matrice des orientations stratégiques, trois (3) options stratégiques sont décrites et trois (3) orientations stratégiques sont déclinées. Les **tableaux 23 et 24** présentent respectivement les grandes orientations stratégiques et le cadre de performance.

Tableau 23 : Développement des orientations stratégiques et formulation des objectifs

Options stratégiques	Développement des orientations stratégiques	Stratégies formulées	Objectifs de communication
<p>Orientation Stratégique 1 :</p> <p><b>Saisir l'opportunité 1 et utiliser la forces 1 pour éliminer la faiblesse 2</b></p>	<p><b>Saisir</b> la décentralisation <b>et s'appuyer</b> sur l'existence d'un cadre politique, juridique et technique <b>pour éliminer</b> la faible appropriation des CDN au niveau sectoriel et local</p>	<p><b>Adopter la planification des CDN à tous les niveaux</b></p>	<p><b>Inciter les ministères sectoriels et les communes à intégrer les CDN dans leurs plans de développement</b></p>
<p>Orientation stratégique 2 :</p> <p><b>Saisir l'opportunité 3 et utiliser les forces 4,5,6,7, 8, 9 et 10 pour éliminer les faiblesses 3 et 4 et la menace 2.</b></p>	<p><b>Saisir</b> la disponibilité des PTF <b>et utiliser</b> l'adhésion des groupes cibles aux initiatives d'adaptation, leur participation aux actions d'atténuation, leur développement d'initiatives endogènes individuelles et communautaires d'adaptation/atténuation et la pro activité des universités et centres de recherche sur le climat <b>pour éliminer</b> l'insuffisance d'actions CCSC visant les groupes cibles, l'insuffisance d'actions inclusives visant le genre et les perturbations dans la mobilisation des financements</p>	<p><b>Renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation des groupes cibles</b></p>	<p><b>Former les groupes cibles sur les pratiques innovantes d'adaptation et d'atténuation et le financement adaptatif</b></p>
<p>Orientation stratégique 3 :</p> <p><b>Saisir l'opportunité 2 et utiliser les forces 2 et 3 pour éliminer la faiblesse 1 et la menace 1</b></p>	<p><b>Saisir</b> le pluralisme médiatique <b>et utiliser</b> la bonne connaissance de l'objet de l'Accord de Paris et de la bonne connaissance des risques climatiques <b>pour éliminer</b> le déficit de communication interne et externe et l'absence des CC dans les priorités des Togolais.</p>	<p><b>Améliorer la visibilité des CDN</b></p>	<p><b>Améliorer le dispositif communicationnel des CDN</b></p>

Tableau 24 : Cadre de performance des interventions

Résultats	Indicateurs de performances	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
<b>Résultat de l'OG : Effet de l'Objectif Spécifique 2 de la FRS (Protéger les Togolais des risques climatiques)</b>	<b>Indicateurs d'effets de l'OS2 de la FRS</b>	<b>Rapport d'enquête</b>	<b>Risques identifiés pour l'OS2 de la FRS</b>
<b>Résultat 1 : Les CDN sont intégrés dans tous les plans de développement aux niveaux sectoriel et communal</b>	<p><b>1. Au terme de l'année 2030, 100% des plans d'actions sectoriels en lien avec les CDN et des Plans de Développement Communaux ont intégré l'adaptation et l'atténuation.</b></p> <p>1.1 A la fin de 2026, <b>au moins 80% des décideurs</b> politiques sectoriels, locaux et économiques ont une parfaite connaissance de la vision et des objectifs des CDN</p> <p>1.2 A la fin de 2026, <b>au moins 100% des communes et ministères sectoriels</b> sont outillés sur la planification des CDN.</p>	<p><b>Plans d'actions sectoriels et PDC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Publications de presse</li> <li>• Rapports CDN</li> </ul>	<b>Changement de politique sur les CDN</b>
<b>Résultat 2 : Les groupes cibles sont formés sur les pratiques innovantes et la mobilisation du financement adaptatif</b>	<p><b>2. Au terme de l'année 2030, au moins 60 % des groupements ou entreprises opérant dans les zones de vulnérabilités climatiques ont intégré l'adaptation et l'atténuation dans leurs pratiques productives.</b></p> <p>2.1 A la fin de 2026, <b>117 facilitateurs</b> ont assuré des formations dans les communes des zones vulnérables.</p> <p>2.2 A la fin de 2026, <b>au moins 6000 personnes</b> dont <b>au moins 1240 femmes</b> actives dans les zones de vulnérabilités sont outillées à l'élaboration et la mise en œuvre de projets innovants d'adaptation et atténuation</p>	<p><b>Rapport d'évaluation ou enquête</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de formation</li> <li>• Projets innovants mis en œuvre</li> <li>• Publications de presse</li> </ul> <p>Rapport d'activités</p>	<b>Absence ou retard de financement</b>

Résultats	Indicateurs de performances	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
Résultat 3 : Le dispositif communicationnel des CDN est amélioré	<p>3. Au terme de l'année 2030, les CC figurent parmi les dix priorités des populations togolaises.</p> <p>3.1 Au terme de 2026, au moins 80% des demandes d'informations sur les CDN ont été satisfaites.</p> <p>3.2 A la fin de 2026, au moins 70% de la population a pris conscience de l'importance des CDN.</p> <p>3.3 Au terme de 2026, au moins un outil de capitalisation des pratiques innovantes est publié.</p>	<p>Rapport d'enquête</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copie des outils</li> </ul>	Absence ou retard de financement

## 7.2.2. PLAN D' ACTIONS

Un Plan d'actions pluriannuel (PAP) est proposé pour la communication. Ce plan peut être révisé en fonction des ressources réunies pour l'exécution desdites actions. Les estimations financières des actions retenues et planifiées de 2022 à 2026 s'élèvent à **1 072 114 Dollars US**. Le tableau 25 résume le budget en fonction de chaque composante.

Tableau 25 : Plan pluriannuel budgétisé

RÉSULTATS	ANNEES DE REALISATION (Coûts en millions de dollars US)					TOTAL
	2022	2023	2024	2025	2026	
Résultat 1 : Les CDN sont intégrés dans tous les plans de développement aux niveaux sectoriel et communal	84 660	106 636	0	0	0	191 296
Résultat 2 : Les groupes cibles sont formés sur les pratiques innovantes et la mobilisation du financement adaptatif	34 518	182 073	120 160	33 251	28 524	398 526
Le dispositif éducatif et communicationnel des CDN est amélioré	49 305	128 745	90 098	88 465	125 680	482 292
<b>TOTAL</b>	<b>168 483</b>	<b>417 454</b>	<b>210 258</b>	<b>121 715</b>	<b>154 204</b>	<b>1 072 114</b>

- Agence de coopération belge (ENABEL)**, Communication pour le Développement : Dialogue et Participation pour des résultats durables [https://www.enabel.be/sites/default/files/communication\\_pour\\_le\\_developpement\\_dialogue\\_et\\_participation\\_pour\\_des\\_resultats\\_durables\\_guide\\_c4d\\_ctb\\_fr\\_final.pdf](https://www.enabel.be/sites/default/files/communication_pour_le_developpement_dialogue_et_participation_pour_des_resultats_durables_guide_c4d_ctb_fr_final.pdf)
- Brabant P., Darracq S., Egue K. et Simonneaux V., (1996)**. Etat de dégradation des terres résultant des activités humaines. Note explicative de la carte des indices de dégradation. Collection Note Explicative n°112, ORSTOM Eds, Paris, 66 p.
- Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN)** dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC), Septembre 2015
- Craig M., Snow R., Le Sueur D., 1999**. A Climate-based Distribution Model of Malaria Transmission in Sub-Saharan Africa. In Parasitology Today 15 (3) : 105 – 111.
- Diop, A., (2017)**, « Étude sur les autorités locales face aux changements climatiques au Sénégal, en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales », Association Internationale des Maires Francophones, Commission Européenne.
- Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), 2011**. Quatrième recensement de la population et de l'habitat. Rapport définitif, République Togolaise, 57 p.
- Ern H., 1979**. Die vegetation Togo. Gliederrung, Gefährdung, Erhaltung. Willdenowia 9 : 295-312
- Etude sur la composante adaptation aux changements climatiques dans les CDN révisées du Togo** projet d'appui aux contributions déterminées au niveau national (CDN) du Togo, juin 2021
- FAO/CEDEAO, 2018**. Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural. Série des Evaluations Genre des Pays, Rapport, 118 p.
- Feuille de Route Sectorielle Togo 2025**, Janvier 2021
- GIZ, 2020**. Etude des risques et vulnérabilités liés au changement climatique dans le secteur de la santé au Togo. Rapport final, 100 p.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2015**. Perspectives démographiques du Togo 2011-2031.
- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique (MAEH), 2015a**. Document de politique agricole pour la période 2016-2030, 56 p.
- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique (MAEH), 2015b**. Document de stratégie nationale pour la formation agricole et rurale au Togo (SNFAR-TOGO) 2016-2020, 75 p.

- Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de l’hydraulique (MAEH), 2017.** Programme national d’investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)- Plan d’investissement 2017-2025.
- Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche / Programme alimentaire mondial (MAEP/PAM), 2018.** Revue stratégique faim zéro au Togo. Rapport final, 201 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2001.** Communication Nationale Initiale du Togo. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 210 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2009.** Plan d’Action National d’Adaptation aux Changements Climatiques.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2010.** Evaluation des dommages, pertes et besoins de reconstruction post catastrophes des inondations de 2010 au Togo. Rapport final, 39 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2015a.** Troisième communication Nationale sur les Changements climatiques. Rapport final, 160 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2015b.** Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) dans le cadre de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Rapport final, 21 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2017a.** Premier rapport biennal actualisé du Togo sur les changements climatiques. Rapport final, Rép. Togolaise, 176 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2017b.** Etude approfondie sur la dynamique de l’utilisation du bois-énergie au Togo. Rapport final, Rép. Togolaise, 114 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2018a.** Stratégie nationale de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) 2020-2029. Version 1 finale, 179 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2018b.** Plan d’Action Technologique et idées de projet, 145 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2018c.** Cadre stratégique d’investissement pour la gestion de l’environnement et des ressources naturelles au Togo (CSIGERN 2018–2022). Lomé, Togo.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2020a.** Evaluation de la vulnérabilité du secteur de l’énergie face aux effets et impacts néfastes des changements climatiques au Togo. Projet de la 4<sup>e</sup> Communication Nationale et 2<sup>e</sup> Rapport Biennal Actualisé du Togo, Rapport final, 96 p.
- Ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF), 2020b.** Evaluation de la vulnérabilité du secteur de l’agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres face aux effets et impacts néfastes des changements

- climatiques au Togo. Projet de la 4<sup>e</sup> Communication Nationale et 2<sup>e</sup> Rapport Biennal Actualisé du Togo, Rapport final, 117 p.
- Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), 2020c.** Analyse économique et sensibilité climatique de certaines cultures principales notamment le maïs, le mil, le sorgho, le riz, l'igname et le manioc au Togo. Projet de la 4<sup>e</sup> Communication Nationale et 2<sup>e</sup> Rapport Biennal Actualisé du Togo, Rapport final, 98 p.
- Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), 2020d.** L'analyse de la demande actuelle et la simulation en 2030 en termes des prélèvements d'eau de surface et d'eau souterraine dans les bassins du Togo face aux changements climatiques. Projet de la 4<sup>e</sup> Communication Nationale et 2<sup>e</sup> Rapport Biennal Actualisé du Togo, Rapport final, 65 p.
- Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), 2020 e.** Etudes conjointes de faisabilité technique de la protection côtière du segment frontalier Togo-Bénin. Projet d'investissement, de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA RESIP – BENIN), Phase 3- Etude d'avant-projet détaillé de l'option d'adaptation préférentielle, Rapport, 97 p.
- Ministère de la Promotion de la Femme (MPF), 2011.** Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo, 65 p.
- Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS), 2017.** Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2017-2022. Rapport final, 99 p.
- Ministère des Mines et de l'Energie (MME), 2015a.** Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER), 121 p.
- Ministère des Mines et de l'Energie (MME), 2015b.** Plan d'Action National d'Efficacité Energétique (PANEE 2015-2030), 64 p.
- Orientations pour la prise en compte du genre dans le processus de Plan National d'Adaptation (PNA) du Togo,** septembre 2019
- Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques – PANA,** septembre 2009
- Plan d'actions de mise en oeuvre de la Stratégie nationale de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) 2020-2029,** Version finale, Décembre 2020,
- Plan de Préparation de la Mise en Oeuvre des CDN (PPMO-CDN) 2020-2024** Décembre 2019
- Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Togo (PNACC),** 2016
- Premier rapport biennal actualisé du Togo, Rapport national d'inventaire de GES,** Septembre 2017
- Premier rapport biennal actualisé TOGO PRBA,** Septembre 2017
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2019.** Rapport annuel, 70 p.
- Programme Pays Fonds vert climat,** Avril 2018
- Quatrième Communication Nationale sur les Changements climatiques, Deuxième Rapport Biennal Actualisé,** Rapport sur les circonstances nationales, Décembre 2019
- République Togolaise, 2017.** Plan national d'adaptation aux changements climatique du Togo. Rapport final, 96 p.

**République Togolaise, 2019a.** Etablissement des scénarios climatiques au Togo. Projet de la 4<sup>e</sup> Communication Nationale et 2<sup>e</sup> Rapport Biennal Actualisé du Togo, Rapport final, 77 p.

**République Togolaise, 2019b.** Rapport sur les circonstances nationales. Projet de Quatrième Communication Nationale sur les Changements climatiques & Deuxième Rapport Biennal Actualisé du Togo, 117 p.

**Stratégie de communication du projet de soutien à la préparation à la REDD+,** juillet 2020

**Stratégie de communication du projet de soutien à la préparation a la REDD+,** juillet 2016

**Stratégie de communication sur les changements climatiques et la transition vers l'économie verte au Togo,** Novembre 2012

**Stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur l'environnement au Togo (2011 – 2015).** Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement, Octobre 2010

**Stratégie nationale de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) 2020-2029,** Version finale, Octobre 2019

## Annexe 1 : Mesures d'atténuation à long terme

Secteur	Mesures et priorités	Description
Energie	Création de l'Agence Togolaise de l'Electrification Rurale et des Energie Renouvelables par Décret N° 2016-064/PR du 11 mai 2016, (AT2ER).	Promotion des énergies renouvelables et de l'électrification rurale
	Loi N°2018-010 du 08 août 2018 assortie de 8 textes d'application	Promotion de la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo
	Feuille de route Gouvernementale 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la politique d'électrification pour tous – Extension du réseau et déploiement de systèmes décentralisés (e.g., panneaux solaires individuels) pour atteindre 75% d'électrification, soutenue par la mise en place du Fond Electricité pour Tous</li> <li>- Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité– Développement de capacités de production durables et fiables, notamment dans le solaire et l'hydroélectrique, et renforcement correspondant du réseau de transport et de distribution (en synergie avec l'extension du réseau internet</li> <li>- Porter à 50% la part des énergies renouvelables dans la production énergétique d'ici à 2025</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter à 3% la part des véhicules électriques dans l'acquisition des véhicules neufs d'ici à 2025</li> <li>- Extension du réseau routier rural – Construction de 4000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché</li> <li>- Construction de l'Autoroute de l'Unité – Accélération du projet de développement de la RN1 reliant l'hinterland productif à l'agglomération de Lomé et au port</li> <li>-</li> </ul>
	Stratégie de l'électrification du Togo	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter à 100% le taux de l'électrification en 2030</li> <li>- i) déployer plus de 300 mini-grids d'ici à 2030, soit environ une capacité installée de 9 MW; (ii) électrifier 555 000 ménages par Kits Solaires d'ici à 2030 soit jusqu'à 85 MW de capacité de génération solaire installée en 2030 ; et (iii) étendre et densifier le réseau pour atteindre environ 670 000 connexions d'ici à 2030, soit environ 108 MW de capacité additionnelle</li> </ul>
	Plan quinquennal 2019-2023 de l'AT2ER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer une capacité complémentaire de 88,2 MW d'ici 2023 pour l'hydroélectricité</li> <li>- Installer une capacité de 99 MW de solaire raccordé au réseau d'ici 2025</li> <li>- Installer une capacité de 4 MW de mini-grid solaire en 2023</li> <li>- Installer une capacité de 11,71 MW de kits solaires en 2023</li> </ul>
	Plan d'Actions National de la Bioénergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter le taux d'utilisation des foyers améliorés de 40% en 2020</li> </ul>

	(PANBE) en instance d'adoption	<p>à 80% en 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter la part du charbon de bois produit avec les techniques améliorées de moins de 1 % en 2020 à 45% en 2030</li> <li>- Porter la part de la population utilisant le biogaz pour la cuisson à 4% en 2025 et à 12% en 2030 en milieu urbain ; à 6% en 2025 et 15% en 2030 en milieu rural</li> <li>- Porter la part de la population utilisation les briquette à 15% en milieu urbain et à 10% en milieu rural en 2030</li> <li>- Porter la part de la population utilisant le GPL à 35% en milieu urbain et à 8% en milieu rural d'ici à 2030</li> </ul>
PIUP	Distribution des appareils de récupération des gaz-F	Réduire la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et éviter leur relâchement important dans l'atmosphère à la fin du cycle de vie des équipements les contenant, par conséquent diminuer les émissions des GES.
	Renforcer la capacité des agents de douane	Lutter contre le commerce illicite des SAO donc à réduire leur consommation, par conséquent diminuer les émissions des GES.A travers ce projet 150 agents de douane sont formés chaque année.
	Renforcer la capacité des techniciens du froid	Réduire la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et éviter leur relâchement important dans l'atmosphère à la fin du cycle de vie des équipements les contenant, par conséquent diminuer les émissions des GES.A travers ce projet 100 techniciens du froid sont formés chaque année.
	Valoriser les filières de traitement et de recyclage des gaz fluorés	Mettre un système de collecte annuelle des équipements hors usages. Une fois collectée les équipements seront convoyés vers l'unité industrielle. A

		travers des milliers d'emploi seront créés et plusieurs tonnes de gaz-F seront recyclés par an et par conséquent les émissions de GES seront réduits.
	Promouvoir l'importation des fluides frigorigènes alternatifs	Réduire les importations HFCs, de former les agents de douane sur l'identification des HFC et des équipements les contenant, de sensibiliser et former les techniciens du froid sur l'utilisation des nouveaux gaz. L'exécution de ce projet permettra également de renforcer le BNO en personnel et en matériel technique adéquat. Grace à ce projet, l'importation des HFCs sera réduite de 5% par an et de 10% si le pays reçoit de l'appui des partenaires financiers.
AFAT	Stratégie nationale de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+ 2020-2029)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le taux de couverture forestière 30% à l'horizon 2050 ;</li> <li>• Réduire les facteurs directs et les facteurs indirects d'aggravation de la vulnérabilité du pays en matière de dégradation des ressources forestières et de répondre aux enjeux/défis politiques et techniques sur la dégradation des terres au niveau national, régional et local pour la lutte efficace contre les conséquences de ces aléas</li> </ul>
	Programme National de Reboisement (PNR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place de nouvelles plantations qui occupent 34 400 ha, soit un accroissement net de 0,7% en 2021 ;</li> <li>• augmenter la superficie de la couverture forestière du Togo pourrait attendre 43 557 ha d'ici 2030</li> </ul>
	Programme d'Appui à la lutte contre le Changement Climatique (PALCC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place des zones de gestion durable des forêts et des terres à travers le reboisement et / ou la gestion durable de 600 ha de forêts étatiques (soit 100 ha à réaliser par an) ;</li> <li>• mettre en place 6 000 ha de forêts et</li> </ul>

		des terres communautaires et privés réhabilités, reboisés et gérés durablement
	Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• restaurer d'ici 2030, au moins 80% des terres dégradées (soit 187 920 ha) et limiter à 2% (soit 108 802 ha) la dégradation des terres non encore dégradées en vue de renforcer la préservation des écosystèmes terrestres par rapport à la situation référence (2010) ».</li> <li>• accroître de 3% (soit 43 557 ha) la superficie des forêts du Togo ;</li> <li>• réduire aux 1/3 (soit 73 260 ha) les terres présentant une tendance négative en matière de productivité nette</li> </ul>
	Politique Agricole du Togo (2015-2030)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en œuvre des programmes d'intensification de la production combinant intensification classique (recours aux intrants modernes) et pratiques agro écologiques, en lien avec l'agriculture intelligente face au climat (AIC) ;</li> <li>• renforcer la prévention ou d'atténuation des effets du changement climatique imposant que 20% de terres (720 000 ha) soient réservées à la reforestation</li> </ul>
	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) : Plan d'investissement 2016-2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• parvenir en 2026 à un taux de croissance du produit intérieur brut agricole (PIBA) d'au moins 10% ;</li> <li>• d'améliorer la balance commerciale agricole de 25%, de doubler le revenu moyen des ménages agricoles, de contribuer à la réduction de la malnutrition ;</li> <li>• renforcer la lutte contre l'insécurité alimentaire et de réduire de moitié le taux de pauvreté en milieu rural à 27% ;</li> </ul>

Déchets	Le secteur des déchets est orienté par la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement (PNHAT)	Ce document fixe les rôles et responsabilités des acteurs étatiques, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales, des populations, des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de ladite politique. Cette politique est accompagnée du Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) qui vise l'amélioration du niveau d'accès aux services d'assainissement de base et collectifs par le renforcement et la consolidation des infrastructures techniques ou par la promotion d'infrastructures adéquates et accessibles à tous. L'accès universel à l'eau et à l'assainissement à horizon 2030, prôné par les Objectifs de développement durables (ODD) est donc prise en compte
Transversal		-